

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 974-219740222-20231028-35_20231028-DE



RAPPORT DU MANDATAIRE ANNEE 2022

Rapport prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales



Société Publique Locale
Ecologie et Développement Durable des Espaces
Naturels

52, Route des Sables –CS22115 - 97427 Etang-Salé
Capital Social : 1 450 000 € SIRET : 850 654 450 000 46
- R.C.S – St. Pierre – Code APE : 8130 Z
contact@edden.re

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le



ID : 974-219740222-20231028-35_20231028-DE

Sommaire du Rapport du Mandataire

I.	RAPPORT PREVU PAR LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1
II.	PRESENTATION GENERALE	2
III.	LES ACTIONNAIRES DE LA SPL EDDEN	4
IV.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX	5
V.	LES MANDATAIRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022	5
VI.	LES PRINCIPALES AVANCEES DE L'ANNEE 2022	9
VII.	SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2022	13
VIII.	BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE MARCHES ET PROCESSUS INTERNES	64
IX.	RAPPORT FINANCIER	69
X.	BILAN SOCIAL	91
XI.	MODALITES D'EXERCICE DU CONTRÔLE ANALOGUE ET TAUX DE PRESENCE DES ACTIONNAIRES	118
XII.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	131

Sommaire des Annexes

ANNEXE N°1	Bilan de l'activité opérationnelle des Contrats de Prestations Intégrées de la SPL EDDEN
ANNEXE N°2	Les comptes annuels

I. RAPPORT PREVU PAR LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En vertu de l'article L1531-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) qui énonce que les SPL sont soumises, à l'exception des dispositions du présent article, au Titre II du Livre V de la première partie du CGCT intitulé « Sociétés d'Economie Mixte », **le droit d'information et de contrôle exercé par les collectivités au sein des SPL se manifeste principalement par un rapport annuel remis par l'élu ayant mandat au sein de ces structures.**

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004- 806 du 9 août 2004 article 27 VIII) précise que :*"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires **se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants** au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".*

En effet, les Sociétés Publiques Locales sont soumises à un **contrôle** de la part de leurs actionnaires, **analogue** à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Identité de la Société :

Siège Social	52, Route des Sables 97427 Etang-Salé
Forme juridique	Société Anonyme
Capital Social	1 450 000 €
Registre du Commerce et des Sociétés	RCS Saint Pierre
SIREN	850 654 450
Code APE	9104 Z
Création de la Société	1 ^{er} Mars 2019
Présidente du Conseil d'Administration	Madame Béatrice SIGISMEAU
Directeur Général	Monsieur Gilbert RIVIERE
E-mail général	contact@edden.re

II. PRESENTATION GENERALE

Dispositions légales

La SPL EDDEN est une Société Anonyme, régie par :

- La loi n°2010-559 du 28 mai 2010,
- L'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les autres dispositions du même code relatives aux Sociétés Publiques Locales,
- Les dispositions du Code de Commerce applicables aux sociétés anonymes (Livre II)
- Ses statuts et par son règlement intérieur.

Objet de la Société

Conformément à l'article 3 de ses Statuts, la société a pour objet de réaliser exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- ❖ La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- ❖ La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables
- ❖ L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- ❖ Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires
- ❖ La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

A cet effet elle peut notamment :

- ✓ Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions de développement durable liées à son objet statutaire,
- ✓ Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations dans le cadre de mandat ou de Contrat de Prestations Intégrées pour le compte de ses collectivités actionnaires,
- ✓ Procéder ou faire procéder à l'embellissement, l'entretien et la mise en valeur des Parcs et Jardins de ses actionnaires notamment dans le cadre de missions spécifiques
- ✓ Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires,

- ✓ Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation,
- ✓ Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à la protection et à l'aménagement des espaces naturels, l'accompagnement mutualisé des parcours d'insertion, l'entretien du patrimoine des actionnaires, les services aux personnes vulnérables dans le domaine de l'environnement,
- ✓ Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans son objet social
- ✓ D'une manière générale, accomplir toutes actions études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

III. LES ACTIONNAIRES DE LA SPL EDDEN

La SPL EDDEN compte au 31/12/2022 treize collectivités actionnaires :

ACTIONNAIRES	CAPITAL EN EUROS	% CAPITAL
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION	1 075 000,00 €	74.14 %
CIVIS	100 000,00 €	6,90 %
SAINT DENIS	25 000,00 €	1,72 %
LE TAMPON	25 000,00 €	1,72 %
L'ENTRE-DEUX	25 000,00 €	1,72 %
SAINT JOSEPH	25 000,00 €	1,72 %
SAINT BENOÎT	25 000,00 €	1,72 %
SAINT LEU	25 000,00 €	1,72 %
SALAZIE	25 000,00 €	1,72 %
PETITE-ILE	25 000,00 €	1,72 %
SAINT-LOUIS	25 000,00 €	1,72 %
LES AVIRONS	25 000,00 €	1,72 %
SAINT-PIERRE	25 000,00€	1.72%
TOTAL	1 450 000,00 €	100,00 %

IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Depuis le premier Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2019, les modalités d'exercice de la direction générale de la société SPL EDDEN ont été déterminées. La SPL EDDEN a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, désignant :

- Madame Béatrice SIGISMEAU en qualité de Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Gilbert RIVIERE en qualité de Directeur Général de la Société.

V. LES MANDATAIRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres, tous représentants des collectivités territoriales actionnaires.

Toute collectivité territoriale actionnaire a droit à un représentant au conseil d'administration, la répartition des sièges se faisant en fonction de la part de capital détenue respectivement par chaque collectivité territoriale actionnaire.

Au regard des parts de capital détenues par les actionnaires, la répartition des sièges du conseil d'administration est la suivante :

- Le Département de la Réunion : 10 sièges
 - La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) : 2 sièges
 - L'Assemblée Spéciale : 6 sièges
- Pour le DEPARTEMENT DE LA REUNION, en sa qualité d'Actionnaire majoritaire de la SPL EDDEN :

Les mandataires élus au Conseil d'Administration, et représentant le Conseil Départemental, qui ont été désignés par délibération en Assemblée Plénière du 28 juillet 2021, sont au nombre de dix :

Mme Béatrice SIGISMEAU	4eme Vice-Présidente
M. Augustin CAZAL	Conseiller départemental
Mme Camille CLAIN	12eme Vice-Présidente
M. Virgile KICHENIN	Conseillère départementale
Mme Adèle ODON	Conseillère départemental
Mme Sidoleine PAPAYA	Conseillère départementale

Mme Viviane PAYET BEN HAMIDA	Conseillère départementale
-------------------------------------	----------------------------

Mme Valérie RIVIERE	Conseillère départementale
----------------------------	----------------------------

Mme Louise SIMBAYE	Conseillère Départementale
---------------------------	----------------------------

M. René SOTACA	Conseiller Départemental
-----------------------	--------------------------

■ Pour la CIVIS :

Les élus mandataires, représentant la CIVIS au Conseil d'Administration de la SPL EDDEN ont été habilités par délibération du Conseil communautaire de la Collectivité en date du 27 juillet 2020

M. Jean-Pascal MANGUE	Conseiller Communautaire
------------------------------	--------------------------

M. Stephano DIJOUX	Vice-Président
---------------------------	----------------

■ Pour L'ASSEMBLEE SPECIALE :

En 2022, les élus mandataires représentant l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration sont :

Représentant de la Commune de SAINT-JOSEPH

M. Jean-Denis NAZE	Habilité par délibération du conseil municipal n°200626_038 en date du 26/06/2020
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Représentant de la Commune du TAMPON

M. Jean-Pierre THERINCOURT	Habilité par délibération du conseil municipal n°10-20200711 en date du 11/07/2020
-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Représentant de la Commune de SAINT-DENIS

Mme Marie-Annick ANDAMAYE	Habilitée par délibération du conseil municipal en date du 18/07/2020
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

Représentant la Commune de L'ENTRE-DEUX

M. Yves MAILLOT	Habilité par délibération du conseil municipal n°2020-0031 en date du 29/05/2020.
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Représentant de la Commune de SAINT-PIERRE

M. Patrick VAYABOURY

Habilité par délibération du conseil municipal
n°8/347 en date du 12/03/2021

Représentant de la Commune des AVIRONS

M. Pierrot CANTINA

Habilité par délibération du conseil municipal n°4
en date du 18/12/2020.

ELÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MANDATAIRES ET DE TOUT MANDATAIRE SOCIAL

Politique de rémunération du Directeur Général

Conformément aux statuts de la société, la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués est déterminée par le Conseil d'Administration.

En cas de cumul de fonctions, le président directeur général ne pourra percevoir une rémunération ou des avantages particuliers qu'après avoir été autorisé par une délibération expresse de l'assemblée qui l'aura désigné, et qui en aura prévu le montant maximum.

Les modalités de rémunération du directeur général ont été fixées par les Conseils d'Administration du 22/03/2019, du 31/08/2020, du 29/09/2020 ainsi que du 26/11/2020.

Ainsi au titre de l'exercice 2022, le directeur général a perçu une rémunération brut annuelle de 212 k€ sur treize mois intégrant une prime annuelle calculée sur le chiffre d'affaires annuel de l'année n-1 (CAA), à savoir : 0.005XCAA.

Le directeur général a renoncé à la prise en charge par la société des cotisations à la garantie sociale des chefs et dirigeant d'entreprise.

Le directeur général est affilié au régime de l'assurance prévoyance (frais de santé, incapacité, invalidité et décès) et au régime de retraite complémentaire Agirc Arrco bénéficiant au personnel de la société relevant du statut des cadres.

Un véhicule de fonction adapté aux besoins de l'activité est mis à disposition du directeur général.

Politique de rémunération de la Présidente

Conformément au statut de la société, la rémunération du président est déterminée par le conseil d'administration.

Toutefois, il ne pourra percevoir une rémunération ou des avantages particuliers qu'après avoir été autorisé par une délibération expresse de l'assemblée qui l'aura désigné, et qui en aura prévu le montant maximum.

En date du 02/09/2021, le Conseil d'administration a autorisé la rémunération mensuelle fixe en qualité de présidente.

La rémunération brute annuelle s'élève à 22 k€ pour l'exercice 2022.

Politique de rémunération des Administrateurs

Conformément aux statuts de la société, l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

Il peut également être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats particuliers ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont

soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration et aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce.

Toutefois, les représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions de membres du conseil d'administration peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers, s'ils y ont été autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés, qui aura déterminé la nature des fonctions exercées et prévu le montant maximum de la rémunération correspondante.

Le conseil d'administration peut autoriser le remboursement des frais et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Conformément à l'article L.225-45 du Code du commerce, L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL EDDEN en date du 11 avril 2022 a décidé à l'unanimité d'allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leurs activités, à titre de jetons de présence les sommes de 18 000 € brut au titre de l'exercice 2021, et à compter du 02 septembre 2021.

Le Conseil d'Administration du 17 mai 2022 a approuvé

- Le montant du jeton de présence à 500 € brut maximum par conseil d'administration, dans la limite de 1000€ brut par an au titre de l'année 2021.
- Le non-émargement de la Présidente du Conseil d'Administration aux jetons de présence puisqu'elle perçoit une rémunération pour sa fonction de Présidente.

VI. LES PRINCIPALES AVANCEES DE L'ANNEE 2022

SYNTHESE DE LA VIE SOCIALE :

- ❖ Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni 4 fois ;
- ❖ L'Assemblée Spéciale s'est réunie 5 fois ;
- ❖ Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois ;
- ❖ L'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois ;
- ❖ Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue s'est réuni 6 fois ;

Le Conseil d'Administration du 22 mars 2022 a approuvé :

- Le rapport de gestion sur les activités de la SPL EDDEN pour l'exercice 2021 ;
- Approuvé l'examen et l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 avec un chiffre d'affaires d'un montant de 7 484 715,62 € ;
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice de 384 091,73 € ;
- L'examen des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce ;
- La convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 11 avril 2022 ainsi que la fixation de l'ordre du jour ;
- Le projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- L'installation de Madame Marjorie LENCLUME, en remplacement de Monsieur Jacky CODARBOX pour la commune de Saint-Leu ;
- La réélection de Monsieur Yves MAILLOT en qualité de Président de l'Assemblée Spéciale ;
- L'installation des nouveaux membres de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration :
 - ❖ Jean-Denis NAZE (Saint-Joseph)
 - ❖ Pierrot CANTINA (Les Avirons)
 - ❖ Marie-Annick ANDAMAYE (Saint-Denis)
 - ❖ Jean-Pierre THERINCOURT (Le Tampon)
 - ❖ Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)
 - ❖ Yves MAILLOT (Entre-Deux)
- La désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres :
 - ❖ Elu titulaire représentante de La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, Mme Béatrice SIGISMEAU : Monsieur Pierrot CANTINA
 - ❖ Elu titulaire : Madame Louise SIMBAYE / Elu Suppléant : Monsieur Jean-Pascal MANGUE
 - ❖ Elu titulaire : monsieur Augustin CAZAL/ Elu suppléant : Monsieur René SOTACA
- La désignation des nouveaux représentants au Comité Technique et d'Engagement

- ❖ La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Adèle ODON
 - ❖ Titulaire : René SOTACA /Suppléant : Virgile KICHENIN
 - ❖ Titulaire : Camille CLAIN /Suppléant : Valérie RIVIERE
 - ❖ Titulaire : Jean-Pascal MANGUE /Suppléant : Stephano DIJOUX
 - ❖ Titulaire : Pierrot CANTINA /Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT.
- La désignation des nouveaux représentants au Comité de Suivi et de Contrôle Analogue
 - ❖ La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Valérie RIVIERE
 - ❖ Titulaire : Adèle ODON /Suppléant : Camille CLAIN
 - ❖ Titulaire : Sidoleine PAPAYA /Suppléant : Augustin CAZAL
 - ❖ Titulaire : Jean-Pascal MANGUE /Suppléant : Stephano DIJOUX
 - ❖ Titulaire : Jean-Denis NAZE /Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE
 - Le Contrat de prestations intégrées dédiées à la cartographie, la géolocalisation et le suivi phénologique sur les potentialités d'invasibilité des Palmiers du Parc des Palmiers pour la Commune du TAMPON
 - Le Contrat de prestations intégrées dédiées à la récolte et la transmission de diaspores de plantes indigènes pour la Commune du TAMPON
 - La remise du Trophée des EPL 2021 et le déplacement du Président de la fédération Nationale des EPL à La Réunion
 - La Participation de la SPL EDDEN au premier salon Santé et Bien-être du 20 au 22 mai 2022
 - Le Déménagement des services de la Lutte antivectorielle Nord Est et de la Logistique

✚ **L'Assemblée générale ordinaire du 04 avril 2022 a :**

- Approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2021 ;
- Approuvé le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Examiné, arrêté et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donné quitus aux Administrateurs ;
- Proposé l'affectation du résultat de l'exercice de 384 091.73€ au report à nouveau ;
- Autorisé la fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, de la manière suivante :
 - ❖ Au titre de l'exercice 2021 et à compter du 02 septembre 2021 : 18 000 € brut
 - ❖ Au titre de l'exercice 2022 : 36 000 € brut
- Voté les résolutions à l'unanimité.
- Autoriser d'allouer

✚ **Le Conseil d'Administration du 17 mai 2022 a approuvé :**

- ✓ Le Rapport du mandataire 2021 ;

- ✓ La répartition du montant global des jetons de présence au titre de l'année 2021 et 2022
- ✓ La mission d'expertise afin d'évaluer la stratégie de développement des Salines de Saint-Leu
- ✓ La présentation de l'évènement de Fête de la Nature du 18 au 22 mai 2022
- ✓ La stratégie de mise en œuvre des fenêtres numériques
- ✓ La restitution des travaux de la mise en œuvre de la comptabilité Extra-financière et programmation d'une demi-journée d'atelier de sensibilisation
- ✓ La participation de la SPL EDDEN au salon de la maison 2022 du 30 avril au 8 mai 2022
- ✓ La mise en œuvre du Site internet de la SPL EDDEN
- ✓ Le dispositif de délégations de signatures interne en cas d'absences ou empêchements temporaires du Directeur Général
- ✓ La mission Trophée des EPL
- ✓ Les réunions de Comité de Suivi et de Contrôle Analogue relative aux états d'avancement des 4^{ème} trimestre 2021 et 1^{er} trimestre 2022, concernant toutes les Conventions de prestations intégrées confiées par le Département.

 **Le Conseil d'Administration du 31 août 2022** a approuvé :

- ✓ La présentation des négociations annuelles obligatoires
- ✓ La restitution des travaux de la mise en œuvre de la comptabilité extra-financière 2020-2021
- ✓ La présentation de la démarche RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) au sein de la SPL EDDEN
- ✓ Le Contrat de prestations intégrées Atelier et Chantier d'Insertion expérimental de lutte contre l'ajonc sur le secteur du Maïdo : autorisation de signer
- ✓ La note d'information sur les CPI pour la lutte antivectorielle, notamment pour les personnes vulnérables, ainsi que pour la récolte, la production et la livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan 1 million d'arbres pour La Réunion
- ✓ La présentation du 1^{er} bilan des émissions de gaz à effet de serre de la SPL EDDEN
- ✓ La mission d'appui scientifique externalisée dans le cadre des CPI Parc des Palmiers et Espaces naturels Sensibles, présentée par l'entreprise individuelle Vincent BOULLET
- ✓ La mission d'appui technique externalisée concernant la restauration des milieux naturels dans le cadre du CPI Espaces Naturels Sensibles : Présentation de l'association PLANT ALI
- ✓ La restitution de la mission d'expertise dans le cadre d'une évaluation de mise en place de la stratégie de développement des salines qui s'est déroulée du 1^{er} au 3 juin 2022
- ✓ La participation au deuxième Salon de l'écologie et du développement durable du 16 au 18 septembre 2022
- ✓ La participation de la SPL EDDEN à l'Expo-Congrès « Ambition Planète » du 09 au 11 novembre 2022
- ✓ La Mission complémentaire du Directeur général dans le cadre du Contrat de prestations intégrées dédié au sel

- ✓ La participation au Congrès international de l'Horticulture 2022 dans sa 31^{ème} édition qui s'est déroulé du 14 au 19 août 2022
- ✓ La participation de la SPL EDDEN au Congrès des EPL 2022
- ✓ La participation de la SPL EDDEN à la 15^{ème} conférence des EPL Outre-mer en Guadeloupe ;
- ✓ La participation de la SPL EDDEN au 1^{er} Salon National des professionnels de l'Écologie et de la Biodiversité AdNatura du 27 au 29 Octobre 2022 à Montpellier
- ✓ La répartition des Jetons de présence au titre de l'année 2021

 **Le Conseil d'Administration du 08 novembre 2022** a approuvé :

- ✓ L'avenant n°1 au Contrat de Prestations Intégrées pour la Lutte Antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables 2022-2024
- ✓ L'avenant n°1 au Contrat de prestations intégrées pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du plan un million d'arbres pour La Réunion 2022-2024
- ✓ L'avenant n°1 au contrat de prestations intégrées pour l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des routes départementales 2022-2024
- ✓ La mission d'appui technique concernant la réalisation d'un plan de développement budgétisé de la filière salicole à La Réunion : présentation du groupement d'experts Louis Merlin et Cédric Fortunier
- ✓ Le projet pilote Ev@gill: point d'étape
- ✓ La restitution du bilan de participation d'EDDEN aux Florilèges les 10 et 11 octobre 2022
- ✓ Le bilan de la participation d'EDDEN au second salon de l'Écologie et du développement durable de La Réunion des 16, 17 et 18 septembre 2022
- ✓ L'encadrement de Stagiaires universitaires en partenariat avec le CIRAD: 2023
- ✓ La présentation du projet un million d'arbres pour La Réunion par EDDEN au Congrès Expo Ambition Planète du 09 au 10 novembre 2022
- ✓ La participation au marché de Noël de Salazie : 9 au 11 décembre 2022
- ✓ Le bilan de la participation de la SPL EDDEN au relais du Zembrocal Trail du Grand Raid 2022 les 20 et 21 octobre 2022

 **Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2022** a approuvé :

- ✓ Le budget prévisionnel 2023
- ✓ L'avenant n°2 au contrat de prestations intégrées pour l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des routes départementales 2022-2024
- ✓ Les Réunions du Comité de Suivi et de Contrôle Analogue portant sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2022
- ✓ Le déménagement des services de la lutte antivectorielle Nord Est, de la logistique et des moyens généraux
- ✓ Le programme annuel prévention des risques professionnels

- ✓ Le projet de partenariat et de prestations entre le lycée de Trois Bassins et la SPL EDDEN dans le cadre du BTS Systèmes numériques, option Informatique et réseaux
- ✓ L'invitation « Colloque à l'Assemblée Nationale »
- ✓ La restitution sur la participation d'EDDEN au Congrès-expo Ambition Planète du 9 au 10 novembre 2022
- ✓ Le repas de fin d'année
- ✓ La mise en œuvre d'un dispositif de délégations de signatures interne en faveur du nouveau Directeur du Pôle Opérationnel
- ✓ Les besoins immobiliers de la SPL EDDEN
- ✓ Les besoins de sites pour le stockage de matériels des équipes des parcs, jardins et routes départementales

VII. SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2022

En 2022, l'objectif premier de la SPL EDDEN consistait à continuer la consolidation de l'organisation générale et à mettre en œuvre les éléments complémentaires de son fonctionnement.

Les contraintes de distance géographique sont aujourd'hui en partie maîtrisées et les personnes dispersées géographiquement peuvent coopérer de manière efficace grâce aux nombreux outils techniques disponibles au sein de la SPL EDDEN ou toujours en cours de développement (messagerie électronique, messagerie instantanée via Teams, audio et visioconférence via Teams, progiciels adaptés à l'activité, agendas partagés, etc.).

Cependant, et malgré ces outils numériques, lors des interactions à distance, la coordination entre les membres et, par là même, la performance collective se doit d'être encore améliorée.

En effet, le développement d'une culture d'entreprise solide doit mener à une meilleure satisfaction des salariés, une meilleure satisfaction des actionnaires par un travail d'équipe plus efficace. En ce sens, à la SPL EDDEN, l'année 2022 a continué à être un temps de construction de cette culture et d'un espace de travail collaboratif impliquant la remise en cause des pratiques et des méthodes par une nécessaire co-construction constante des reportings attendus, des modalités de l'organisation et des livrables nécessaires.

Les compétences nécessaires à cette mise en œuvre consistent à bâtir des systèmes, à trouver, et à structurer des données, ainsi qu'à créer et à assurer l'organisation et la construction des outils statistiques.

Accord cadre de partenariat entre la SL EDDEN et le Conseil Départemental

L'objet social de la SPL EDDEN intègre les champs de compétences du Département de La Réunion, notamment les domaines suivants :

- ❖ La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- ❖ La lutte antivectorielle ;
- ❖ L'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté ;

Le Département de La Réunion est l'actionnaire de référence de la SPL EDDEN et exerce sur la SPL EDDEN un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services.

Lors du Conseil d'Administration du 24 juillet 2019, une première convention cadre a été approuvée entre le Département de La Réunion et la SPL EDDEN, pour la période 2019-2023.

Cependant, au vu de la montée en charge de l'activité de la SPL, la Direction Générale a souhaité proposer au Conseil Départemental de fixer un nouveau cadre général de partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Aussi, le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2022 a adopté un accord-cadre qui fixe donc le cadre général du partenariat entre le Département et la SPL EDDEN pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cet accord cadre prévoit que :

- ❖ L'actionnaire majoritaire, le Département, accompagnera dans la limite de ses capacités budgétaires, la structuration et le développement de la SPL EDDEN pour en faire un outil privilégié, pérenne et performant de la mise en œuvre de ses différentes politiques publiques en faveur du développement durable de La Réunion ;
- ❖ Les prestations prévues seront mises en œuvre dans le cadre de contrats de prestations intégrées ou de mandats, annuels ou pluriannuels ;
- ❖ Le financement des prestations confiées par le Département sera assuré par les inscriptions *ad hoc* au sein des budgets primitifs correspondant pour la période 2022 à 2026, et pourra être accompagné par une prise en charge par le Département du coût résiduel des contrats aidés ;
- ❖ La mise en œuvre par la SPL EDDEN des prestations confiées par le Département s'inscrira dans le cadre d'un dialogue opérationnel permanent avec les services du Département ;
- ❖ Le développement de l'ensemble de l'offre de service de la SPL EDDEN respectera une logique de mutualisation et d'optimisation des moyens, respectueuse des contraintes budgétaires de ses actionnaires, notamment celles s'imposant au Département.

Pour l'année 2022, le dialogue de gestion a été organisé une fois par trimestre dans le cadre des comités de suivis et de contrôle analogue institués par le règlement intérieur de la SPL EDDEN et la mise en place d'un comité technique de suivi coanimé par la Direction Générale des services du Département et la Direction Générale de la SPL EDDEN au cours du deuxième semestre 2022.

TRANSFORMATION DIGITALE ET STRATÉGIE NUMÉRIQUE

La construction digitale à la SPL EDDEN suppose de construire des écosystèmes pertinents d'acteurs et de données, qui répondent à des problématiques d'innovation et d'avantages organisationnels. Le développement d'outils progiciels internes répond à cette problématique.

Un des axes des orientations stratégiques de la SPL EDDEN consiste à se concentrer sur l'innovation, l'Intelligence Artificielle et le développement digital. L'objectif étant de mettre en œuvre les opportunités du numérique et de l'Intelligence Artificielle via de nouveaux modèles organisationnels.

En effet, les données de la SPL EDDEN constituent un capital à exploiter que l'Intelligence Artificielle peut améliorer pour la productivité et la performance opérationnelle et commerciale de notre organisation. L'enjeu principal réside en notre capacité à déployer et à développer des outils afin de pouvoir tirer parti du potentiel offert par les données, de sécuriser notre organisation dans le suivi d'indicateurs fiables, de contrôle de nos activités et de générer des éléments de reporting opérationnels pour nos actionnaires.

La réussite de ce passage à l'échelle numérique repose sur trois éléments essentiels : rendre les données pertinentes accessibles, prendre en compte l'importance du facteur humain et mettre cette démarche au cœur de la stratégie globale de l'entreprise.

Le premier élément consiste en l'organisation des données au sein d'EDDEN. En effet, celles-ci proviennent de sources diverses : déclinaison des programmes d'action, analyse des contrats de prestations intégrées, informations de nature technique et opérationnelles, (actionnaires, fournisseurs, partenaires...), financière, juridique, ressources humaines, etc...

En ce sens, la Direction Générale, continue à s'attacher à identifier les données pertinentes et nécessaires à notre organisation à l'attention du responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques et des permettant à celui-ci la continuité de la démarche de développement des systèmes de collecte et de traitement.

Un des objectifs a consisté à rationaliser les activités en mettant en place des processus reproductibles applicables à de multiples actions et des modèles permettant d'obtenir des éléments visuels solides qui serviront de base au traitement graphique de l'information. Ces éléments ont pu être mis en place grâce au recrutement complémentaire de compétences informatiques (DPO) et géomatiques (SIG) et la création d'une cellule de relevé de terrain. A cela s'est ajouté en 2022, la nomination d'un programmeur afin de compléter la lecture digitale et participer à la création d'outils applicatifs et opérationnels.

La première étape, a nécessité la création d'une ou plusieurs plateformes numériques de bases de données de façon à pouvoir partager les données au sein de l'entreprise, en fonction des besoins des différents collaborateurs incluant un dispositif rigoureux de sécurité et de confidentialité.

Un travail important mis en œuvre par la Direction Générale, le Pôle Ressources, le Pôle Opérationnel, le Responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques, l'ensemble des managers, consiste à continuer à démystifier l'exploitation de la data et de l'Intelligence Artificielle, actif essentiel de l'entreprise. Bien entendu, les outils déployés sont en phase avec les principes de respect de la transparence, de la liberté individuelle et de la vie privée dans le cadre de l'analyse RGPD qui a été finalisée au sein de la SPL EDDEN.

Tout ceci doit être complété par un autre point de vigilance : s'assurer de la montée en compétences des collaborateurs concernés, grâce à la mise en place de programmes d'accompagnement et de formation. En effet, la formation est un élément essentiel pour créer une relation de confiance et favoriser l'adhésion des équipes à la mise en œuvre de la numérisation de l'entreprise.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons vu en 2022, 14 chefs d'équipe être formés et recevoir leur CLEA numérique en décembre 2022, participant ainsi à leurs montées en compétences dans le domaine numérique.

La SPL EDDEN considère que l'Intelligence Artificielle est au cœur de sa stratégie globale de transformation et de développement.

Aussi le Directeur Général et le Responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques ont pu concevoir et tester des produits d'Intelligence Artificielle, qui permettent de développer des solutions afin d'optimiser la lecture de la chaîne opérationnelle.

L'application actuelle de l'Intelligence Artificielle et du Digital au sein d'EDDEN repose sur la capacité à classer des informations, interpréter des données, et donc à donner du sens à nos différentes missions sous forme de cartographie, reporting, d'images ou de texte et d'éléments statistiques.

L'Intelligence Artificielle représente une manière nouvelle d'interagir avec notre environnement et permet la mise en œuvre de la planification opérationnelle et de vérifier les écarts éventuels, tout en assurant l'analyse statistique de l'activité.

Un des principaux objectifs de la stratégie de développement du numérique au sein de notre entreprise consiste en l'apparition de **l'Intelligence Artificielle « portative » permettant la connaissance d'une performance instantanée**. A travers un échange quotidien entre les managers et les unités opérationnelles, une augmentation exponentielle de la récolte de données permet d'accélérer la temporalité des écarts entre programmation et réalisation. Le concept permet d'associer l'informatique, le langage web et porte le pari d'individualisation de message, permettant, en fonction des informations transmises et recueillies la planification des activités opérationnelles sur les différents sites et le reporting de l'activité quotidienne.

A la SPL EDDEN, la grande majorité des collaborateurs accueillent positivement les technologies digitales. Cependant et de toute évidence, beaucoup de nos compétences n'ont pas encore atteint le degré nécessaire pour exploiter tout le potentiel de la transformation digitale.

Aussi, le principal défi consiste à conduire à une plus grande acceptation de l'Intelligence Artificielle. Il s'agit pour nous déjà d'optimiser non seulement la productivité, mais aussi la précision des tâches, grâce aux fiches mission, contrôles, appui technique et autres...

Dans ce cadre, nous avons aujourd'hui développé des fenêtres intelligentes qui aident le personnel d'intervention technique à accéder aux données et aux instructions dont ils ont besoin pour effectuer leurs tâches à travers le développement d'une application téléphonique intitulé : « My EDDEN » assuré par notre technicien informatique DPO.

Afin de permettre aux employés de conserver une partie de contrôle et d'adaptabilité, nous avons associé aux concepteurs des systèmes, l'encadrement, les responsables de service et les responsables d'unité opérationnelle au processus final de conception et de mise en test des outils développés en interne.

Dans le même état d'esprit, le service système d'information et des réseaux numériques a développé en 2022 une nouvelle application (**opérationnelle en décembre 2022**) dédiée à la récolte de diaspores et de graines dans le cadre du CPI Pépinière confié par le Conseil Départemental, cet outil permet la création de station de récoltes sur l'ensemble du territoire, l'intégration immédiate d'un numéro d'accession et assure la sécurité et la traçabilité des récoltes sur les différentes zones d'autorisation sur lesquelles la SPL EDDEN intervient.

Par ailleurs, deux agents de ce service dédiés à la démarche géomatique ont été positionnés sur le permis de conduite et d'autorisation de vol de drone afin de compléter notre stratégie de développement numérique autour du SIG et de l'analyse de nos sites d'interventions opérationnelles.

COMPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE ET EXTRA FINANCIÈRE

Au-delà du périmètre financier et comptable de la SPL EDDEN, la Direction Générale a souhaité développer de nouvelles lectures financières à l'échelle de la gestion des écosystèmes naturels de notre société, et ainsi, ouvrir la réflexion à la réalisation de performances écologiques mesurables.

Ce champ d'analyse, de recherche et d'innovation s'appuie sur un dialogue interdisciplinaire entre finances et sciences de la conservation permettant l'expérimentation d'un modèle comptable conçu spécifiquement pour équiper la gestion inter-organisationnelle des écosystèmes.

Le développement durable est le socle de l'organisation de la SPL EDDEN. Ainsi La SPL EDDEN souhaite faire apparaître les efforts consentis pour contribuer à la transition écologique sur notre île. Malheureusement, la comptabilité générale et analytique ne fait pas apparaître les enjeux environnementaux et sociaux.

Ainsi, sur préconisation du Directeur Général, une réflexion est menée au sein de la SPL EDDEN afin de présenter dans ses rapports une comptabilité extra-financière ayant pour objectif de valoriser les effets positifs et négatifs des activités de la SPL EDDEN sur l'environnement et sur la Société.

Il est présenté ci-dessous la méthodologie et les premiers travaux menés par le Directeur Général, la Responsable financière et le Chargé de mission au développement écologique dans le cadre de l'accompagnement confié au Commissaire aux Comptes :

- 🌱 Budgétisation verte ; une première image de l'impact écologique de la SPL EDDEN

Après une première année d'activité, la SPL EDDEN a souhaité évaluer son impact écologique. Ainsi, la Direction Générale a mise en œuvre la déclinaison, au sein de notre entité, de la budgétisation verte, outil de transition utilisé par l'Etat.

La budgétisation verte consiste en un recensement de l'impact des dépenses d'une organisation sur six axes environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Le deuxième bilan vert de la SPL EDDEN issu du bilan financier et de l'analyse des comptes de l'année 2022 vous est présenté **au titre n°II.4**. Ce bilan vert permet à la SPL EDDEN d'avoir une image de son impact écologique et de définir les premières orientations stratégiques en termes environnementaux.

- 🌱 Etablissement d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) est obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés dans les DOM-TOM. La SPL EDDEN n'a aucune obligation d'établir un bilan de GES. Cependant, elle souhaite réaliser chaque année un diagnostic de ses émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les éventuelles possibilités de réduction de ces émissions.

Les travaux impulsés par le Directeur Général et le Chargé de mission au développement écologique de la SPL EDDEN seront présentés aux administrateurs lors des prochains Conseils d'Administration.

Mise en place d'une comptabilité écologique selon le Modèle CARE

La SPL EDDEN a souhaité mettre en œuvre une comptabilité environnementale et sociale. En ce sens, elle a commencé le développement d'un outil de reporting intégré, et un instrument de gestion de la performance environnementale, sociale, et financière de l'entreprise.

Le modèle CARE, seul modèle de comptabilité socio-environnementale normalisé, peut répondre à ces objectifs. En effet, le modèle CARE est un modèle de comptabilité intégrée. Il vise à mettre en évidence les activités de l'entreprise qui contribuent au développement durable, et les investissements nécessaires à sa transition. Il intègre les seuils écologiques à ne pas dépasser pour préserver les capitaux naturels et humains. Il s'agit en d'autres termes de définir les actions à mener pour maintenir les capitaux dans l'état défini comme souhaitable, puis de déterminer monétairement le coût de ces opérations, et de les mettre en application.

L'objectif est de mettre en place la comptabilité écologique selon le modèle CARE courant 2022.

Formation et accompagnement des « portes paroles des capitaux propres » vers la transition écologique

Afin que la démarche CARE soit un outil de pilotage de la transition écologique complètement intégré à la société, il faut que l'ensemble des acteurs concernés par le maintien de la ressource, ainsi que les intermédiaires permettant de « faire parler le capital » soient sensibilisés et formés à la démarche.

Ainsi le cabinet ACP (*Audit Conseil Partners*) nous accompagne depuis l'année dernière dans la mise en œuvre d'une comptabilité extra-financière.

Une convention supplémentaire a été validée en Conseil d'Administration du 31/08/2022 avec le groupement Endrix issu de la transformation du cabinet Audit Conseil Partners, sur la lecture du Capital Humain à la SPL et ce toujours dans le cadre de la démarche de comptabilité triple-capitaux.

CONVENTIONNEMENT STRATÉGIQUE

La CIVIS et la SPL EDDEN ont souhaité conclure une convention cadre de partenariat pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, il a été convenu entre La CIVIS et la SPL EDDEN que la Convention fixe le cadre général du partenariat entre la CIVIS et la SPL EDDEN pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2026.

En effet, la CIVIS accompagnera, dans la limite de ses capacités budgétaires, la structuration et le développement de la SPL EDDEN pour en faire un outil privilégié, pérenne et performant de la mise en œuvre de ses différentes politiques publiques en faveur du développement durable de La Réunion.

Dans son champ de compétence et conformément à l'objet social de la SPL EDDEN, la CIVIS confiera à la SPL EDDEN différentes prestations permettant de garantir la viabilité financière de la structure.

La CIVIS et la SPL EDDEN ont décidé de signer une convention cadre, prédéfinissant les domaines de partenariats à venir, parmi la liste non exhaustive des domaines suivants :

- La protection, la valorisation et l'entretien des espaces naturels sensibles,
- L'entretien et la gestion des milieux aquatiques,
- La mise en œuvre de solutions opérationnelles fondées sur la nature,
- L'entretien et la gestion des ouvrages de lutte contre les inondations et les crues,
- L'entretien et l'embellissement des espaces communautaires,
- L'accompagnement de l'insertion de bénéficiaires de contrats aidés,
- La vulgarisation scientifique et la pédagogie autour de l'ensemble de ses actions en lien avec la biodiversité.

Au 31 décembre 2022 et malgré plusieurs rencontres, réunions de travail et propositions faites par la SPL EDDEN dans le cadre de projets de CPI portant sur l'Etang du Gol, le Bois de Puy ou encore le Domaine des Pierres, les prestations envisagées n'ont pas pu être mises en œuvre, dans le cadre de contrats de prestations intégrées ou de mandats, annuels ou pluriannuels.

STRATÉGIE DE LABÉLISATION DE NOS MISSIONS

Dans un objectif de promouvoir la gestion écologique des parcs et jardins du conseil départemental, la SPL EDDEN a souhaité entreprendre une démarche partagée, ambitieuse et progressive allant dans le sens de l'écologie et de la préservation des ressources. Il est important pour cela, d'entreprendre une démarche, reconnaissant et permettant d'évaluer le travail entrepris.

Pour répondre aux attentes des gestionnaires d'espaces verts, Plante & Cité a mis en place entre 2009 et 2012, la démarche EcoJardin, constitué par un référentiel de gestion écologique, des grilles d'évaluation et un label associé. La réalisation de ce projet a bénéficié d'un soutien de l'Agence Française de la Biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto.

- Le Label EcoJardin

Le référentiel de gestion écologique des espaces verts EcoJardin est un outil technique d'aide à la décision pour les gestionnaires des espaces verts. Il a été créé en 2012 par Plante & Cité, Centre Technique national d'études et d'expérimentation sur les espaces verts et le paysage, pour répondre à la demande de représentants des collectivités publiques et des entreprises. Son objectif est de diffuser largement les bonnes pratiques et de mieux faire reconnaître les changements déjà amorcés par certains jardiniers et gestionnaires d'espaces verts. Pour valoriser ces changements, un label du même nom (EcoJardin), basé sur l'évaluation des pratiques décrites dans le référentiel, a été créé.

Dans ce cadre, la SPL EDDEN a transmis un courrier au Président du Conseil départemental en date du 6 avril 2021 et eu une première réunion d'échanges avec ses services le 18 mai 2021. En effet, la SPL EDDEN a proposé au Conseil Départemental de développer une démarche de création et de gestion écologique des espaces ouverts au public. L'objectif étant de répondre aux nombreux enjeux écologiques des sites (sols, eau, biodiversité, pollution et déchets) et à la qualité des paysages. Les services du Département ont confirmé leur intérêt de travailler avec nous dans cette démarche. En l'absence de labellisation EcoJardin sur les territoires d'Outre-Mer à ce jour, nous proposons d'expérimenter sur quelques sites le référentiel technique en lien avec ce label adapté au milieu local. Cette démarche engagée en 2021 ne pourra trouver une issue que nous espérons favorable qu'au cours des prochaines années. En effet, au cours de l'année 2022, ce dossier n'a malheureusement pas pu prendre une démarche positive.

INTERVENTIONS PUBLIQUES

Porté par la dynamique de sollicitation dans le cadre de ses interventions publiques, la SPL EDDEN a participé au cours de l'année 2022 à plusieurs congrès et salons dédiés à l'Ecologie et au Développement Durable. Ainsi nous avons participé aux événements qui suivent :

✓ *Salon Santé et Bien être du 2 au 22 mai 2022*

Run Santé est le premier salon dédié à santé et au bien être à La Réunion et rassemblera pendant 3 jours d'événements tous les acteurs de la filière pour proposer une offre complète aux visiteurs. Parce que la santé n'aura jamais été autant au cœur des actualités, Run Santé se veut être résolument tourné vers l'optimisme afin de donner une bouffée d'oxygène à la population.

9 espaces principaux ont été proposés :

- Espace bébé
- Espace enfant
- Espace Sénior
- Espace handicap
- Espace alimentation/nutrition
- Espace ados
- Espace adulte
- Espace bien-être / stress
- Espace prévention des risques professionnels.

L'objectif de participation de la SPL EDDEN à ce premier salon est de valoriser ses missions et activités, sous l'angle de la protection des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, porteuses d'handicap, ...) dans le cadre de la lutte antivectorielle, mais aussi de valoriser nos espaces naturels comme de véritables espaces de bien-être et défendre une harmonie des relations entre l'homme et la nature vecteur d'épanouissement.

C'est donc un angle original qui sera proposé pour parler de santé et bien-être.

Le coût de la participation à ce salon est évalué à 7500€ HT sur la base d'une convention de partenariat avec les engagements suivants :

- Faire bénéficier la SPL EDDEN du plan média de l'événement en apposant son logo sur l'ensemble de sa communication.
- Citer la SPL EDDEN dans ses relations presse en tant que Partenaire de l'événement.
- Offrir de la visibilité à la SPL durant le salon, en installant autour des sites la PLV remise à l'Organisateur par la SPL.
- Accorder à la SPL 1 pleine page (publirédactionnel ou publicité) dans le supplément salon du Quotidien
- Accorder à la SPL un espace d'exposition, dans le Hall A de la Nordev, équivalent à 2 stands nus de 9 m² chacun

Une communication interne a été réalisée afin d'inciter les salariés à se rendre au salon pour partager une culture commune et renforcer ainsi le sentiment d'appartenance des collaborateurs à la SPL EDDEN.

✓ *Salon de la maison du 30 avril au 08 mai 2022*

Après un « salon de la résistance en 2021 », pour sa 33^{ème} édition, le salon de la maison 2022 se tiendra du 30 avril au 8 mai 2022 et a choisi pour thème le développement durable.

En date du 5 avril 2022, la NORDEV (organisateur du salon) a sollicité la SPL EDDEN pour réaliser des animations en lien avec le fil conducteur du salon, le développement durable.

Ce sont plus de 100 000 visiteurs qui sont attendus au parc des expositions de Saint-Denis sur un espace de 17 000m², avec plus de 300 exposants et 900 stands.

Dans ce contexte, au titre de ses missions de sensibilisation du public, la SPL EDDEN a l'opportunité au travers de ce salon de sensibiliser un maximum de réunionnais à la protection et la valorisation de ce trésor que représente la biodiversité et les paysages naturels uniques de l'île, tout en faisant, le cas échéant, le lien avec les jardins des particuliers.

Il est important de noter que le Directeur Général a obtenu la mise à disposition de deux stands d'une surface totale de 36m² à titre gracieux.

Aussi, dans ce contexte, un programme d'intervention a été élaboré sur mesure pour la durée du salon alternant entre :

- Un accueil permanent du public se rendant sur le stand ;
- Des mini-conférences thématiques animées par quelques experts externes, mais aussi par de nombreux experts de la SPL EDDEN ;
- Des animations avec un encadrement favorisant l'intégration et la participation des visiteurs du salon ;
- Des ateliers pratiques où les visiteurs auront l'occasion d'apprendre en pratiquant.

Toutes les interventions de la SPL EDDEN figurent sur le site internet du salon au titre des animations. Elles ont été également retranscrites sur le guide du salon en version papier et dans lequel la SPL présente une page conseil : « Guide des bonnes pratiques d'entretien du jardin en matière de lutte antivectorielle ». Ce guide a été édité à plus de 30 000 exemplaires.

La participation de la SPL à ce salon représente une occasion unique de sensibiliser le grand public par une prise de conscience de notre richesse patrimoniale, tout en communiquant sur les valeurs que porte la SPL conformément à son objet social et la commande de ses actionnaires.

La mise en place de l'organisation de ce salon a pu être réalisée grâce un très bel effort collectif mobilisant toutes les forces vives de la SPL EDDEN, et la SPL en partenariat avec la NORDEV a pu distribuer deux places gratuites pour chaque personnel de la SPL EDDEN en CDI-CDD.

✓ *2^{ème} Salon de l'écologie et du développement durable du 16 au 18 septembre 2022 (CA du 31/08/2022)*

La seconde édition du salon de l'écologie et du développement durable de La Réunion se tiendra les 16,17 et 18 septembre 2022 à la NORDEV au Parc des expositions de Saint-Denis.

Il se donne pour objectif de promouvoir les enjeux de la transition écologique sur notre île et dans l'Océan Indien avec plus de 150 exposants et plus de 5000m² d'expositions.

Les ambitions qui y sont associées sont notamment :

- Proposer un salon éducatif et préventif ;
- Sensibiliser la population sur l'impact écologique à La Réunion ;
- Faire découvrir de nouvelles innovations écologiques ;
- Epauler et soutenir les projets écologiques prometteurs.

Eu égard à l'objet social de la SPL EDDEN en lien avec l'écologie et le développement durable, ce second salon offre la possibilité de communiquer de façon adaptée, tant sur le fond que sur la forme, sur les fondements, les valeurs et les actions la SPL EDDEN.

En ce sens, la participation à ce salon accompagne le développement et l'affirmation de l'identité de la SPL pour révéler son utilité publique, son ancrage territorial, sa valeur ajoutée, le service rendu au territoire et à la population sur des missions essentielles au développement durable de l'île.

Cette participation se déclinera par la mobilisation des moyens suivants proposés par l'organisateur de l'événement :

- Un stand de 36 m² avec 8 accréditations et 24 tickets repas
- Une fontaine à eau + gobelets + 2 bonbonnes
- Une insertion publicitaire pleine page dans le supplément du salon de l'écologie
- Un pack exposant (obligatoire)
- Une interview vidéo et la mise en avant du stand sur les réseaux sociaux
- Positionnement premium sur le site web
- Une TV

Les moyens ci-dessus représentent de frais prévisionnels d'un montant de 5 772.00€ HT.

Des coûts additionnels sont prévus notamment pour personnaliser le stand et intégrer les coûts non connus à ce jour (comptoir, chaise haute, table, moquette, bâche imprimée, kakemono, ...) pour une estimation comprise entre 1 500.00€ et 2 500.00€.

Une communication interne sera réalisée afin d'inciter les salariés à se rendre au salon pour partager une culture commune et renforcer ainsi le sentiment d'appartenance des collaborateurs à la SPL EDDEN

✓ *Congrès international de l'horticulture 2022 du 14 au 19 août 2022*

Le 31^{ème} congrès international d'horticulture se tiendra **du 14 au 20 août 2022** à Angers. Les communautés scientifiques et professionnelles françaises ont le plaisir d'accueillir l'IHC 2022, l'événement majeur consacré aux sciences et à l'innovation en horticulture dans le monde.

Le congrès mondial de l'horticulture « IHC » (*International Horticultural Congress*) est unique au monde dans le domaine de l'ornement, des fruits et légumes, des plantes aromatiques et médicinales. Il réunit plus de **3 000 congressistes** issus de **70 nationalités** et regroupe plus de 40 conférences thématiques. Le congrès a lieu tous les quatre ans dans un continent différent, habituellement à la mi-août (6 jours + visites techniques et touristiques).

Ce congrès est organisé sous l'égide de l'**ISHS (International Society for Horticultural Science)**, société née en 1959 à l'initiative de Roger de Vilmorin, suite au congrès sur ce thème organisé en France en 1958 à Nice. Elle fédère aujourd'hui plus de 50 000 membres du monde entier, majoritairement des chercheurs et enseignants **chercheurs, mais aussi des professionnels** liés à ce secteur d'activité.

Les impacts attendus d'un tel évènement sont d'abord scientifiques (notoriété mondiale ; reconnaissance ; identification des compétences et savoir-faire, valorisation du triptyque : Recherche | Formation | Entreprises), mais également touristiques et économiques (4 000 congressistes pendant une semaine en France prolongeant souvent par des congés, du partenariat ou des affaires entre laboratoires et professionnels). Ce congrès est une véritable opportunité pour développer les échanges, les transferts de connaissances, les partenariats, le business, la vulgarisation des avancées scientifiques et technologiques, et ce à l'échelle internationale.

La **candidature** pour accueillir ce Congrès mondial scientifique à Angers - France s'est déroulée au Congrès mondial de **2014** à Brisbane. Elle a été portée par l'INRAe, le Cirad, Agrocampus Ouest, l'Université d'Angers, VEGEPOLYS VALLEY et Destination Angers avec l'appui d'un grand nombre d'organismes professionnels et politiques. En 2015, ces initiateurs ont structuré l'organisation juridique et signé l'accord officiel avec l'ISHS.

La candidature de la France a été préférée à celle de Pékin notamment grâce aux trois axes phares mis en avant et qui se veulent être **l'esprit de l'édition 2022** :

- **Réaliser un évènement de niveau scientifique très élevé ;**
- **Être le lieu de rencontre les acteurs de la Recherche, de la Formation et des Entreprises, ce qui est assez novateur ;**
- **Favoriser les liens entre les pays du Nord et du Sud à travers les grands enjeux pour la planète.**

Ce congrès est un atout indéniable pour les communautés scientifiques, professionnelles et le territoire (français et angevin).

François Laurens, chercheur INRA et président du Congrès en 2022 rappelle « ***l'esprit souhaité pour l'édition 2022 est que ce soit un congrès d'un niveau scientifique élevé, rapprochant le nord et le sud et s'ouvrant davantage à la communauté professionnelle et au grand public*** ».

Au regard des évolutions et des attentes de la société et de la profession, les grands enjeux adressés à la communauté scientifique lors du congrès de 2022 seront les suivants :

- **Compétitivité des filières et compétences ;**
- **Alimentation, santé et bien-être du citoyen ;**
- **Durabilité des systèmes de production ;**
- **Adaptation au changement climatique et atténuations de ses effets.**

Pour répondre à ces enjeux, les thématiques scientifiques suivantes seront traitées et viseront à évaluer l'impact de l'horticulture à différentes échelles :

- La sécurité sanitaire et nutritionnelle, la durabilité et qualité des systèmes alimentaires ;
- Le développement de l'approche système, les systèmes horticoles agroécologiques, la gestion durable des ressources naturelles, la biodiversité fonctionnelle ;
- L'horticulture de précision et le végétal connecté ;
- L'horticulture dans un monde urbanisé ;
- Les processus d'innovation, l'interdisciplinarité, les liens entre recherche et société, la co-conception avec les acteurs ;
- Les nouveaux usages et nouvelles fonctions des végétaux ;
- Les métiers du futur.

Dans un objectif d'amélioration et de durabilité des techniques de production, et de manière à affiner les compétences de la SPL EDDEN dans le domaine de l'horticulture, pour performer les actions transmises par ses actionnaires ; EDDEN souhaite participer à ce congrès.

En effet, dans le cadre du Contrat de Prestations Intégrées pour « La récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion », nous avons la gestion des Pépinières Départementales. Ce contrat qui intègre la récolte et la production de plants, nécessite des compétences optimums afin de limiter les récoltes et la pression sur les milieux naturels, mais aussi d'optimiser la production.

Ainsi :

- De manière à répondre au mieux aux exigences conjointes de nos actionnaires ;
- Dans un objectif d'amélioration des compétences et d'optimisation des production ;

✓ *AdNatura 1er Salon National des professionnels de l'Écologie et de la Biodiversité du 27 au 29 Octobre 2022 à Montpellier*

AdNatura, le Salon National des Professionnels de l'Écologie et de la Biodiversité se tiendra du 27 au 29 octobre 2022 à Montpellier. Organisé par l'association Salon de l'Écologie (SdE), cet événement bénéficie du parrainage de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de la collaboration de la Région Occitanie, de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB Occitanie), de l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), de la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole et de l'Université de Montpellier (et du soutien de nombreux partenaires).

Ce salon permet de réunir, de connaître et de valoriser tous les acteurs de l'écologie et de la biodiversité en France. A l'heure d'une transition écologique où les enjeux autour de la biodiversité reçoivent de plus en plus d'échos dans la société, le salon mobilise principalement 4 filières professionnelles :

- Recherche (R&D), innovation, recherche appliquée, etc.)
- Gestion (espace naturel protégé, réserve naturelle, gestion et protection de la biodiversité, etc.)
- Éducation (communication, formation, sensibilisation, etc.)
- Ingénierie (expertise, génie écologique, ingénierie écologique, etc.)

Cet événement est reconnu et apprécié pour sa transversalité. Il fédère tous types de structures et d'acteurs engagés dans la transition écologique et la conservation de la biodiversité, tant dans les domaines privés que publics (entreprises, associations, établissements publics, collectivités territoriales, intercommunalités, services de l'État, etc.). C'est l'occasion pour les professionnels de l'écologie et de la biodiversité de se rencontrer et d'échanger. Toutes les cultures professionnelles sont représentées, des techniciens aux chercheurs en passant par les ingénieurs et gestionnaires.

Au travers de stands, conférences, tables rondes, ateliers et rendez-vous d'affaires AdNatura vise à :

Partager des connaissances et expériences

- Un congrès scientifique sur les innovations technologiques et méthodologiques,
- Un forum des métiers et formations,
- Un espace emploi et recrutement.

Rassembler des acteurs engagés

- Favoriser les rencontres et projets par un forum professionnel
- Rester à la pointe de l'innovation et valoriser ses travaux,
- Recruter des futurs collaborateurs,
- Informer sur les formations et métiers existants,
- Promouvoir la filière professionnelle de l'écologie et de la biodiversité,

Sensibiliser aux enjeux de la biodiversité et de la préservation de notre planète

- Rassembler des passionnés investis et engagés,
- Organiser des tables rondes,
- Vulgariser les connaissances et savoir-faire.

Chaque année, AdNatura met à l'honneur un thème d'actualité et d'avenir. Pour cette édition 2022, ce sont les « sols vivants » qui seront le fil rouge de l'événement. Le programme figure en **Annexe n°10** du rapport de séance.

Dans le cadre du CPI pour la protection, l'entretien et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles 2022-2024, EDDEN met en œuvre des actions de gestion des milieux naturels. Ces actions nécessitent des compétences dans :

- L'étude et le diagnostic des milieux naturels,
- Les techniques de génie écologique notamment pour les travaux de restauration écologique et leur évaluation,
- La sensibilisation à la préservation des milieux naturels.

L'ensemble des actions menées s'inscrit dans un cadre de recherches et d'expérimentation de solutions techniques et scientifiques. La compréhension du fonctionnement des espaces naturels et le développement de méthodes d'intervention adaptées dans un contexte de rationalisation des moyens nécessitent une veille permanente sur les avancées effectuées dans ce domaine d'activité ou sur toute autre méthode adaptable.

Dans ce contexte, le Salon National des Professionnels de l'Écologie et de la Biodiversité est une opportunité de parcourir en un lieu et sur un laps de temps réduit un panel important, des méthodes, recherches et techniques développées dans le domaine de l'étude et de la gestion des espaces naturels.

Ainsi :

- ❖ De manière à répondre au mieux aux exigences conjointes de nos actionnaires ;
- ❖ Dans un objectif d'amélioration des compétences et d'optimisation des moyens ;

✓ *Second salon de l'Écologie et du développement durable de La Réunion des 16, 17 et 18 septembre 2022*

Le second salon de l'écologie et du développement durable de La Réunion s'est tenu les 16, 17 et 18 septembre 2022 à la NORDEV au parc des expositions.

Il avait pour objectif de promouvoir les enjeux de la transition écologique sur notre île et dans l'Océan Indien avec plus de 7000m² de surfaces dédiées.

Les ambitions qui y sont associées sont notamment :

- Proposer un salon éducatif et préventif ;
- Sensibiliser la population sur l'impact écologique à La Réunion ;
- Faire découvrir de nouvelles innovations écologiques ;
- Epauler et soutenir les projets écologiques prometteurs.

Eu égard à l'objet social de la SPL EDDEN en lien avec l'écologie et le développement durable, et suite à la participation de la SPL au premier salon, ce second salon offre la possibilité de communiquer de façon adaptée, tant sur le fond que sur la forme, sur les fondements, les valeurs et les actions de la SPL.

En ce sens, la participation à ce second salon accompagne le développement et l'affirmation de l'identité de la SPL pour révéler son utilité publique, son ancrage territorial, sa valeur ajoutée, le service rendu au territoire et à la population sur des missions essentielles au développement durable de l'île. La SPL participe ainsi à une sensibilisation fondamentale auprès de publics hétérogènes (Adultes, enfants, etc..)

Cette participation a mobilisé les moyens suivants proposés par l'organisateur de l'événement:

- Un stand de 36 m² avec 8 accréditations et 24 tickets repas
- Une fontaine à eau + gobelets + 2 bonbonnes
- Une insertion publicitaire pleine page dans le supplément du salon de l'écologie
- Un pack exposant (obligatoire)
- Une interview vidéo et la mise en avant du stand sur les réseaux sociaux
- Positionnement premium sur le site web

Les moyens ci-dessus ont représenté des frais pour un montant de 5772€ HT, auxquels se sont rajoutéspour la location d'équipements complémentaires (comptoir, chaise haute, table, moquette, TV ,...).

RECONNAISSANCE DES MISSIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Le projet Pilote « Parcours Entreprises » est un projet national de lutte contre l'illettrisme, piloté par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), soutenu par la DGEFP, et auquel participe l'OPCO Afdas.

La SPL EDDEN a fait acte de candidature et a été retenue pour participer à ce projet pilote. Au plan national : **15 entreprises dont la SPL EDDEN ont été retenues par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.**

L'objectif de ce projet pilote est de réaliser un "parcours entreprise", clé en main, depuis la réalisation d'un diagnostic illettrisme à l'aide d'un outil d'évaluation pour la gestion des situations d'illettrisme en milieu

professionnel ("Ev@Gill"), jusqu'à la mise en œuvre de parcours de formation pour les salariés ne maîtrisant pas les compétences de base.

Ce projet se décline en plusieurs étapes, au cours desquelles un consultant désigné par l'ANLCI et l'ANLCI a apporté son appui et son expertise en termes d'analyse des risques liés à l'illettrisme, pour prototyper des parcours sur-mesure, adaptés aux besoins des entreprises et à leurs contraintes locales.

Spécifiquement, le diagnostic posé au travers de l'outil Ev@Gill fait état d'un taux de risque de 40% d'avoir au sein de nos effectifs des salariés en situation d'illettrisme. Cela ne signifie pas que 40% de nos effectifs sont en situation d'illettrisme mais que notre entreprise remplit les conditions qui amènent à considérer que le risque d'être confronté à des situations d'illettrisme existe sans que l'importance du phénomène ne soit néanmoins garantie, d'où notre volonté d'y mener une action volontariste.

Il s'est agi dès lors de proposer, dans le cadre de ce projet pilote, des solutions qui n'existaient pas encore et de favoriser les dynamiques partenariales locales pour proposer un « parcours entreprise » sans rupture, en partant de la réalité des situations, des acteurs, de leurs attentes et de leurs besoins.

Trois besoins potentiels ont ainsi été identifiés au sein de la SPL EDDEN :

- L'entreprise EDDEN accompagne déjà des salariés en difficulté avec les compétences de base, mais qui ne sont pas toujours clairement identifiés.
- L'entreprise EDDEN a amorcé des travaux pour repérer les situations apprenantes dans l'entreprise dans une logique d'AFEST (travail en cours sur un référentiel).
- L'entreprise EDDEN déploie également un schéma de transformation digitale de son organisation. Cette transformation suppose de construire des écosystèmes pertinents d'acteurs et de données qui répondent à des problématiques d'innovation et d'avantages organisationnels.

Ainsi, avec l'appui du consultant externe (CFORM), l'ANLCI, l'OPCO AFDAS, et après la tenue des ateliers de prototypage, une monographie a été réalisée proposant un certain nombre de solutions possibles pour répondre à la problématique de la maîtrise des compétences de base en entreprise.

Dans le cadre de ce projet pilote, la SPL EDDEN a également souhaité expérimenter une action de formation et d'accompagnement de 14 chefs d'équipe volontaires quant au développement de leurs compétences numériques eu égard notamment à la volonté de transformation digitale de la SPL.

C'est ainsi qu'après une évaluation au CLÉA numérique, des parcours individualisés de formations ont été proposés.

Aux termes de cette première évaluation, 3 chefs d'équipe ont obtenu leur certificat CléA numérique et 11 chefs d'équipe se sont vu proposer des modules de formation allant de 42h à 182h visant à valider les quatre domaines de compétences du CLÉA numérique :

- ✚ Identifier son environnement et utiliser les outils associés
- ✚ Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé
- ✚ Interagir en mode collaboratif
- ✚ Appliquer les règles et bonnes pratiques de la sécurité numérique

La formation a débuté le 2 juin 2022 sur le site de la SPL à Piton Défaud à raison de 11h par semaine les jeudis et vendredis. A noter qu'un chef d'équipe n'a pu faire aboutir son parcours pour des raisons de problèmes personnels très importants.

La prise en charge du coût de ces actions (évaluation et formation) a été assurée par le FNE (Fonds National pour l'Emploi).

L'évaluation finale menée suite aux modules de formation s'est tenue les 14 et 17 octobre derniers. La SPL est heureuse d'annoncer un taux de réussite sur l'ensemble de modules de 98%. 10 chefs d'équipe ont ainsi obtenu leur certificat CLÉA numérique.

Ce type d'action expérimentale dans le cadre de projet pilote montre ainsi toute sa pertinence et capacité à répondre à des enjeux bien identifiés dans l'entreprise. Il s'agira dès lors de projeter une forme de généralisation de ces actions tant sous l'axe de la consolidation des compétences de base en numérique qu'en littéracie et numératie. D'autres actions sont d'ores et déjà en expérimentation notamment en lien avec le concept de formation en situation de travail.

De plus, Il est important de noter que la Direction Générale a souhaité présenter **la candidature de la SPL EDDEN au « Trophée des EPL 2021 »** dans la catégorie « services au public », et ce, en mettant en avant la mission de lutte antivectorielle au profit des personnes les plus vulnérables nommée : « Lutte antivectorielle et promotion d'un écosystème social et environnemental ».

Dans ce cadre, la SPL EDDEN a eu l'immense joie d'être **lauréate du concours « Trophée des EPL 2021, dans la catégorie « Services au Public »**. Ce Trophée a permis la mise en avant de notre mission de lutte antivectorielle dans toute l'île au profit des personnes les plus vulnérables. Le dossier présenté par notre SPL intitulé « lutte antivectorielle et promotion d'un écosystème social et environnemental » a été salué par le jury présidé en 2021 par l'ADEME.

A l'occasion de la remise de ce trophée le 14/10/2021 à Toulouse, le Président de la Fédération des EPL, Monsieur Patrick JARRY, Maire de Nanterre a proposé de venir remettre le prix directement sur le territoire de La Réunion.

Le séjour de Monsieur Patrick JARRY, Maire de Nanterre et Président de la Fédération des EPL, à l'invitation de la SPL EDDEN, s'est déroulé sur notre île du 23 au 26 janvier 2022.

En lien direct avec le dossier présenté par la SPL, le Président de la Fédération nationale des EPL, Patrick JARRY, a pu constater de visu le travail mené sur le terrain par les équipes de la SPL EDDEN lors de la visite d'une « gramoune » bénéficiaire de l'action lutte antivectorielle.

Cette visite a été l'occasion pour Patrick JARRY, d'apprécier la diversité des champs d'intervention de la SPL et de saluer également l'originalité et la pertinence des actions de la SPL : « Pour la première fois en France, une SPL est créée dans le domaine de l'action pour la santé et en même temps sur l'insertion et le développement écologique. C'est unique en France. Ici, à La Réunion, vous faites preuve de créativité pour répondre à des questions qui se posent aux habitants et au territoire. »

Et le Président JARRY de conclure à la fin de sa visite : « A l'échelle nationale, la SPL EDDEN est un modèle qui sera repris et qui inspirera d'autres collectivités de France »

Dans le cadre de cette visite, le Directeur Général a été amené à signer deux conventions stratégiques de partenariat, sans impact financier et hors cadre CPI, respectivement avec le Parc national ainsi que le Pôle emploi.

Dans le cadre du Trophées des Epl 2022, la Fédération des EPL a souhaité la participation au jury de Monsieur Gilbert RIVIERE, Directeur Général de la SPL EDDEN, qui ainsi a participé à la désignation des lauréats 2022. Le jury s'est réuni le mardi 6 septembre 2022 dans les locaux de la FedEpl à Paris.

MISSIONS OPÉRATIONNELLES CONTRAT DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

Par ailleurs, la Direction Générale a émis auprès du Conseil Départemental le souhait de la mise en œuvre et du renouvellement des premiers contrats de prestation intégrés sur une durée de 3 ans afin de permettre à notre entreprise une visibilité organisationnelle et leurs programmations dans le temps. La rédaction et la stratégie de financement de ces contrats ont été un temps d'échange et de travaux importants auprès de notre actionnaire majoritaire. Le Conseil d'Administration a ainsi été amené à mettre en œuvre le 10 décembre 2021 la finalisation des nouveaux Contrats de Prestations Intégrés sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, à savoir :

Conseil Départemental Contrat de Prestations Intégrées

- Contrat de prestations intégrées pour la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles

La mission générale vise à protéger et entretenir les 14 Espaces Naturels Sensibles, dont la liste est annexée au contrat, en vue de leur valorisation et notamment de leur ouverture au public. Elle se traduit par les orientations suivantes :

La connaissance des sites

Cette connaissance consiste principalement en :

- Connaissance des limites géographiques des sites gérés, le statut du foncier, les spécificités des milieux naturels rencontrés, les propriétaires, le fonctionnement du site et usages...
- Connaissance de la faune, de la flore et des habitats...
- Connaître les limites géographiques des sites gérés et les faire respecter, et ainsi pouvoir produire tout élément technique de présentation du site.
- Maîtriser les statuts fonciers et réglementaires.
- Connaître les milieux naturels rencontrés (spécificités, vulnérabilité...).
- Connaissance de la faune, de la flore et des habitats : inventaire et suivi.
- Connaître le fonctionnement du site et ses différents usages.
- Connaître les acteurs (propriétaires, financeurs, partenaires réglementaires et techniques, usagers), leurs rôles et leurs attentes.

La préservation des milieux naturels

Cette action de préservation des milieux porte essentiellement sur les axes suivants :

A) La lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Dans ce cadre, les actions suivantes sont conseillées :

- Détection et **lutte précoce** (intervention rapide) ;

- **Lutte diffuse** initiale ou de contrôle : élimination des PEE installées de manière hétérogène (diffuse) sur une surface identifiée, avec précision sur la date de lutte initiale ainsi que sur le numéro de contrôle de l'année en cours et totale.
- Lutte "**en plein**" initiale ou **de contrôle** : Elimination des PEE installées de manière homogène sur des petites surfaces - Lutte contre des poches envahies (cicatrisation), avec les mêmes précisions que pour la rubrique précédente.

B) La sauvegarde des espèces menacées

La sauvegarde des espèces menacées consiste notamment :

- **Protection ciblée des espèces (*in-situ*)** : Lutte autour des semis menacés par les PEE, détournement semis héliophiles, lutte autour et sur semenciers envahis, mise en lumière des semenciers héliophiles, lutte contre l'écorçage (cicatrisation), etc.
- **Renforcement (*in-situ*)** : en fonction des résultats des études de suivi et d'évaluation des chantiers dont régénération naturelle (point G) : travaux préalables (enlèvement des exotiques, etc.), plantations, suivi de plantations (dégagements...), etc.
- **Arboretum (*ex-situ*)** : travaux préalables, plantations, suivi de plantations, dégagements, etc.
Remarques : un arboretum peut être composé aussi d'espèces indigènes non menacées dans le but d'avoir des semenciers pour faciliter la production de plants. Un arboretum peut avoir un objectif de conservation, mais également pédagogique.

C) La reconstitution des milieux très dégradés

Les plantations sont ici indispensables pour rétablir un écosystème se rapprochant de celui d'origine.

Dans ce cadre, peuvent être menées les actions suivantes :

- Préparation de terrain : suppression des plantes exotiques identifiées, broyage, etc.
- Fournitures de plants (issus de pépinières) : quantité selon densité identifiée dans la partie G
- Plantations initiales : mise en place des plants, arrosage, paillage, etc.
- Renforcement plantations "regarnies" (nouvelles plantations selon perte et évaluation réalisée (partie G)
- Suivi de plantations : dégagements des PEE autour des plants, etc.
- Lutte diffuse de contrôle selon nécessité (partie G).

D) Le renforcement de la régénération naturelle des chantiers de lutte, de sauvegarde et de reconstitution

Ces actions peuvent concerner des chantiers de reconstitution, mais seulement en phase avancée.

Dans ce cadre, pourront être réalisés notamment :

- Plantations : mises en place des plants, arrosage, paillage, etc.
- Transplantations de plantules issues du milieu naturel, "sauvageons" : mise en place des plantules, arrosage, etc.
- Semis direct
- Suivi de plantations, transplantations ou semis direct : dégagements des PEE autour des plants, etc.

- Dégagement de semenciers indigènes pour favoriser la régénération naturelle et/ou faciliter la collecte des semences pour la production de plants.

E) La protection des sols contre l'érosion :

Ces travaux consistent à fixer les sols instables pouvant menacer des chantiers de restauration (lutte, sauvegarde...) ou équipements pour le public (sentiers, kiosques...). Exemple de travaux : fascines, plantations, ...

F) La lutte contre la Faune exotique envahissante

Cette lutte devra être réalisée en concertation avec les partenaires existants et selon les objectifs de conservation définis en amont. Elle consiste en :

- Détection et lutte précoce (intervention rapide).
- Lutte contre les prédateurs selon les objectifs de conservation (chats, rats, ...).

G) Le monitoring : Suivi et évaluation des chantiers de lutte, de reconstitution et de sauvegarde des espèces menacées (Flore) et des opérations contre la faune exotique

Mise en place d'une cartographie avec une numérotation unique, l'année de commencement et la liste des travaux réalisés par année.

❖ L'accueil et la sensibilisation des publics

Cette mission consiste notamment en :

- La réalisation de visites guidées pour tout type de public dans le cadre du dispositif « *Dotation Biodiversité* » et hors dispositif.
- L'accompagnement technique à la mise en œuvre ou le renforcement d'un arboretum dans le cadre de projets scolaires relevant du dispositif Dotation Biodiversité en lien avec le P1MA.
- La participation aux manifestations de portée départementale *Fête de la Nature* et *Rendez-vous Natures* sur les sites en gestion.
- La création ou l'acquisition de supports, notamment médias de découverte et d'interprétation pédagogiques.

❖ La surveillance des sites

Cette mission se traduit notamment par :

- La surveillance des limites, usages et comportements sur les ENS.
- L'instruction des demandes d'autorisation d'occupation temporaire des sites pour des manifestations, événements sportifs ou culturels...
- Un rôle de veille et d'alerte auprès du Département sur les atteintes au domaine public et le fonctionnement global des sites.

❖ L'entretien courant et l'embellissement des infrastructures, itinéraires et aires d'accueil

Ces missions portent essentiellement sur :

- L'entretien des équipements et installations sur les sites.
- L'entretien courant des itinéraires (sentiers et pistes).
- L'entretien courant et l'embellissement des aires d'accueil.

❖ La valorisation socio-économique compatible avec la gestion des habitats

Cette mission repose essentiellement en :

- L'accompagnement, l'animation et la surveillance des occupants installés sur Sans Souci (notamment des boucans).
- L'accompagnement des activités notamment, apicoles, agricoles et touristiques sur les sites confiés en gestion à la SPL.

❖ Les aménagements pour l'accueil du public

La SPL EDDEN pourra être amenée à réaliser des aménagements pour l'accueil du public dans le cadre de convention de mandat spécifique (mandat de maîtrise d'ouvrage) sur la base d'un programme établi et financé par le maître d'ouvrage.

❖ L'entretien et valorisation des Salines de Saint-Leu

Cette action repose essentiellement sur :

- L'entretien courant des salines et de ces abords ;
- La production et la récolte de sel ;
- La remise sur site du sel au Département.

❖ Une mission transversale d'assistance au Département et aux gestionnaires d'espaces naturels

La SPL EDDEN assure également une mission transversale d'assistance au service du Département (DTEN) **au titre du programme d'actions global de ce présent CPI**, et ce dans les domaines en lien avec l'objet de la SPL et avec le présent CPI : ingénierie environnementale, accompagnement des gestionnaires ENS, mise en place d'arboretums d'espèces protégées...

- Contrat de prestations intégrées pour l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des routes départementales

Conformément à la convention cadre pour la période 2022-2026 entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations d'entretien et d'embellissement des parcs, jardins et abords des routes départementales suivant les modalités et le cadre définies ci-après :

❖ Mission d'entretien et d'embellissement des parcs et jardins du Département

Cette mission se décline sur les deux grandes catégories de sites comme suit :

- Les **parcs et jardins** du Conseil Départemental (sites administratifs réservés aux agents de la collectivité, sites recevant du public...)
- Les **terrains non occupés**, propriétés du Département

Elle comprend la réalisation des activités suivantes :

- Nettoyages divers (ramassage de déchets, nettoyage du sol, vidage de poubelles, tri des déchets...)
 - Tonte des pelouses, et débroussaillage des autres espaces verts
 - Taille de haies
 - Elagage de branches
 - Arrosage des végétaux
 - Paillage des plantations
- N.B** : cette opération se ferait, le cas échéant, à partir du broyat fourni sur site par le Département.
- Désherbage manuel
 - Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Une **mission d'embellissement des sites** qui se traduit notamment par les activités suivantes :

- Les plantations sur sites, en privilégiant si possible, les espèces indigènes et endémiques (parterre fleuri, composition végétale ornementale).
- L'analyse de l'intérêt et de l'opportunité de récolte de semences indigènes et endémiques sur les sites confiés à la SPL EDDEN
- La contribution à la constitution de corridors écologiques.

❖ **Mission d'entretien et d'embellissement des abords des routes départementales**

Dans ce cadre nous assurons une mission d'entretien et d'embellissement des abords des routes départementales suivantes :

- RD41 (route de La Montagne - St Denis) : espace vert au niveau de la Ravine Grand Fond (PR 13), site des 3 bancs (PR 5+495), site des 4 canons (PR2+720)
- RD2 (route de Mafate – St Paul) : espaces paysagers aménagés en rive droite du pont de la Ravine la Plaine, de l'ouvrage au carrefour avec l'accès du lycée agricole ;
- RD4 (route de Bois de Nèfles – St Paul) (du PR 3+600 au PR 4+100) : îlot central du giratoire avec la RD 2 et ses abords, espaces paysagers le long de la RD depuis la rue Trois chemins jusqu'à la rue Jean Saleles ;
- RD6 (route de Plateau Caillou – St Paul) : giratoire du musée de Villèle (PR 7+650)
- RD26p (pont du Bras de la Plaine – St Pierre) : espaces végétalisés en rive gauche de l'ouvrage, côté montagne de la route, entre le giratoire RD27/26p et l'ouvrage
- RD29 (route de la Ravine des Cafres – St Pierre) : îlot central du giratoire et ses abords au niveau du chemin Bassin Plat (PR 1+620)

Cette mission se traduit par :

- L'entretien des espaces aménagés d'accueil du public et des espaces paysagers des abords des routes départementales (nettoyages divers, tonte, taille de haies, vidage de poubelles, tri des déchets, arrosage, désherbage, renouvellement des plantations, entretien du mobilier...) ;
- L'embellissement des abords des routes départementales grâce à la réalisation de plantations (plants fournis par le Département).

❖ La mise en place d'un arboretum d'espèces protégées sur le jardin de l'Etat

La SPL assure une mission de préservation des espèces végétales en voie de disparition par la mise en place d'un arboretum sur le Jardin de l'Etat, sur une surface comprise entre 50 et 100m².

Cet arboretum contribuera à :

- La sauvegarde dans le Jardin de l'Etat, du patrimoine exotique acclimaté ;
- Sauvegarder les plantes rares de la Réunion menacées d'extinction, au sein du Jardin de l'Etat ;
- Mettre en place une banque de diaspores (graines, boutures, ...) disponibles facilement pour les futurs projets de plantation d'espèces indigènes/endémiques ;
- Observer un probable retour d'une faune indigène (oiseaux endémiques).

Cet arboretum vise à la sauvegarde des espèces rares et protégées par obtention de duplicatas ou de descendants de populations naturelles, intégrant les populations alentours du lieu de plantation qui possèdent les variabilités génétiques adaptées.

L'implantation de cet arboretum devra répondre aux prérequis qui peuvent émis par la DACOI. Cependant et malgré nos nombreuses sollicitations écrites, la DACOI n'a à ce jour pas encore répondu positivement à cette démarche.

■ **Contrat de prestations intégrées pour la récolte, la production et la livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion**

A compter du 1^{er} janvier 2022, Le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN les missions d'exploitation de plusieurs pépinières dont celles de l'ex-REDETAR (Saint-Pierre) et de Piton Défaud (Saint-Paul).

Les missions, objectifs, engagements contractuels et financiers ont été établis à titres provisoires au vu du caractère expérimental de l'exploitation de ces deux nouvelles pépinières, et seront à confirmer ou à ajuster à l'issue de la première et de la seconde année de fonctionnement.

Le contrat de prestations intégrées prévoit une mission générale de récolte et de production d'espèces indigènes et endémiques diversifiées spécifiquement et génétiquement.

Tout en assurant, la maîtrise de l'ensemble des éléments inhérents à la production d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion, diversifiées spécifiquement et génétiquement, la SPL EDDEN a mise en œuvre les éléments de connaissances spécifiques relatives à la biodiversité des Mascareignes et particulièrement à la biodiversité réunionnaise.

Dans ce cadre, nous assurons :

- ❖ **La maîtrise de l'ensemble des itinéraires techniques de production des espèces concernées, à savoir :**
 - Une démarche de responsabilité environnementale, à l'image de la démarche Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion, initiée par le Département et respectueuse des objectifs de conservation associés.
 - Le respect du matériel sensible prélevé sur des espèces parfois au bord de l'extinction et l'obtention d'un résultat jugé satisfaisant à la germination

- La maîtrise de l'environnement associé à une unité de production végétale (horticulture/pépinière) : unité de production sous abris, unités de production de plein air, annexes techniques, gestion des moyens financiers, techniques et humains.

❖ **La mise en œuvre d'une stratégie de récoltes :**

Dans ce cadre, la SPL EDDEN assure :

- Le prélèvement de semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules... en milieux naturels et en milieux urbains, afin de répondre à l'objectif quantitatif fixé à 70 000 plants par an et par pépinière.
- L'obtention des dérogations relatives à la protection des espèces végétales sur l'île de La Réunion, *a minima*, pour leur récolte, leur transport et leur production.
- L'obtention avec les parties prenantes des autorisations nécessaires d'accès et de prélèvement du matériel végétal (foncier public et privé).
- Une importance particulière au suivi de la traçabilité du matériel végétal prélevé qui sera fourni avec chaque lot de semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules... et s'assure qu'elle soit conservée tout au long de son intervention.
- L'utilisation du "bordereau type de récolte" utilisé par le Département et ses partenaires, assurant une traçabilité pertinente.

❖ **Le stockage du matériel végétal prélevé**

La SPL EDDEN veille à mobiliser l'ensemble de moyens techniques nécessaires à une conservation optimale du matériel végétal prélevé permettant de maintenir des taux de fertilité satisfaisants.

Tout excédent de matériel végétal sera restitué à la "graineterie", située au Jardin Botanique de La Réunion, selon le protocole de conservation défini conjointement avec le Département, permettant d'éviter une altération de la capacité de germination des lots de semences.

Le personnel en charge de la récolte et de la production des plants justifie des compétences nécessaires à la bonne conduite des itinéraires techniques propres aux espèces indigènes et endémiques de La Réunion.

Il attache une importance particulière au suivi de la traçabilité des plants produits qui est fournie avec chaque lot de semences et s'assure qu'elle est conservée tout au long de son intervention. Pour ce faire, il matérialise physiquement un marquage adapté, approprié et durable à chaque lot produit.

❖ **La mission générale de livraison des plants produits**

Il appartient à la SPL EDDEN de livrer les plants produits par ses soins sur l'ensemble des opérations identifiées au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion pour lesquelles le Département l'aura jugé nécessaire. Ce dernier se basant sur un principe de solidarité entre territoires, l'intégralité du territoire départemental est donc concernée.

À compter de l'acceptation de la livraison par la SPL EDDEN, les plants seront sous la responsabilité du Département qui ne pourra ensuite les refuser sous quelque prétexte que ce soit.

Le transport des plants vers les sites retenus pour les opérations identifiées au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion se fera par véhicule bâché ou fermé. Ce transport sera de la responsabilité du Titulaire.

A la livraison de chaque plant, le titulaire devra remettre au Département la fiche de suivi cultural qu'il aura renseigné durant le cycle de culture.

Dans le cas de mobilisation de moyens de transports spécifiques (utilisation de véhicules terrestres légers (quads), utilisation de véhicules terrestres tout terrain, hélicoptère pour sites non accessibles par voie terrestre...), EDDEN proposera pour validation au Département un devis avant tout engagement de livraison.

Considérant le caractère expérimental de l'exploitation des deux nouvelles pépinières, les missions, et engagements seront à confirmer ou à ajuster à l'issue de la première et de la seconde année de fonctionnement. En tout état de cause, et considérant la technicité optimisée des deux plateaux techniques, un total de 70 000 individus produits par an et par unité de production devra être atteint à partir de l'année 2 (2023) d'exécution du Contrat de Prestations Intégrées.

La SPL EDDEN est prétendu atteindre un seuil de rentabilité dès lors que la production de 70 000 individus par an et par unité de production est atteinte. En cas de surproduction de plants vis-à-vis de l'objectif précité, le surplus de production ne fera pas l'objet d'un paiement complémentaire. L'intégralité des plants produits resteront propriétés exclusives du Département, qui en disposera librement.

■ Contrat de prestations intégrées pour la lutte antivectorielle

Conformément à la convention cadre pour la période 2022-2026 entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations de lutte antivectorielle à destination des personnes vulnérables au profit desquelles le Département est notamment compétent.

Dans ce cadre, le Département a confié à la SPL EDDEN une mission de lutte antivectorielle sur différents secteurs de son territoire afin de prévenir et traiter des gîtes larvaires du moustique *Aedes albopictus*, vecteur du virus de la Dengue.

Cette mission de lutte antivectorielle s'exerce :

- A l'attention des personnes vulnérables (personnes âgées et personnes handicapées...) ou à faibles ressources (personnes non imposables) en donnant la priorité aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASPA et AAH) et aux personnes les plus dépendantes (les bénéficiaires de l'APA, GIR 1 et GIR 2, et les bénéficiaires de la PCH).
- En appui des actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Elle se divise en deux axes :

- ❖ **Une mission de lutte antivectorielle à l'attention des personnes vulnérables visées à l'article 3 du contrat :**

Cette mission se traduit par :

- ✓ Le recueil des demandes d'intervention des ménages concernés,
- ✓ L'intervention sur ordre de mission des services du Département, au domicile de ces personnes ;
- ✓ Toutes actions concourant à la prévention ou l'éradication des gîtes larvaires dans l'environnement des personnes vulnérables, notamment dans les extérieurs et les jardins des domiciles des personnes concernées.

Cette mission n'inclut pas la mise en œuvre d'un traitement chimique des gîtes larvaires. Ce dernier pourra faire l'objet, le cas échéant, d'un CPI spécifique.

Cette activité concernera toute l'Île, en complémentarité des interventions de l'Etat et des autres collectivités, dans la limite du nombre de jours prévu au contrat.

❖ **Une mission de lutte antivectorielle d'appui aux actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics :**

En période de crise épidémique (Dengue, Chikungunya...), sur demande du Département, la SPL EDDEN contribue à appuyer les actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics, en complément des moyens déployés par ces derniers.

Cette mission se traduit par des interventions de prévention et de lutte antivectorielle, pouvant comprendre le ramassage des déchets et des encombrants ainsi que leur élimination, sur le domaine public partout dans le Département, sur ordre de mission des services du Département.

■ **Contrat de prestations intégrées pour l'insertion de bénéficiaires de contrats aidés**

Conformément à son objet social, la SPL EDDEN peut recruter des bénéficiaires de Parcours Emplois Compétences (PEC) et les inscrire dans un parcours d'insertion. Dans ce contexte et conformément à la convention cadre pour la période 2022-2024, signée entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations pour l'insertion des bénéficiaires de contrats aidés.

A ce titre, la SPL EDDEN est soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires définissant le cadre de mobilisation des PEC. Ce cadre impose la mise en œuvre de moyens complémentaires à ceux dévolus aux missions confiées par les actionnaires.

Le financement des contrats aidés est assuré en totalité par subvention, par l'Etat et le Département au titre des aides légales aux employeurs, par le Département au titre de la prise en charge du coût résiduel des salaires et des charges sociales supportés par l'employeur.

Cette rémunération est conditionnée à une obligation de moyens sur le plan quantitatif, en termes de nombre de PEC mobilisés, mais également à une obligation de résultats sur le plan qualitatif, en termes d'accompagnement vers l'insertion durable.

Dans ce cadre, la SPL EDDEN assure une mission d'insertion par l'activité économique, à travers la promotion de l'insertion et la professionnalisation des personnes exclues du marché du travail par des activités au service de l'environnement.

Cette mission transversale se traduit par :

❖ **L'emploi et la gestion administrative de :**

- **181 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an, prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions du CPI Entretien et embellissement des parcs et jardins du département et des abords des routes départementales, du CPI Protection, entretien et valorisation des ENS et du CPI Lutte anti-vectorielle ;
- **14 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des nouvelles missions confiées à la SPL EDDEN au titre des CPI Entretien et embellissement des parcs et jardins du département et des abords des routes départementales, du CPI Protection, entretien et valorisation des ENS et du CPI Lutte anti-vectorielle.

- **28 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions du CPI Pépinière
 - **112 personnels en insertion (PEC ou CDDI)**, prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions au titre du renforcement de la lutte contre la dengue, intégrées au CPI Lutte antivectorielle ;
- ✓ La mise en activité des personnels en insertion dans le cadre de l'objet social et des missions du Titulaire, dans le respect des règles fixées par le droit du travail notamment en matière de santé, d'équipement, d'encadrement, de formation et de tutorat des bénéficiaires de PEC ;
 - ✓ L'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes :
 - ✓ La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
 - ✓ La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
 - ✓ La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
 - ✓ La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,
 - ✓ Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;
 - ✓ La mise en œuvre d'une offre de formation visant le développement de compétences professionnelles et/ou l'activation d'une démarche proactive et réaliste d'insertion professionnelle et/ou la remise à niveau et/ou la qualification professionnelle de chacun des personnels ;
 - ✓ La réalisation d'une action de formation socle et de spécialisation de 3 jours pour chaque bénéficiaire PEC ou CDDI afin de renforcer leurs compétences en matière de connaissance écologique des milieux, des espèces, et des méthodes de gestion associée dans un objectif de conservation.
 - ✓ La mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion.

Dans le cadre de la mission définie, la SPL EDDEN s'est engagée à produire les livrables suivants :

1. Une typologie des personnels en insertion recrutés par le Titulaire ;
2. La liste complète des bénéficiaires du RSA recrutés en insertion pour permettre de faire le lien avec les accompagnements déjà mis en œuvre par les travailleurs sociaux et les conseillers d'insertion du Département ;
3. Un bilan global des diagnostics socioprofessionnels individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent l'établissement de ces diagnostics ;
4. Une typologie des projets d'insertion individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent la définition et la formulation de ces projets, en identifiant les pistes de sorties positives notamment en termes de création d'entreprise et de mobilité professionnelle ;
5. Un bilan global de l'offre de formation mise en œuvre avec les résultats obtenus au terme de ces formations ;
6. Un bilan global des mises en relations avec les acteurs publics et privés de l'insertion ;
7. Un bilan global des projets d'insertion, dans les trois mois qui suivent l'échéance des contrats concernés, avec une typologie des résultats sur la base des indicateurs établis et transmis chaque année par le Département.

■ **Contrat de prestations intégrées pour l'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département**

Le contrat a pour objet de confier à la SPL EDDEN une mission générale visant à l'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département.

Le Titulaire assure une mission d'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département et placés sous l'encadrement de l'ONF.

Cette mission se traduit par l'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion concernés dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes :

- ✓ La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
- ✓ La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
- ✓ La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
- ✓ La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,
- ✓ Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;

Dans ce cadre, les éléments suivants sont à considérer :

- Le total de 114 PEC constitue la maquette-cible et comprend les PEC recrutés par le Département en 2019, notamment en décembre, et dont le contrat se poursuit en 2020, ceux qui ont fait l'objet d'un renouvellement en 2020 et ceux recrutés dans le cadre d'un nouveau contrat au cours de l'année 2020 et ceux qui seront renouvelés ou recrutés en 2021 ;
- Pour les PEC ouvriers forestiers déjà recrutés et dont l'accompagnement socioprofessionnel n'a pas encore débuté, la SPL mettra en œuvre toutes les diligences afin de régulariser leur situation ;
- La SPL EDDEN communiquera à l'ONF les documents attendus dans le cadre du FSE (notamment les justificatifs liés au suivi et à l'accompagnement) pour les PEC suivis.

Cette mission induit également la mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion.

Dans le cadre de la mission définie, la SPL EDDEN s'engage à produire les livrables numérotés suivants :

- 1- Une typologie des personnels en insertion recrutés par le Département ;
- 2- La liste complète des bénéficiaires du RSA en insertion accompagnés ;
- 3- Un bilan global des diagnostics socioprofessionnels individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent l'établissement de ces diagnostics ;
- 4- Une typologie des projets d'insertion individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent la définition et la formulation de ces projets, en identifiant les pistes de sorties positives notamment en termes de création d'entreprise et de mobilité professionnelle ;
- 5- Un bilan global des mises en relations avec les acteurs publics et privés de l'insertion ;
- 6- Un bilan global des projets d'insertion, dans les trois mois qui suivent l'échéance des contrats concernés, avec une typologie des résultats sur la base des indicateurs établis et transmis chaque année par le Département.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

■ **Contrat de Prestations Intégrées Atelier et Chantier d'Insertion expérimental de lutte contre l'ajonc sur le secteur du Maïdo**

Par décision du 20 octobre 2021, la Commission permanente du Département de La Réunion a validé la mise en œuvre d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) expérimental de lutte contre l'ajonc sur le secteur du Maïdo incluant des modalités qui concernent la SPL EDDEN. Il s'agit d'une part d'une mission d'accompagnement du Département pour le montage et le suivi du dossier ACI, ainsi que l'aide au recrutement de 12 CDDI (CDD d'insertion) concernés. Il s'agit d'autre part de l'ingénierie d'insertion en lien avec l'accompagnement socioprofessionnel et la formation des CDDI concernés.

Dans ce contexte et conformément à la convention cadre pour la période 2022-2026, signée entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations dans le cadre de l'ACI expérimental du Maïdo.

Le contrat est conclu pour une durée allant du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, nous sommes tenues d'assurer :

- ***Une mission d'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion (12 CDDI) dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes :***
 - ❖ La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
 - ❖ La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
 - ❖ La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
 - ❖ La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,
 - ❖ Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;
- ***La mise en œuvre d'une offre de formation visant le développement de compétences professionnelles et/ou l'activation d'une démarche proactive et réaliste d'insertion professionnelle et/ou la consolidation des compétences de base et/ou la qualification professionnelle de chacun des personnels ;***
- ***Cette mission induit également la mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion.***

Dans le cadre de la mission d'accompagnement du département au montage et suivi du dossier ACI et d'aide au recrutement des CDDI, la SPL EDDEN sera tenue des missions suivantes :

❖ **Montage et suivi du dossier ACI**

La SPL EDDEN accompagnera le Département dans le montage et le pilotage administratif du dossier ACI dans le respect des exigences posées par la procédure de sollicitation de l'agrément délivré par la DEETS.

La SPL apportera notamment son concours dans la complétude du dossier qui sera examiné par le CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique).

Dans le cadre de cette mission, la SPL assurera notamment la complétude de la partie du dossier relative au projet de formation ainsi qu'à celle en lien avec le projet d'accompagnement socioprofessionnel.

❖ **Aide au recrutement des CDDI**

La SPL EDDEN assurera l'accompagnement du Département pour le recrutement des ouvriers en Contrat à durée déterminée d'insertion (12 CDDI).

Elle apportera notamment son expertise sur les profils à rechercher en priorité.

Elle participera également aux entretiens et à la sélection des candidats.

AUTRES ACTIONNAIRES : NOUVEAUX CONTRAT DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

Par délibération de son conseil municipal en date du 29 janvier 2022, la mairie du TAMPON a décidé de confier à la SPL EDDEN un :

- **Contrat de prestations intégrées pour la cartographie, la géolocalisation ainsi que le suivi phénologique aux abords du parc des Palmiers**

Dans ce cadre, il est demandé à la SPL EDDEN de réaliser :

- ✚ La cartographie précise de l'ensemble des Palmiers plantés, afin d'obtenir un état initial. Des mesures de hauteur et de diamètre seront précisées pour chaque individu. Les risques d'envahissement seront également évalués (risque connu, capacités de dissémination) et un protocole de limitation des espèces à risques sera proposé.
- ✚ Un plan précis des plantations à venir sur les 10 ha supplémentaires du Parc des Palmiers, en lien avec les services de la Mairie
- ✚ L'état initial des risques aux abords du Parc des Palmiers et proposer un état des impacts

Le contrat a été conclu pour une durée de 3 ans.

- **Contrat de prestations intégrées POUR LA RECOLTE ET LA TRANSMISSION DE DIASPORES DE PLANTES INDIGENES SUR LA COMMUNE DU TAMPON**

La mission générale vise à récolter des diaspores (toute portion d'un végétale, permettant de donner un nouvel individu : semence, bouture, marcotte, ...) de plantes indigènes dont les origines proviennent de la commune du Tampon ou de ses abords les plus proches.

SYNTHESE DES PRINCIPALES DIFFICULTES

Au cours de l'année 2022, le cadre de fonctionnement de la SPL EDDEN a continué à être en évolution rapide. La mise en œuvre des nouveaux contrats de prestations intégrées, la création de la nouvelle organisation autour de la mission du CPI dédié à la récolte et à la production de plantes a créé des niveaux d'incertitudes.

Pour la SPL EDDEN, il a fallu changer de paradigme financier et organisationnel et continuer à imaginer de nouvelles formes de lecture financière et opérationnelle de nos activités. Dans ce cadre, la Direction Générale a proposé au Conseil d'Administration de mettre en œuvre la continuité de la mission sur la mise en place d'une comptabilité écologique et de développement durable dans sa lecture du capital humain.

De plus, assurer la mise en place d'une véritable comptabilité analytique reste un des objectifs à atteindre à l'horizon 2023.

Dans le cadre du CPI ENS, la SPL EDDEN a en charge l'exploitation opérationnelle du site de la Pointe au sel, en vue de produire du sel et d'entretenir les espaces paysagers environnants, propriétés du Conservatoire du Littoral.

Le pompage revêt donc la première étape fondamentale et déclenchante de tout le process. Pour ce faire, **2 pompes principales immergées** permettent de pomper l'eau au gré des niveaux d'eau de mer, eux-mêmes influencés par les marées et les houles.

Une 3^{ème} pompe dites de secours permet d'assurer la continuité du pompage lorsque les 2 « principales » sont déposées pour en assurer la maintenance.

Le confinement strict imposé durant la première crise du COVID de mars à juin 2020 a conduit à un arrêt de l'activité sur la Pointe au sel. Nous avons alors fait appel à la société HYDROTECH, qui avait réalisé l'installation hydraulique initiale, pour déposer les deux pompes afin d'en assurer la maintenance et de changer les anodes sacrificielles.

Lors du diagnostic en atelier, il s'est avéré que l'état avancé de corrosion et de dégradation des pompes ne permettait pas de garantir un démontage réversible et les coûts de réparation de celles-ci apparaissaient particulièrement élevés, sans pour autant assurer de pouvoir les remettre en service.

D'un commun accord avec la DTEN – Direction du Tourisme et des Espaces Naturels du Conseil Départemental, La SPL EDDEN a mis en œuvre l'acquisition (en offre de base) de nouvelles pompes identiques avec un corps en aluminium.

La SPL EDDEN, comme convenu, s'est rapprochée du Conseil Départemental afin de finaliser les conditions de prise en charge de ces nouvelles dépenses non prévues au contrat de prestations intégrées existant, la facturation transmise n'a pas toujours été réglée conformément aux engagements de la direction du Tourisme et des Espaces Naturels.

Avenant N°1 au CPI Lutte antivectorielle

Le Conseil Départemental a confié à la SPL EDDEN la mise en œuvre d'un Contrat de Prestations Intégrées pour la lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables pour la période 2022-2024. Ce Contrat de Prestations Intégrées prévoit en son article 5.1 relatif à la rémunération que : « Les interventions exécutées par la SPL en application du présent contrat sont traitées au **prix unitaire moyen de 830 € HT par jour** d'intervention (7h). Ce prix est exclusif de tout autre émolument ou remboursement de frais. Il est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents. **La rémunération annuelle prévisionnelle des prestations est fixée à 2 688 000.00 € HT soit 2 916 480.00 € TTC maximum.** Elle correspond à la mobilisation annuelle de **4 048 jours prévisionnels d'intervention** de personnels permanents ou en insertion directement équipés ou encadrés par la SPL EDDEN. »

Cependant, nous avons constaté l'existence d'une discordance entre le prix unitaire moyen (830€ HT), la rémunération annuelle (2 688 000€ HT) et le nombre de jours prévisionnels d'intervention (4 048 jours). Cette discordance résulte d'une erreur matérielle ayant traduit le prix unitaire moyen à hauteur de 830€ HT en lieu et place de 664€ HT correspondant à la division de la rémunération annuelle sur le nombre de jours d'intervention annuels soit : 2 688 000€ HT / 4 048 jours.

Cette erreur matérielle a pu fausser l'analyse du pilotage de l'activité de lutte antivectorielle prévue pour la fin d'année 2022, qui faisait état de l'atteinte des objectifs en jours d'intervention dès le mois de septembre. Ce point a été évoqué à l'occasion de la réunion d'instance de coordination entre la SPL EDDEN et le Conseil Départemental en date du 14 septembre 2022.

Lors de la nouvelle réunion d'instance de coordination entre la SPL EDDEN et le Conseil Départemental qui s'est tenue le 18 octobre 2022, il a été fait mention que l'effet conjugué de la correction de l'erreur matérielle et du report d'excédent de compensation financière liée à la crise sanitaire permettait de résoudre la problématique soulevée.

En effet, par la correction de l'erreur matérielle précisant le **prix unitaire moyen à 664€ HT par jour**, conjuguée au **report d'excédent correspondant à 386 jours d'intervention non réalisés en 2021** et reportés en 2022, le **nombre total de jours d'intervention pour l'année 2022 s'est élevé à 4 434** (soit 4 048 + 386). Pour les années suivantes, le nombre de jours d'intervention annuel reste à 4 048.

Ces deux actions reprises dans un avenant N° 1 voté par le Conseil d'Administration le 08 novembre est donc d'assurer a minima la continuité de l'activité lutte antivectorielle pour le dernier trimestre 2022 tout en restant dans l'enveloppe financière contractualisée. Il sera cependant nécessaire de piloter l'activité sur le dernier trimestre selon la proposition jointe (Programmation prévisionnelle pour le dernier trimestre 2022) pour s'assurer de la réalisation du nombre de jours d'intervention.

Avenant N°1 au CPI pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programme dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion

Le Conseil Départemental a confié à la SPL EDDEN la mise en œuvre d'un Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion pour la période 2022-2024.

Le démarrage de l'activité s'est fait de manière progressive avec un ajustement en termes de moyens techniques, humains et organisationnels.

Aussi, l'année **2022** n'a pas permis de mobiliser tous les moyens recensés au titre du CPI 2022-2024, notamment les moyens logistiques et humains (*difficulté d'approvisionnement lié au marché pour les moyens de transport adéquats, recherche de locaux adaptés, recrutement d'expertise...*), mais qui doivent aux termes des années à venir être mobilisés.

Cette difficulté :

- A fait l'objet d'une note d'information au CA du 31 août 2022,
- A été évoquée à l'occasion de la réunion d'instance de coordination entre la SPL EDDEN et le Conseil Départemental en date du 14 septembre 2022.

Lors de la réunion d'instance de coordination entre la SPL EDDEN et le Conseil Départemental qui s'est tenue le 18 octobre 2022, il a été proposé de modifier le montant financier au titre de l'année de démarrage conformément à l'article 4.1 du CPI : « *Considérant le caractère expérimental de l'exploitation des deux nouvelles pépinières, les missions, objectifs, engagements contractuels et financiers sont établis à titres provisoires et seront à confirmer ou à ajuster à l'issue de la première et de la seconde année de fonctionnement.* ».

Ainsi, la rémunération annuelle pour l'année **2022** intègre la temporalité de mobilisation des moyens notamment sur le plan logistique et humains pour représenter **50% de la rémunération initiale soit 522 136€ HT**.

Aussi et pour la deuxième année consécutive, la SPL EDDEN est amenée à mettre en œuvre une nouvelle organisation et le déploiement de moyens humains, techniques et logistiques au plus vite avec à chaque fois des difficultés d'organisation et des résultats décalés dans le temps. Fort de ce constat, cela appelle une réflexion plus globale quant au lancement de chaque nouveau CPI sur des missions nouvelles pour notre société en intégrant une temporalité de mise en œuvre des activités liée à la disponibilité des moyens humains et techniques nécessaires et à leur déploiement dans le Temps.

Contrat de prestations Intégrées non finalisés

Malgré le fait des échanges et des rencontres avec divers services des actionnaires, les projets de CPI suivants n'ont pas été retenus par ceux-ci :

CIVIS :

- ✦ L'entretien des espaces littoraux et de loisirs de Terre Rouge, jusqu'aux abords du bassin 18 ;
- ✦ L'entretien des sites liés à la compétence GEMAPI (Etang du Gol / Lagune de L'Etang-Salé) ;

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

Les membres du Conseil d'Administration ont, lors de la séance du 31/08/2020, validé une mission d'audit des procédures administratives et techniques de la structure confiée à Monsieur Patrice Patchez, Commissaire aux comptes.

Cet audit a pour objet de :

- Vérifier la conformité aux exigences du référentiel de l'entreprise (normes, textes réglementaires, cahiers des charges, ...) ;
- Vérifier que les dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles des fonctions « support » (procédures, instructions, etc...) sont établies, connues, comprises et appliquées ;
- Vérifier l'efficacité du périmètre audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs ;
- Identifier des pistes d'améliorations et de recommandations pour la SPL EDDEN.

Un point d'étape du travail en cours de réalisation a été présenté aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 26/11/2020.

Pour mémoire, la réalisation de cet audit a été scindée en deux temps. Tout d'abord, l'audit des procédures "support" puis l'audit des procédures opérationnelles. En termes de volumétrie, le contrôle des procédures « support » a porté sur un total de 58 fiches procédures et 122 modèles.

Malgré, la volonté première et la demande expresse de la Direction Générale, nous avons été contraints de tenir compte des nombreux changements de méthodologie d'intervention opérationnelle lié à l'évolution constante de nos CPI et le développement de notre stratégie numérique pour avancer sur la nouvelle rédaction des procédures opérationnelles.

Un retour avait été envisagé vers le Commissaire aux Comptes au deuxième trimestre 2022 dans le cadre de sa double mission d'audit et d'expertise pour validation définitive.

Malheureusement la charge de travail importante de l'ensemble des acteurs de notre société ne nous a pas permis de finaliser cette action. Il sera nécessaire pour notre société de permettre la réalisation de ces fiches procédures opérationnelles au cours de l'année 2023.

La mise en œuvre des procédures opérationnelles auditées sera présentée lors d'un prochain conseil d'administration.

CONTRÔLE ANALOGUE ET MISE EN ŒUVRE DES FENÊTRES NUMÉRIQUES

La mise en œuvre d'une stratégie de « Fenêtres Numériques » consiste à libérer des données et des informations de la SPL EDDEN sur des plates formes ouvertes avec pour objectif que ces données deviennent des biens communs, sources d'innovation, de progrès et de savoir partagés avec les actionnaires et les services mandants.

En effet, face à la question du Contrôle Analogue, vecteur de modernisation et de gouvernance plus transparente, le Directeur Général a examiné comment la SPL EDDEN pourrait faire de la libre réutilisation des données des CPI une opportunité stratégique dans un établissement dont les missions essentielles consistent en la mise en œuvre des opérations et projets des collectivités actionnaires.

Notre analyse issue de nos discussions, de nos observations, de nos recherches nous permet de constater et d'affirmer que la stratégie de mise en œuvre de « fenêtres numériques » est un levier de méthodes collaboratives, un processus moderne et interactif, une possibilité supplémentaire d'innovation et de développement de services nouveaux, une exploration de la démarche du web sémantique dans le cadre d'un contrôle analogue plus efficient.

Aussi, la création d'un écosystème fiable permettant la mise en place des conditions d'identification des données et leur mise à disposition de manière continue. La gestion des données sur le plan technique et informatique trouvant leur réponse à travers la stratégie numérique de la SPL EDDEN en déclinant une interopérabilité des supports : logiciel de programmation et archivage des ressources. La feuille de route opérationnelle de la stratégie numérique que nous proposons intègre à la fois une méthodologie et un discours managérial : rôle moteur et essentiel de la direction, démarche et cellule projet, rôle de l'encadrement intermédiaire, formation et nouvelles compétences du personnel dédié au numérique ainsi qu'une proposition d'ouverture graduelle des données sous forme de deux scénarios possibles :

Le premier est celle d'une stratégie à court et moyen terme autour respectivement des données brutes disponibles et administratives actualisées issues de chaque Contrat de Prestations Intégrées et de manière expérimentale des données liées aux opérations et aux missions confiées. Le travail réalisé sur l'organisation de l'Information permet de mettre en parallèle outils et concepts existants, notamment ici la Gestion Numérique de Documents participant ainsi à la mise en place d'un système de gestion des connaissances. **Dans ce cadre, la SPL EDDEN a mis en œuvre en fin d'année 2022 la création de fenêtres numériques ouvertes à l'attention de nos actionnaires titulaires d'un contrat de prestations intégrées.**

Le deuxième axe se situe dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions de la SPL EDDEN. La stratégie d'ouverture pourrait être pour les services mandants et les actionnaires une mise en ligne des données administratives et de gestion opérationnelle orientées vers la mise à disposition de données historiques de gouvernance via l'instauration d'un web collaboratif et la captation des innovations associées dans le cadre d'un Contrôle Analogue Augmenté.

Dans le cadre de ces scénarios et de leur validation, les apports seraient multiples pour l'institution Départementale et les collectivités actionnaires, vecteur de démocratisation, de proximité et de transmission de connaissance et de savoir, de création de ressources numériques innovantes et de renforcement de la notoriété institutionnelle des collectivités locales.

Ce projet d'ouverture des données opérationnelles et administratives relève d'une volonté de la direction générale, et ne pourra bien entendu être mené à bien que si les collectivités actionnaires souhaitent s'engager dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions et selon les publics ciblés. En s'appropriant la politique de l'Open Data, la SPL EDDEN, le Conseil Départemental et les collectivités actionnaires pourront ainsi continuer à être précurseurs dans le domaine du numérique.

Au cours de l'année 2023, nous ferons état, si nous obtenons un accord de nos collectivités actionnaires, des éléments et difficultés relatives à la circulation, aux échanges et à l'appropriation des données sur le plan juridique : leurs qualifications, les droits d'accès et de leurs réutilisations associées et les usages collaboratifs possibles.

DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES DE LA LAV NORD EST

Conformément à la convention cadre pour la période 2022 / 2026, conclue entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations de lutte antivectorielle à destination des personnes vulnérables, au profit desquelles le Département est notamment compétent, pour une période expérimentale d'un an renouvelable.

Le site qui nous héberge actuellement, dans des locaux situés à proximité du jardin de l'Etat, est déjà fort exiguë, et se trouve contraint par faute de places de stationnement suffisants pour nos camions, et pour organiser une gestion cohérente de nos stocks de matériels, fournitures et EPI (Equipements de Protection Individuelle), nécessaires à notre activité, et pour assurer la sécurité de nos agents.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a demandé à la SPL EDDEN, depuis la signature de la convention de mise à disposition du bâtiment, de libérer le bâtiment si possible en fin d'année 2021.

Aussi, et compte tenu de l'augmentation des besoins d'interventions en matière de salubrité publique, et du souhait de la Direction du Patrimoine Bâti du Département de récupérer les locaux occupés par nos services à proximité du jardin de l'Etat, nous avons recherché de nouveaux locaux adaptés pour accueillir les services administratifs et techniques de la SPL EDDEN.

Cette démarche est par ailleurs confortée par la recrudescence des demandes des bénéficiaires, et des sollicitations croissantes des communes et des CCAS, qui nécessitera probablement un renforcement des moyens d'intervention de la SPL EDDEN, si cela se confirme dans le temps.

Ainsi, nous avons identifié de nouveaux locaux qui se trouvent à proximité du centre d'affaires de la Mare à Ste-Marie, dans les locaux du siège du Groupe JINA (rue du double dix 97 438 Sainte-Marie).

Les locaux identifiés sont situés dans un entrepôt existant et partiellement occupé (*voir schéma ci-dessous - les surfaces visées pour la SPL EDDEN sont celles qui sont hachurées sur le schéma*).

Ce local sera destiné :

- D'une part, à des bureaux pour l'administration et l'accueil des agents de la Direction de la Lutte Anti Vectorielle actuellement basés à Saint-Denis (*médiateurs, responsable technique et contrôleur, chefs d'équipe, assistante socio-professionnel ...*) ;
- D'autre part, à un magasin pour le stockage des Equipements de Protection Individuels (EPI), des matériels dédiés à l'activité de Lutte Anti Vectorielle, à l'entreposage et la maintenance d'équipements techniques spéciaux et de matériels thermiques.

Le bail sera conclu pour une durée de **9 ans**.

Les travaux et prestations prévus par le bailleur avant la prise de possession des locaux sont les suivants :

- Compteur électrique individuel dissocié, séparation électrique du réseau électrique entrepôt (éclairage / prises) afin que la SPL EDDEN puisse contracter directement auprès d'EDF ;
- Compteur d'eau et alimentation en attente pour la partie de l'entrepôt louée par la SPL EDDEN ;
- Cloisonnement de l'entrepôt pour séparation de la partie réservée à la SPL EDDEN ;
- Cloison de séparation au RDC du bâtiment pour la séparation des bureaux loués par la SPL EDDEN, et l'accès à l'étage de la société JINA ;
- Mise en peinture des murs intérieurs des bureaux ;
- Fourniture de télécommandes pour l'accès au parking.

Les bureaux devraient être livrés fonctionnels, avec leur mobilier, et l'entrepôt avec des racks de rangement.

Toutefois, afin d'adapter l'entrepôt à l'usage attendu, à savoir le centre logistique et des moyens généraux de EDDEN, des travaux d'aménagement et d'équipement suivants sont à prévoir par la SPL EDDEN :

- Création de bureaux, salle de réunion, vestiaires, sanitaires, kitchenette, par cloisonnement des espaces ;
- Raccordement aux réseaux.

Les surfaces à aménager représentent environ 400 m². Pour ce faire une enveloppe estimative de 225 000 € HT a été provisionnée pour la réalisation de ces travaux.

CONTINUITÉ DE LA STRATÉGIE DE STRUCTURATION

Au cours de l'année 2022, la Direction Générale a assuré la continuité de la structuration et la deuxième phase de développement de la Société.

Cela s'est traduit par la mise en œuvre des éléments suivants :

- ❖ Continuité du recrutement d'un encadrement d'expertises nécessaire au fonctionnement et au développement de la SPL EDDEN ;
- ❖ Mise en œuvre du développement de la stratégie numérique ;
- ❖ Continuité de la rédaction du livret des procédures internes ;
- ❖ Rédaction des orientations stratégiques 2023-2027

Par ailleurs, la mise en œuvre du changement méthodologique et organisationnel oblige les agents de la SPL EDDEN à composer avec de nouvelles règles de fonctionnement liées à la nouvelle structuration de la société.

L'objectif étant d'assurer dans le temps un changement de paradigme dans les méthodes d'intervention, l'efficacité opérationnelle et l'évaluation des actions.

Le positionnement stratégique des fonctions opérationnelles de la SPL EDDEN, dans le cadre des Contrats de prestations intégrées confiées, consiste à effectuer des activités différentes de celles des anciennes structures ou à effectuer des activités similaires mais de façon différente et toujours plus performantes.

Passer de structures associatives à un modèle d'entreprise soumis à la réglementation et encadré à la fois par le Code des Collectivités Territoriales, le Code de Commerce et le Code de la Commande Publique demande un temps d'apprentissage et d'adaptation relativement important pour la grande majorité du personnel, l'année 2021 et l'année 2022 sont des périodes charnières de modulation de notre entreprise.

Nous continuons de mener de front la conduite du changement, l'organisation apprenante, la structuration de l'entreprise, l'amélioration continue dans de multiples dimensions de la performance.

BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

PRÉVISIONNEL FINANCIER DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE POUR 2022

Le budget prévisionnel des recettes de l'année 2022 s'élevait à **13 939 223 €**.

Ce budget a été élaboré sur la base des contrats de prestations envisagés par l'actionnaire majoritaire au cours de l'année 2022 (**9 367 106 €**). Le portefeuille de prospection est principalement constitué des missions des Contrats de Prestations Intégrées Espaces Naturels Sensibles, Lutte Antivectorielle, Insertion, Parcs et Jardins.

Le prévisionnel financier opérationnel se répartissait sur les deux Départements de la manière suivante :

- Département Espaces Naturels Sensibles et Parcs et Jardins : **5 244 930 €**
- Département Lutte Anti Vectorielle et Chantiers d'insertion : **2 688 000 €**

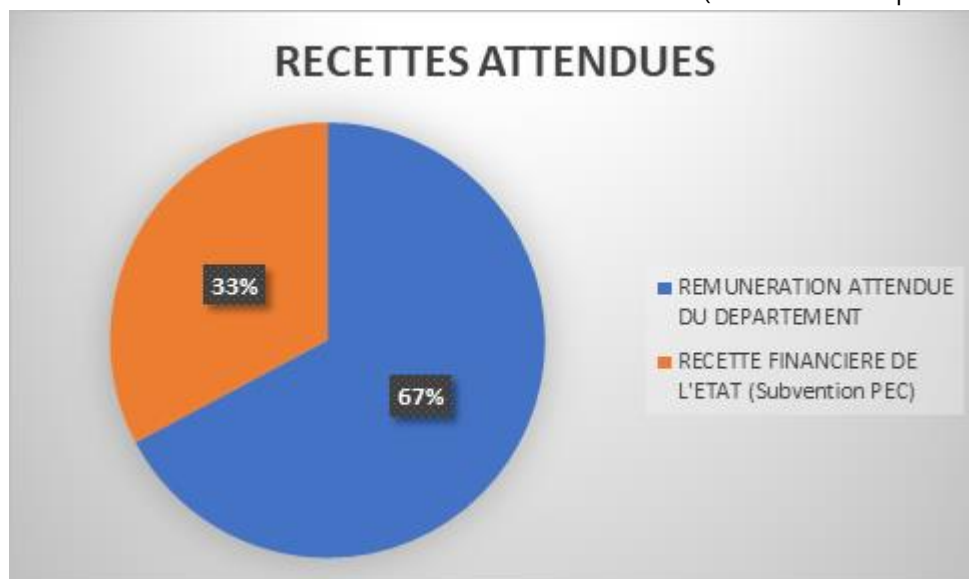
Auquel s'ajoutent :

- Le prévisionnel financier de l'insertion par l'économie : **1 434 176 €**
- Les subventions d'exploitations de l'Etat et du Département au titre du résiduel : **4 572 117 €**

Le prévisionnel d'activité 2022 repose uniquement sur des activités pour le compte de l'actionnaire majoritaire, Le Département de la Réunion.

Aucune autre rémunération attendue des autres collectivités actionnaires n'a été envisagé en 2022.

- Département de la Réunion : **9 367 106 €** soit 67%
- Recette financière de l'Etat : **4 572 117 €** soit 33% (subvention d'exploitation PEC)



BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE POUR 2022

Le montant des recettes d'activité opérationnelle pour l'année 2022 est de 9 164 909 € se répartissant de la manière suivante :

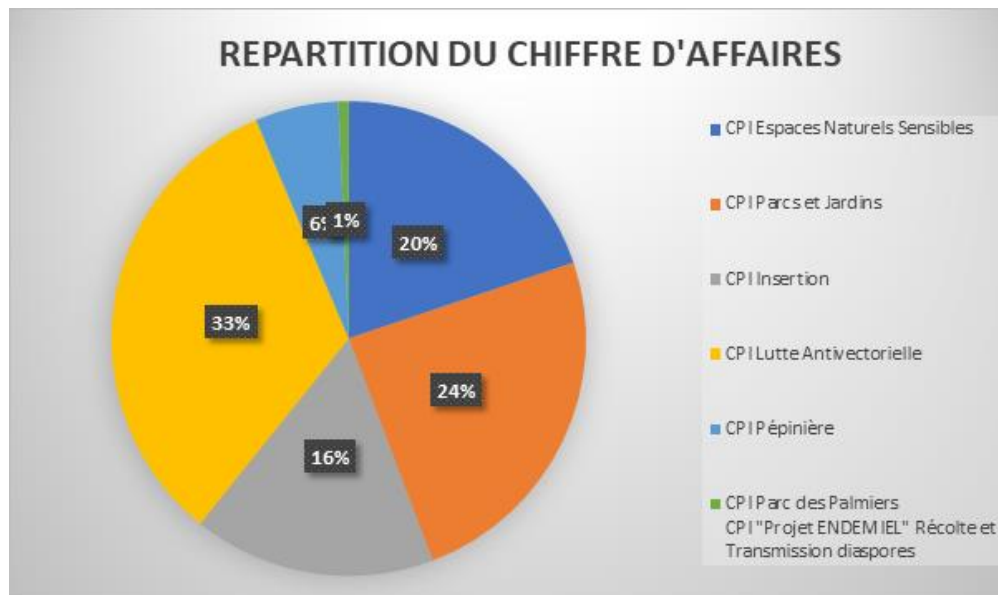
Par métier :

- Espaces Naturels Sensibles : **1 816 935 €**, soit 20%
- Lutte Anti Vectorielle : **3 009 912 €**, soit 33 %
- Embellissement et Entretien des Parcs et Jardins : **2 238 930 €**, soit 24%
- Insertion par l'économie : **1 513 302 €**, soit 17%

- Pépinière: **522 136 €**, soit 6%

En 2022, un de ses autres actionnaire, la Commune du Tampon a confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions dans le cadre de deux contrats de prestations intégrées

- CPI Parc des Palmier: des missions d'appui technique pour un durée de 3 ans et un montant total de 126 925 HT.
- CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores: mission de récolte de diaspores de plantes indigènes pour une durée de 2 ans et une rémunération totale de **70 550€**.



Par type de conventionnement:

- Contrat de prestations intégrées: **9 134 909 €** soit 100 %
- Autres conventionnements: **0 €** soit 0 %

Par actionnaires:

- Département de la Réunion: **9 101 215 €** soit 99 %
- Autres collectivités: **63 694 €** soit 1%

Analyse

La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de **9 164 909 €** issus des contrats passés avec le Département de la Réunion et la Commune du Tampon. On note une augmentation du chiffre d'affaires de **22%**.

En fin d'année 2021, l'ensemble des contrats de prestations intégrées déjà signés avec le Département de La Réunion ont été renouvelés pour une période de 3 ans. Le Département de La Réunion a aussi confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ».

La productivité des équipes et la maîtrise des dépenses de structure permet d'atteindre le résultat comptable positif de **483 190 €**.

Le niveau de rémunération généré par ces opérations au titre de 2022 se situe à **9 164 909€** sur un prévisionnel de **9 367 106 €**.

Le Bilan 2022 de l'Activité opérationnelle de l'ensemble des Contrats de Prestations Intégrées se trouve en Annexe n°1.

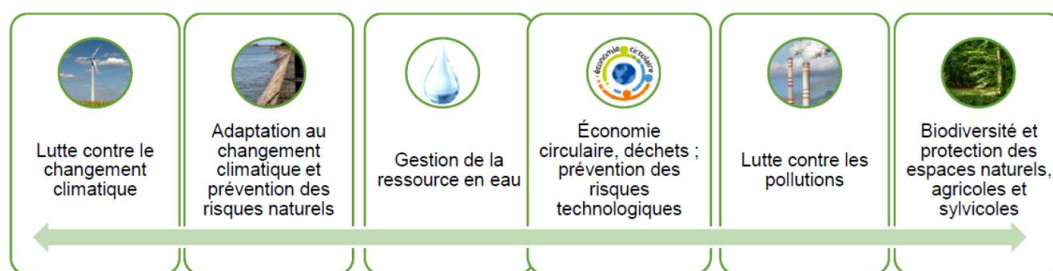
RAPPORT SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU BUDGET DE LA SPL EDDEN- EXERCICE 2022

La SPL EDDEN souhaite évaluer son impact écologique. Ainsi, Elle a décliné au sein de l'entité la budgétisation verte, outil de transition écologique utilisé par l'Etat.

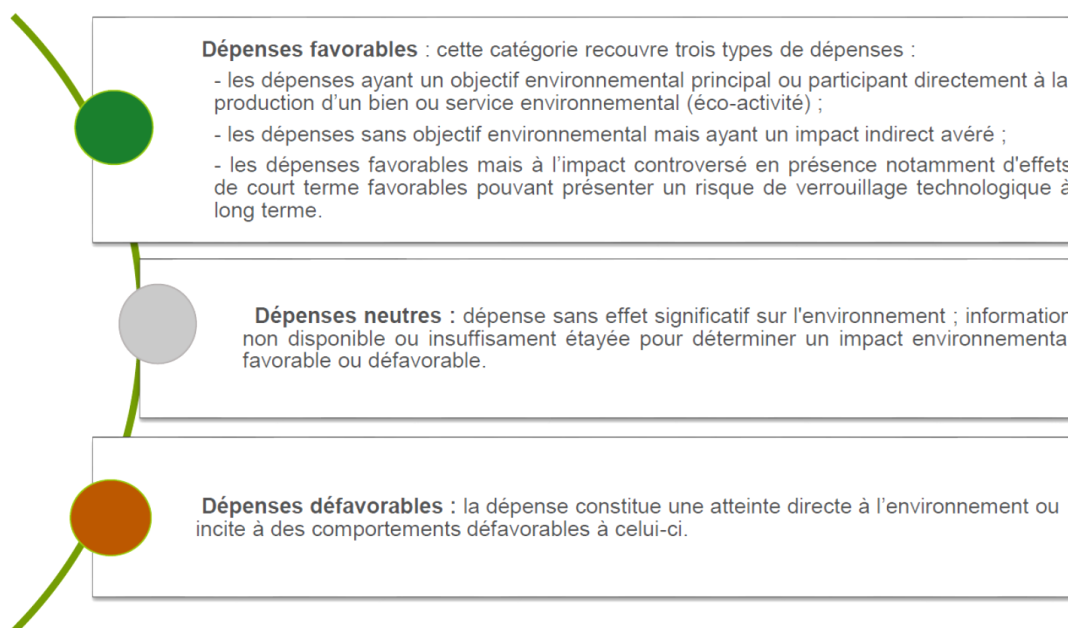
La présentation de ce rapport constitue une étape importante dans l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'information environnementale, afin d'intégrer la dimension écologique à la stratégie de développement de la société.

Pour l'établissement de ce budget vert, la SPL EDDEN a repris les fondamentaux méthodologiques de la budgétisation verte de l'Etat.

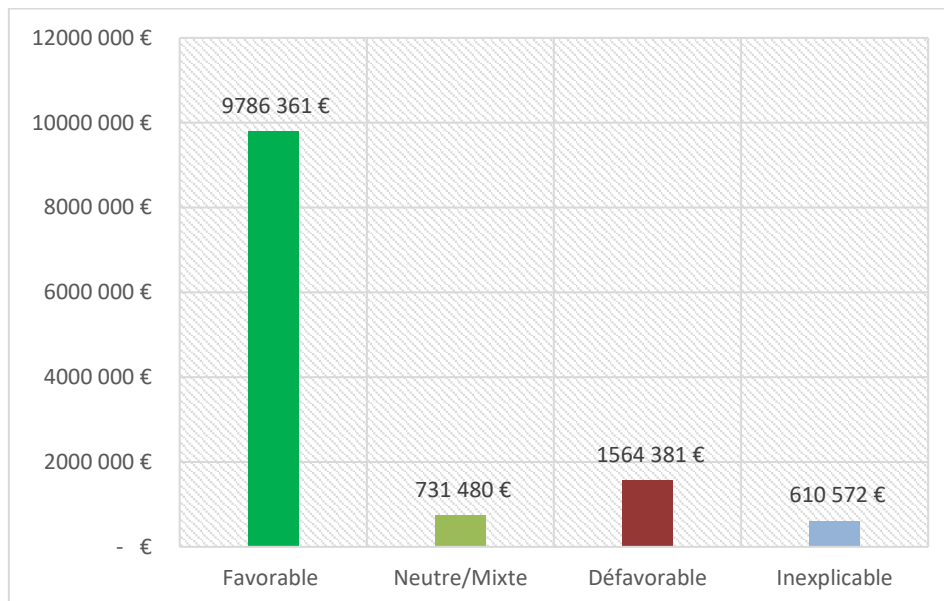
La méthode de classification établie permet de rendre compte de l'aspect multidimensionnel de l'environnement en recensant l'impact des dépenses sur six axes environnementaux.



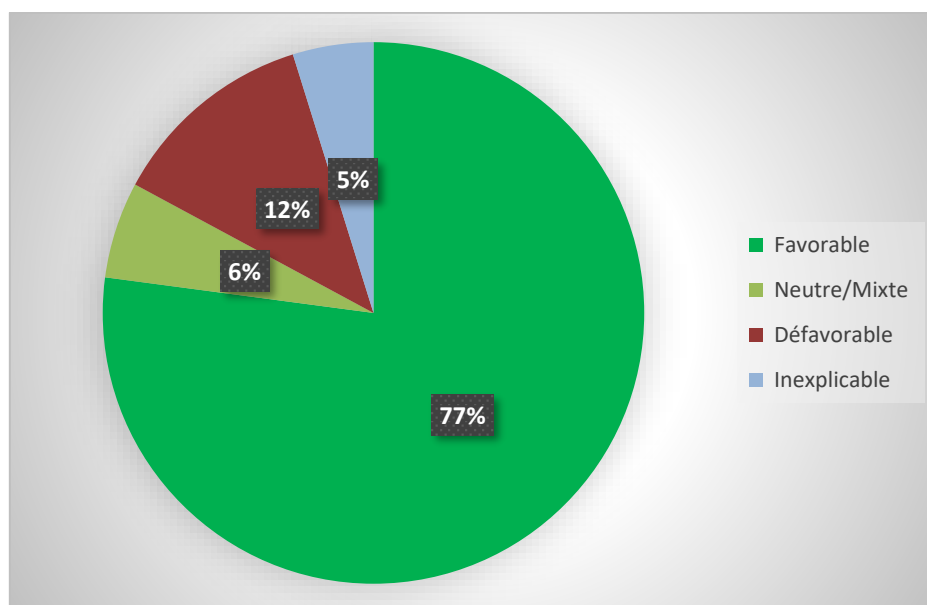
Pour chacun des axes environnementaux, une pastille de couleur est attribuée selon la grille de lectures ci-dessous :



Éléments de synthèse : les résultats du bilan environnemental au 31/12/2022



Le budget de la SPL EDDEN pour l'exercice 2022 est au rendez-vous des enjeux de la transition écologique avec 77 % de dépenses favorables à l'environnement.



- 9 786 k€ de dépenses inscrites dans les comptes 2022 sont cotées comme favorables à l'environnement, ces dépenses constituent principalement la masse salariale dédiés aux missions environnementales.
- Au sein de ces dépenses favorables à l'environnement, 686 K€ de dépenses ont par ailleurs un impact défavorable sur d'autres axes environnementaux (dépenses « mixtes »). Cette catégorie recouvre à titre principal les dépenses de matériel utilisé lors de missions environnementales (arrosage des pépinière,

outil à main ...). Elles représentent aussi les actions de développement durable au sein de l'organisation de la société (traitement déchet, recyclage du matériel, locaux HQE...)

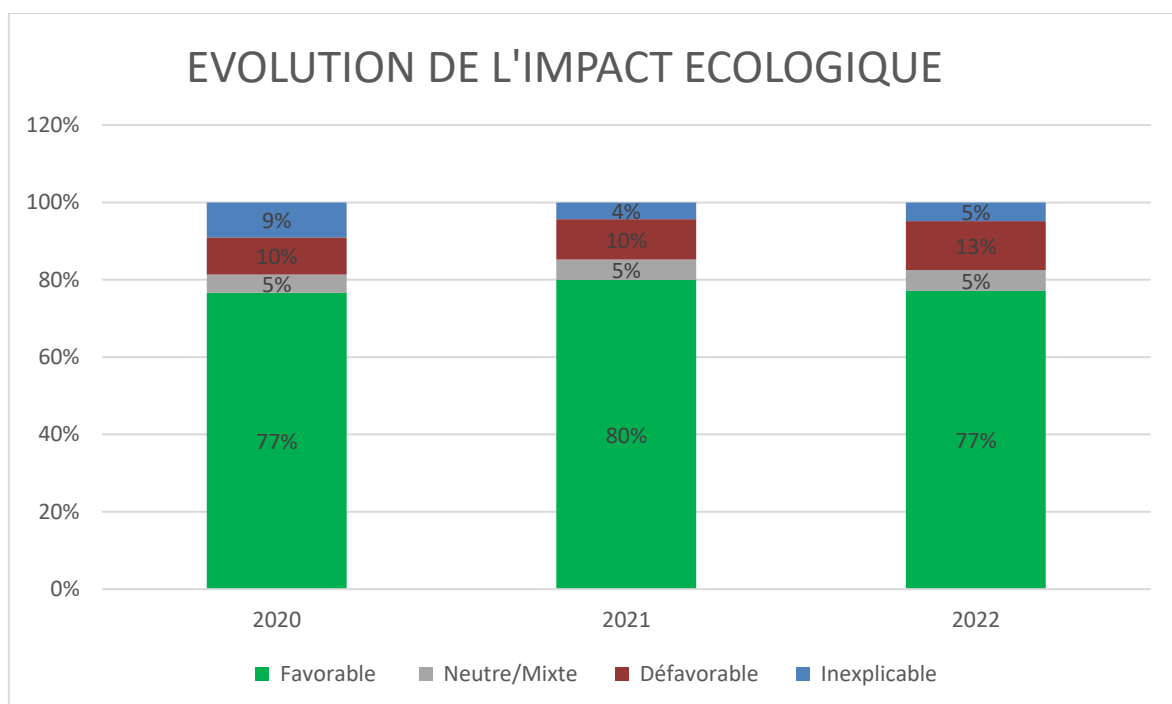
- 1 609 k€ de dépenses ayant un impact défavorable sur au moins un axe environnemental sans avoir un impact favorable sont identifiées. Elles recouvrent principalement des dépenses de transport. Ces dépenses répondent déjà à des préoccupations et des réflexions sont mené pour les réduire.
- 610 k€ de dépenses ont été classifiées inexplicable car elles ne sont pas applicables à la classification ou nous ne disposons pas assez d'élément pour l'analyse.

Présentation des résultats agrégés par axe environnemental

	Climat Atténuation	Climat Adaptation	Eau	Déchets	Pollution	Biodiversité
Favorable	44 326 €	361 970 €	40 765 €	281 390 €	76 943 €	9 832 658 €
Neutre/Mixte	10 126 763 €	10 293 301 €	11 101 340 €	11 245 358 €	9 800 047 €	553 485 €
Défavorable	1 911 133 €	1 426 951 €	940 117 €	555 474 €	2 205 232 €	1 696 079 €
Inexplicable	610 572 €	610 572 €	610 572 €	610 572 €	610 572 €	610 572 €

Les données ci-dessous montrent que la SPL EDDEN œuvre bien à la protection de la biodiversité et des espaces naturels de notre île. Cependant, des efforts doivent être faits sur les autres axes notamment lié à celui de la lutte contre la pollution. Des mesures sont déjà en cours de réflexion sur la gestion des déchets et la mise en œuvre d'une trajectoire vers l'économie circulaire.

Le « budget vert », un outil de pilotage de transition écologique qui sera approfondi et reconduit chaque année



La budgétisation verte représente une étape importante pour améliorer la transparence en matière environnementale. Reconnu les prochaines années, le « budget vert » offrira un suivi dans le temps des dépenses ayant un impact sur l'environnement. Il sera amélioré, affiné et fiabilisé au fil des ans grâce à des analyses complémentaires, nécessaires pour mieux caractériser certaines dépenses.

Enfin, la cotation environnementale de la SPL EDDEN affirmera son positionnement dans les réflexions engagées pour améliorer la programmation pluriannuelle, le pilotage et la performance de sa stratégie, en vérifiant et mesurant ses impacts de l'empreinte environnementale de nos actions.

Détail des classifications environnementales

F Favorable **N Neutre/Mixte** **D Défavorable** **I Inexplicable**

Poste de dépenses	Montant des dépenses	Climat Atténuation	Climat Adaptation	Eau	Déchets	Pollution	Biodiversité	Classification
Fournitures consommables	221 192 €	D	N	N	D	D	D	D
Eau	713 €	D	D	D	N	N	F	N
Electricité	3 561 €	F	F	N	N	D	D	N
Carburant	186 630 €	D	D	N	N	D	D	D
Petit équipement et outillage	299 522 €	D	D	N	N	D	D	D
Autres petits équipements	25 640 €	D	D	N	N	D	D	D
Fournitures de bureau	20 130 €	D	D	N	N	D	D	D
Locations immobilières	271 057 €	D	F	D	N	D	D	N
Charge locative et copropriété	42 165 €	D	F	D	N	D	D	N
Location véhicule longue durée	497 496 €	D	D	D	N	D	D	D
Autres Locations	32 286 €	D	D	D	N	D	D	D
Entretien et nettoyage de bureau	40 765 €	F	F	F	D	F	N	N
Entretien matériel de transport	50 560 €	D	D	D	D	D	D	D
Entretien matériel et outillage	27 310 €	D	D	D	F	D	D	N
Maintenance matériel bureautiques et informatique	34 635 €	D	D	N	F	D	N	N
Maintenance divers	41 788 €	I	I	I	I	I	I	I
Assurances	7 899 €	I	I	I	I	I	I	I
Assurance sur véhicule	49 572 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire comptable	48 974 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire social	78 107 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire commissaire aux comptes	14 598 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire juridique	19 620 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire divers	38 245 €	I	I	I	I	I	I	I
Téléphone et Télécopie	7 330 €	N	D	N	D	N	N	D
Internet	14 745 €	N	N	N	N	D	N	D
Téléphone portable	42 902 €	N	D	N	D	D	N	D
Documentation générale	951 €	N	F	N	D	D	N	N
Documentation technique	3 471 €	N	F	N	N	D	N	N
Frais d'actes et contentieux	47 €	I	I	I	I	I	I	I
Annonces et insertions	25 551 €	I	N	N	N	D	N	D
Indemnités kilométrique	18 530 €	D	D	D	N	D	D	D
Missions	80 136 €	N	N	N	D	D	N	D
frais de colloques et assemblées	19 267 €	N	N	N	D	D	N	D
Communication	45 471 €	N	N	N	D	D	N	D
Affranchissement	10 608 €	N	N	N	D	D	N	D
Service bancaire	7 856 €	I	I	I	I	I	I	I
Cotisation et adhésion	5 020 €	I	I	I	I	I	I	I
Traitement déchet	36 178 €	N	N	N	F	F	N	F
Impôts et taxe	211 592 €	I	I	I	I	I	I	I
Taxes sur les véhicules société	11 856 €	N	N	N	N	D	N	D
Formation	41 822 €	N	N	N	N	N	N	N
Rémunération brut	8 839 672 €	N	N	N	N	N	F	F
Cotisation sociale	910 511 €	N	N	N	N	N	F	F
Médecine du travail	41 404 €	I	I	I	I	I	I	I
Chèque déjeuner	36 292 €	N	N	N	D	D	F	N
Autres charges de gestion courantes	30 377 €	I	I	I	I	I	I	I
DAP Logiciel	15 474 €	I	I	I	I	I	I	I
DAP Matériel	183 267 €	D	D	N	F	D	N	N

Document Conception GR/DG SPL EDDEN/Décembre 2020

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION :

CONTINUITÉ DU DÉVELOPPEMENT DE LA SPL EDDEN

Depuis 3 ans, la SPL « EDDEN » tend à constituer un outil performant de mise en œuvre opérationnel des projets, pour l'ensemble de ses actionnaires, et peut intervenir en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par le Conseil Départemental pour l'ensemble de ses actionnaires.

Dans le cadre de la continuité opérationnelle de la SPL EDDEN, l'année 2023 devrait permettre à notre société de faire progresser les démarches d'obtention de nouveaux contrats auprès de nos actionnaires.

C'est ainsi que le Conseil Départemental envisage très prochainement de nous confier de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées :

- Formation aux compétences clés en situation de travail en situation de travail ; Découverte des métiers, France Travail ;
- Développement des PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel) et insertion logement.

Par ailleurs, de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées pourraient être formalisés au cours de l'année 2023 en partenariat avec le Département dans les domaines suivants :

- Contrat de Prestations Intégrées spécifique pour la production et la démarche de commercialisation du Sel des Salines de Saint Leu ;
- Avenant au contrat Entretien et embellissement des parcs et jardins dans le cadre d'un avenant au CPI permettant la réalisation de petits aménagements paysagers ;
- Contrat de Prestations Intégrées dans le cadre de la création de micro-Arboretum conformément à l'arrêté du conseil national de de protection de la nature

De même dans le cadre de nos échanges, la CIVIS envisage de nous confier un premier Contrat de Prestations Intégrées :

- ✦ Des prestations d'entretien du site du Domaine des Pierres.

Par ailleurs :

La Commune du Tampon nous sollicite pour la préparation de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées portant sur :

- ❖ La plantation de 70 000 plantes indigènes au niveau de 10 hectares aux abords des 36 km de la route du projet Endémiel ;
- ❖ La géolocalisation et l'identification précise des espèces indigènes au sein de l'Arboretum Marc RIVIERE.

La Commune de Saint-Pierre nous sollicite pour la préparation d'un premier Contrat de Prestations Intégrées portant sur :

- ❖ Le conseil en composition végétale des espaces verts de l'arrière-plage ;

- ❖ Le conseil en composition végétale des espaces verts du Boulevard Banks et du Parc Tardiff.

La Commune de Saint-Denis nous sollicite pour la préparation d'un premier Contrat de Prestation Intégrées portant sur :

- ❖ L'appui à la méthodologie de récolte d'espèces indigènes pour les agents des pépinières communales ;
- ❖ La réalisation d'un aménagement végétal et paysager au niveau de la Table Jérôme.

La Commune des Avirons nous sollicite pour la préparation d'un premier Contrat de Prestations Intégrées portant sur :

- ❖ Le conseil en aménagement végétal et paysager d'un terrain communal.

A compter de l'année 2023, la stratégie de développement de la SPL EDDEN repose non seulement sur la maîtrise de ses métiers, un savoir-faire que l'entreprise possède aujourd'hui, mais aussi sur la mise en œuvre de nouvelles compétences et la continuité de la spécialisation scientifique de notre entreprise.

Le développement de la SPL EDDEN passe à la fois par la stabilisation de son chiffre d'affaires annuel, mais aussi par la mise en œuvre de nouveaux produits conçus par l'entreprise sur des opérations attendues par l'ensemble des Actionnaires.

L'importance des missions confiées par le Conseil Départemental s'est fortement accrue et reste essentielle à la stabilité financière de notre société. La montée en charge du Plan de Relance LAV devrait continuer financièrement à s'étaler sur l'année 2023. En effet, la structuration et l'organisation de cette activité a demandé un temps important de mise en œuvre.

L'élargissement de l'horizon géographique des possibilités d'intervention de notre société par **l'entrée de nouveaux actionnaires et la proposition de contrats au titre des actionnaires reste une nécessité absolue à la fois du fait de la nécessaire multiplication des sources de financement, mais aussi et surtout dans le cadre de la sécurité juridique de notre société.**

Cette évolution ouvrira les voies de la diversification et correspondra à l'entrée de notre société dans de nouveaux domaines d'activité stratégique à travers la :

- ✚ Diversification des activités ;
- ✚ Diversification des ressources.

Cette diversification présente l'avantage pour la SPL EDDEN d'acquérir et de maîtriser de nouveaux métiers en synergie avec les métiers de base, avec en plus le développement de la rentabilité, assurance d'une croissance future.

Cette logique permet :

- ❖ L'orientation vers de nouveaux produits ;
- ❖ L'ouverture de notre structure à de nouveaux réseaux d'intervention ;
- ❖ La mise en place d'une politique d'actions nouvelles permettant de bénéficier d'une synergie de développement territorial.

Ainsi, il est impératif et nécessaire sur le plan juridique que progressivement s'installe a minima une proportionnalité entre la part de capital détenu par un actionnaire et son volume d'opérations confiées à la SPL EDDEN.

Les démarches entreprises en vue de l'entrée des nouveaux actionnaires permettront :

- **De favoriser l'élargissement du Plan d'Affaires ;**
- **D'asseoir les marges de manœuvres financières dans la phase de développement des activités opérationnelles.**

EDDEN, UN OUTIL STRATÉGIQUE

Au cours des prochains mois, La Société Publique Locale « S.P.L. EDDEN », outil stratégique dans le domaine de la gestion de conduite d'opérations de développement durable, va continuer à affirmer sa volonté d'être une structure juridique et opérationnelle sous la forme d'une Société publique spécialisée en :

- ⊕ **Ingénierie de gestion écologique des Espaces Naturels Sensibles, de Lutte Anti Vectorielle, d'Entretien et d'embellissement de Parcs et Jardins et d'Insertion par l'économie permettant la réalisation des contrats en optimisant les coûts et le respect des délais ;**
- ⊕ **Gestion des Contrats de Prestations Intégrées et conduite d'opération de développement durable ;**
- ⊕ **Gestion et exploitation de projets aux dimensions écologiques multiples ;**
- ⊕ **Etude et mises en place d'action et d'équipements nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagements et de petit d'ouvrages paysagers ;**
- ⊕ **Etudes générales ou actions liées à l'aménagement au développement durable et à la sauvegarde des milieux naturels ;**
- ⊕ **Conseil et assistance aux collectivités actionnaires en matière de protection et de développement de la Biodiversité ;**
- ⊕ **Accompagnement des Communes actionnaires dans la mise en place d'actions de Lutte Antivectorielle ;**
- ⊕ **Mise en œuvre de Projets concernant des thématiques identifiées : (reboisement des forêt, création de pépinières Départementales, marketing de développement de la production et de vente du sel des salines ;**
- ⊕ **Création d'équipements publics dédiés à l'environnement et à la requalification d'espaces naturels ou paysagers ;**

Cela s'est traduit notamment par la mise en place de deux missions de développement rattachée directement au Directeur Général et ayant vocation à avoir une intervention transversale sur l'ensemble des activités de la structure :

- ▣ Une mission de développement économique portée par un chargé de mission de développement économique (poste non effectif à ce jour),
- ▣ Une mission de développement écologique portée par un chargé de mission de développement écologique.

La SPL EDDEN fédère différentes expertises au service du territoire, avec un effectif de collaborateurs permanents de l'ordre de 140 personnes, localisé sur différents sites et un siège social situé à l'Etang-Salé les bains.

La Société a connu une forte croissance de son activité dès son démarrage, et n'a pas encore à ce jour, atteint son rythme de croisière optimal.

A ce jour, les besoins en locaux aussi bien pour des besoins de stockage d'équipements, de stockage des productions, ou encore de bureaux sont cruciaux. L'état des lieux des locaux occupés à ce jour est le suivant :

- ✓ Locaux de stockage pour l'activité au quotidien, pour les besoins logistiques et moyens généraux ;
- ✓ Bureaux pour accueillir les équipes dont le nombre est en progression pour répondre aux attentes des actionnaires ;
- ✓ Locaux de stockage pour la production et le conditionnement du sel ;
- ✓ Foncier pour développer la production de plantes endémiques et indigènes pour les actionnaires de la SPL ;
- ✓ Foncier pour le traitement des déchets végétaux issus de l'activité de la SPL .EDDEN

L'activité de la SPL EDDEN alliant la préservation de la nature et de la biodiversité, d'une part, le développement local et la solidarité sociale, d'autre part, est au cœur du développement durable et des préoccupations locales, nationales, européennes et mondiales. Ainsi l'activité de la SPL EDDEN, qui a été reconnue par la Fédération des Entreprises Publiques Locales, à travers « le trophée national des EPL 2021 » mettant en valeur l'inventivité et la créativité, est amenée à être pérennisée dans le temps.

Les axes stratégiques de la SPL EDDEN s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie européenne et nationale en matière de biodiversité et en faveur de la forêt. Aussi, et au regard de ce contexte, la raison d'être de la SPL EDDEN sur le long terme n'aurait pas lieu d'être remise en cause, elle devrait même, dans le temps, se voir renforcée.

A ce titre, une stratégie immobilière sur le moyen / long terme pour la SPL EDDEN semble légitime et justifiée, confortée par les charges de loyers annuels qui seront amenées à croître à court terme.

Il est ainsi proposé d'engager une réflexion sur le principe d'acquisition de foncier et de construction de locaux dédiés à la SPL EDDEN, notamment pour son siège social.

Dans le prolongement de la loi Pacte votée en 2019, la SPL EDDEN a entamé au cours de l'année 2021 le chantier de réflexion autour de sa raison d'être. Il s'agit d'une raison d'être qui se veut consensuelle et fédératrice. En effet, « avec nos compétences et nos services, nous accompagnons le développement de la protection de la nature, le développement d'une démarche d'insertion positive, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti vectorielle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et écologique pour la préservation de la biodiversité sur notre île ».

LA RÉUNION PAR NATURE, NOTRE RAISON D'ÊTRE

Dans ce cadre, nous avons souhaité parler à toutes les parties prenantes de notre entreprise et de les embarquer dans notre projet en soulignant notre ancrage multiculturel et multi-activités au service du Développement Durable. Cette raison d'être cherche l'adhésion du plus grand nombre et est formulée en des termes qui permettra une compréhension « grand public » dans le cadre des défis contemporains que nous voulons relever grâce à nos ressources et à nos compétences afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Notre raison d'être met en lien nos métiers avec une dynamiques de progrès social et environnemental, connectée à un portefeuille de ressources et de compétences qui distinguent la SPL EDDEN des autres acteurs de son secteur d'activité.

Aussi, la raison d'être de la SPL EDDEN, nous connecte à un défi Sociétal. Elle est la marque d'une ambition et verbalise l'intention de nous faire pivoter vers un ensemble de solutions susceptibles de répondre à des besoins sociétaux qui percutent les fondements de nos activités. Grâce à la volonté de nos actionnaires, la compétence de nos collaborateurs, à notre démarche responsable et pluriculturelle, à notre ancrage dans les territoires et à notre

capacité d'adaptation, nous avons pour ambition d'être le leader de la préservation de la biodiversité et un acteur reconnu de progrès social pour notre île. La raison d'être de la SPL EDDEN est tendue vers un objectif sociétal dont l'importance est capitale : **le Développement Durable au service de notre territoire.**

Il s'agit ainsi de créer, à travers un discours, **une communauté d'acteurs, prête à s'embarquer dans un projet économique et sociétal.**

De plus, la raison d'être questionne les expertises et les savoir-faire. Elle doit, d'une manière ou une autre, être reliée aux compétences et au savoir-faire de la SPL EDDEN. Elle doit souligner la nécessité de leur évolution pour s'adapter aux transformations repérées dans l'environnement. La raison d'être n'est pas qu'un discours qui change les mentalités et les croyances. Elle véhicule un questionnement sur les pratiques, les technologies et les compétences de l'entreprise.

La prise en compte de ces trois enjeux permet de stabiliser une première définition que chacun pourra contester et enrichir. La raison d'être combine trois dimensions :

- ❖ Elle est une représentation consistante et cohérente de ce que veut faire la SPL EDDEN ;
- ❖ Elle exprime une volonté d'apporter des solutions concrètes aux défis sociétaux qui remettent en cause les fondements de notre activité économique ;
- ❖ Elle implique l'ensemble de l'écosystème et induit un questionnement sur le cœur de métier de l'entreprise et son portefeuille de ressources et de compétences.

S'engager dans la recherche de l'efficace crée donc durablement les conditions d'une trajectoire innovante, positive sur les plans sociaux et environnementaux.

L'évolution des mentalités concernant la biodiversité et l'environnement, les changements de la réglementation et la volonté d'offrir des espaces naturels et verts de qualité, invite la SPL EDDEN à réfléchir à de nouveaux modes de gestion, dite différenciée ou raisonnée. L'objectif est de rationaliser les interventions et de mettre en place une gestion durable et économe dans le cadre des missions confiées par les actionnaires.

C'est donc une réflexion globale qui s'est engagée pour démontrer la sensibilité et l'engagement de la SPL EDDEN en faveur des enjeux environnementaux actuels.

INNOVATION, ÉLÉMENT CLÉ DE LA CULTURE INTERNE

Se doter, en interne, d'une culture de l'innovation, c'est définir un système de valeurs, qui va servir de base pour asseoir les orientations stratégiques, guider la prise de décisions à chaque étape et permettre la croissance de l'entreprise sur le long terme.

Cependant, créer un socle de valeurs ne suffit pas. Encore faut-il que les décisions prises soient constamment alignées avec lui. Cette cohérence autour d'un message commun est essentielle.

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Le deuxième levier qui permet de renforcer cette culture de l'innovation à tous les niveaux est d'être davantage à l'écoute des attentes de l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème et en particulier de nos actionnaires.

Dans ce contexte, accroître la proximité avec les actionnaires permet de mieux comprendre ses besoins, de réagir plus rapidement aux évolutions de ses attentes et de proposer des innovations qui seront parfaitement en phase avec celles-ci.

Mais cela nécessite de prendre en compte plusieurs éléments clés. Le premier d'entre eux est la diversité des talents, aussi bien en termes de scolarité, d'origine sociale, de genre, d'âge, car elle est devenue un puissant vecteur d'innovation.

Pour répondre à cette volonté, dans un contexte d'accélération technologique et de mutation sociale, la formation des agents doit être permanente et considérée comme clé de développement pour la performance globale de la SPL EDDEN.

En définitive, il n'y a pas d'innovation possible sans le terreau de base que constitue la culture interne de l'entreprise. Et l'élément central de cette culture n'est autre que le facteur humain qui permet à l'entreprise de s'adapter en permanence aux modifications de son environnement.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE, ENJEU DE PERFORMANCE GLOBAL

La SPL EDDEN doit s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale afin de faire preuve d'une plus grande résilience et de délivrer une performance supérieure à celle d'aujourd'hui, tout en se situant dans le sens de son objet statutaire : le Développement Durable.

Cette démarche permettra d'attirer de nouvelles compétences, de fidéliser les équipes en place et de continuer à convaincre les actionnaires de faire appel à nos services.

Afin de réussir cette démarche tout doit être mis en œuvre pour que l'on puisse s'approprier ce sujet.

Il s'agit donc bien de concilier sens et performance, penser que le changement ne peut être envisagé sans une remise en cause globale et progressive, n'est évidemment pas réaliste.

En effet, l'engagement sociale est synonyme de nouvelles contraintes venant s'ajouter à celles déjà existantes dans un contexte rendu exceptionnellement complexe avec la crise du Covid-19.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre dans un premier temps des actions simples, une dynamique positive et irréversible pouvant déboucher sur une transformation réellement systémique de la SPL EDDEN, et donc de contribuer à continuer à changer positivement notre action sur nos territoires.

Ce qui se joue relève avant toute chose de notre prise de conscience de la nécessité d'engager notre entreprise dans cette voie.

Si rien n'est possible sans cette prise de conscience initiale, il ne s'agit pas pour autant d'une garantie de réussite. Le message doit être relayé par des actions concrètes visibles par l'ensemble de l'organisation, c'est l'authenticité de la démarche qui fera la réussite de notre RSE à la SPL EDDEN.

Le but n'est de faire évoluer rapidement tel ou tel indicateur environnemental ou social, mais bien de mettre en place des actions concrètes proche du quotidien des salariés, et ce en plus des initiatives pour améliorer notre bilan carbone et parfaire la démarche RSE.

Au-delà de la prise de conscience de l'ensemble de notre écosystème de gouvernance, le point de départ de toute transition réussie consiste en un alignement fort de la direction générale, de sa gouvernance, de l'ensemble des actionnaires et d'une volonté d'intégration d'initiatives à impact plus positif au sein de nos activités.

Le deuxième élément fondateur est l'alignement de l'ensemble de la société, des équipes et des agents autour de nos valeurs et de notre raison d'être : « **La Réunion par Nature** ». Bien formulée, bien ancrée, en associant le plus largement possible les collaborateurs, la raison d'être doit devenir l'élément fédérateur et l'étoile discrète de l'entreprise qui va guider nos équipes dans toutes leurs initiatives.

Notre Responsabilité Sociale et Environnementale devra ainsi être l'affaire de tous.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SPL EDDEN

Les orientations et la planification stratégiques désignent l'élaboration, le développement de plusieurs programmes et actions de la part de la SPL EDDEN, dans le but d'atteindre des objectifs fixés sur plusieurs années. Elles consistent à essayer de prévoir l'avenir, à définir les grandes orientations et les principaux objectifs qui devraient être atteints pour réussir si possible au mieux et de manière optimale le développement de la structure dans l'avenir. Elles impliquent de prendre du recul par rapport aux opérations quotidiennes.

L'essence même de notre positionnement stratégique à l'échelle de nos actionnaires consiste à mener des activités différentes de celles des autres SPL de notre territoire et des autres acteurs de notre champ d'intervention : **le Développement Durable et la Régénération Ecologique.**

La quête de productivité, de qualité et d'efficacité opérationnelle doivent être des éléments constitutifs de la performance de notre Société. Pour ce faire, la SPL EDDEN doit continuer à apporter une plus grande valeur à l'ensemble de ses actionnaires. Dans ce cadre, des positionnements et activités différentes nécessitent des configurations d'interventions différentes, des équipements et matériels différents, des compétences et des méthodes de management différents. Ainsi, la multi-affectation des missions statutaires de la SPL EDDEN et aujourd'hui leurs traductions opérationnelles nécessitent des arbitrages qui en termes simples revient à pouvoir transférer des ressources d'une activité à l'autre.

Les choix de positionnement stratégique et des objectifs statutaires de la SPL EDDEN déterminent non seulement les activités individuelles et collectives mais aussi et surtout comment les activités sont reliées les unes aux autres. Adapter l'organisation de la SPL EDDEN pour la réalisation des orientations stratégiques doit se faire dans un cadre intégré et de la véritable adéquation entre les différentes missions statutaires de la SPL EDDEN. Le défi consiste à décliner le noyau unique et central de notre stratégie et à aligner les missions de la SPL EDDEN en fonction.

Les orientations stratégiques de EDDEN doivent renforcer l'adéquation des missions et mieux communiquer la stratégie aux actionnaires dans une mission d'ensemble et une perspective à moyen long terme.

La stratégie et la culture font partie des deux principaux leviers permettant d'assurer la viabilité et l'efficacité de la SPL EDDEN. La *stratégie* fournit une logique formelle pour définir les objectifs de l'entreprise et donne un cadre aux salariés pour les atteindre. La *culture* exprime les objectifs par le biais de valeurs et de convictions, et oriente l'activité par le biais d'hypothèses et de règles de groupe communes.

La stratégie apporte clarté et cohérence à des fins d'action collective et de prise de décision. Elle doit intégrer également des éléments d'adaptation permettant d'examiner et d'analyser l'environnement externe et de pressentir à quel moment des changements sont requis pour assurer la continuité et la croissance. La *culture*, en

revanche, est un levier plus difficile à cerner, car elle s'inscrit en grande partie dans des comportements, des mentalités et des habitudes sociales tacites.

La culture est l'ordre social tacite d'une organisation : elle façonne les attitudes et les comportements de manières variées et durables. Quand elle s'accorde avec les valeurs, les motivations et les besoins personnels, la culture peut libérer des quantités considérables d'énergie en vue d'atteindre une finalité commune et de stimuler la capacité de l'organisation à prospérer.

La culture peut aussi évoluer de manière souple et autonome en réponse à l'évolution des opportunités et des demandes. Alors que la stratégie est définie par le comité de direction, la culture peut combiner de manière fluide les objectifs des cadres dirigeants avec les connaissances et les expériences des employés de première ligne.

L'action de la SPL EDDEN se nourrit d'une expertise scientifique et de terrain combinant connaissance théorique et savoir-faire pratique. EDDEN, c'est le regroupement de compétences d'excellence, avec des collaborateurs engagés au service du territoire et de ses habitants. C'est également la capacité d'innover en développant des outils fondés sur l'Intelligence Artificielle et une approche basée sur l'open data.

Au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, la SPL EDDEN est le nouvel outil du territoire qui œuvre au service du patrimoine naturel Réunionnais. Elle incarne une ambition du développement durable de La Réunion en alliant inclusion sociale, préservation de l'environnement et développement économique.

La Nature Réunionnaise est une richesse unique reconnue mondialement par le label UNESCO. Mais ce patrimoine qui fait notre force, notre identité et façonne notre culture est de plus en plus menacé. Notre île est également soumise à l'impact des crises économiques, sociales, sanitaires et environnementales qui fragilisent notre « Vivre Ensemble ».

Pour répondre à ces enjeux, la SPL EDDEN promeut un écosystème durable et exemplaire bâti sur la « Nature Réunionnaise ». Forte des compétences uniques de ses équipes et de leurs mobilisations sur l'ensemble du territoire, la SPL EDDEN se veut être un outil performant et innovant au service des actionnaires et de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Réunionnais.

A travers ses missions de valorisation & de préservation des espaces naturels sensibles, d'embellissement & d'entretien des parcs et jardins, de lutte anti-vectorielle et d'insertion sociale & professionnelle, la SPL EDDEN est un acteur engagé pour La Réunion de demain. Il s'agit de bâtir un développement responsable, respectueux de l'environnement et qui profite à tous les Réunionnais, décliné par l'objectif fondamental :

« La SPL EDDEN, pour La Réunion, par Nature. »

Avec nos compétences et nos services, nous accompagnons le développement de la protection de la nature, le développement d'une démarche d'insertion positive, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti vectorielle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et écologique pour la préservation de la biodiversité sur notre île. Dans notre démarche, nous voulons permettre à nos bénéficiaires et à nos collaborateurs, et plus généralement à un plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement en toute confiance dans l'espace informationnel autour du développement durable.

Dans ce cadre, Il y a une volonté de parler à toutes les parties prenantes de l'entreprise et de les embarquer dans notre projet sociétal et économique en soulignant notre ancrage multiculturel et multi-activités. Cette raison d'être cherche l'adhésion du plus grand nombre et est formulée en des termes qui permettent une compréhension « grand public » dans le cadre des défis que nous voulons relever grâce à nos ressources et à nos compétences afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable.

Notre raison d'être met en lien nos valeurs, nos compétences et nos métiers avec une dynamiques de progrès social et environnemental, connectée à un portefeuille de ressources et de compétences qui distinguent la SPL EDDEN des autres acteurs de son secteur d'activité.

La raison d'être de la SPL EDDEN est ainsi tendue vers un objectif sociétal dont l'importance est capitale : **Le Développement Durable du Territoire**. Cet objectif nécessite de développer des capacités d'adaptation en s'appuyant sur des compétences internes et un ensemble de solutions qui restent à mettre en œuvre. La raison d'être est ici un défi à relever et une mise en mouvement de l'entreprise, qui rappelle la nécessité de se transformer.

Les premières orientations et la planification stratégique donnent le sens et la direction vers laquelle la SPL EDDEN tend à évoluer au cours des sept prochaines années.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration et la Direction Générale, ont définis lors du Conseil d'Administration du 31/08/2022. Les axes de développement vers lesquels la SPL EDDEN veut concentrer ses efforts au cours des sept prochaines années, à savoir :

Axe 1 : Stabiliser l'organisation opérationnelle et financière de la SPL EDDEN pour un partage de valeur ajouté

Axe 2 : Favoriser l'innovation, l'Intelligence Artificielle et le développement digital

Axe 3 : Développer une politique innovante de progrès social au profit de l'ensemble des acteurs de notre société

Axe 4 : Tendre vers un véritable Centre d'Ingénierie Ecologique et de Développement Durable

Axe 5 : Créer les conditions de la mise en place d'un centre de développement des compétences

Axe 6 : Créer une démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociale et Environnementale de notre société

Axe 7 : Assurer la promotion et le développement d'un écosystème social et environnemental autour de la Lutte Antivectorielle

Axe 8 : Préserver et valoriser la nature réunionnaise et sa biodiversité unique

Axe 9 : Développer une démarche de traitement différencié des déchets et d'expansion d'une économie circulaire verte

EDDEN HORIZON 2030

Au-delà du Développement Durable, la SPL EDDEN devrait tendre à long terme à devenir une entreprise régénératrice et participer à la métamorphose écologique de notre territoire réunionnais.

En effet, au cours des sept prochaines années, la SPL EDDEN devra certainement être à même de modifier et de développer son modèle économique en s'inspirant de la nature. Elle devra participer encore plus au renforcement de la lutte contre le changement climatique tout en consolidant ses performances et son image.

En engageant une démarche d'achats de matériels et de véhicules propres, en adoptant une stratégie d'économie circulaire pour réutiliser et recycler les déchets et les ressources, la SPL EDDEN pourrait faire baisser ses émissions de gaz à effet de serre et dégager de nouvelles potentialités économiques.

Le changement climatique s'aggrave et les ressources se raréfient beaucoup plus rapidement que ce qui est prévu. Ainsi, le Jour du dépassement de la Terre (il s'agit du moment de l'année où la consommation des ressources naturelles de l'humanité dépasse la capacité de régénération de la planète) ne cesse d'avancer, d'année en année pour se situer en 2022 au niveau mondial à la date du 28 juillet et sur notre territoire national au 5 mai.

L'avenir de notre île demande et nécessite que nous allions bien au-delà de la durabilité au profit de nos territoires. Aussi, la SPL EDDEN devra à l'horizon 2030 être en capacité de devenir une entreprise « régénératrice » après le cheminement de la durabilité.

Aussi, seulement dans ce cadre-là, la SPL EDDEN entreprise régénératrice pourra obtenir au-delà des performances financières, un impact supérieur à ceux qui seraient axés uniquement sur la durabilité.

Il n'y a pas de justification économique à la pauvreté endémique ou au changement climatique incontrôlé. En revanche, il y a une immense opportunité économique, si nous la saisissons, à mobiliser le capital financier, humain et innovant pour créer le monde que nous souhaitons. Nous sommes redevables vis à vis de nos générations futures de laisser notre île en meilleur état que nous l'avons trouvée et connue.

VIII. BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE MARCHES ET PROCESSUS INTERNES

Une contractualisation désormais à 100 % effectuée en interne

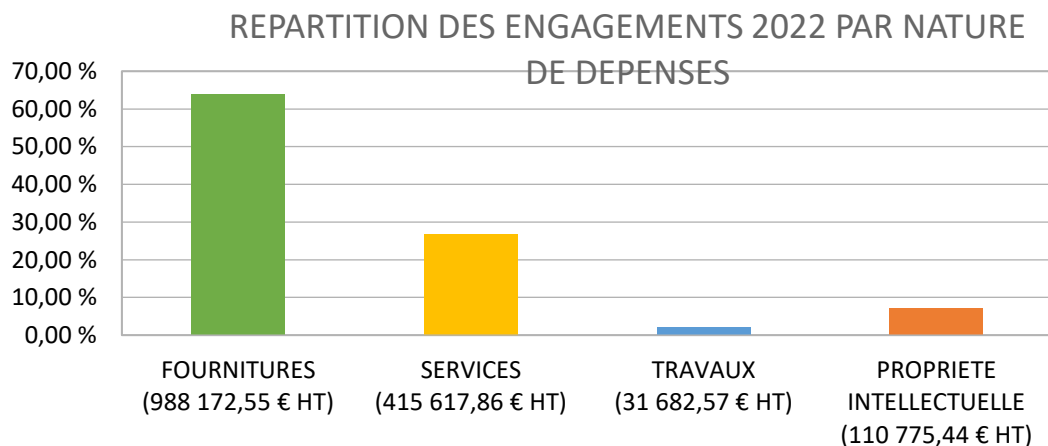
L'année 2022 a été marquée par la fin de l'adhésion d'EDDEN à la centrale d'achat CADI¹. Désormais, l'ensemble des dépenses de la structure sont gérées en interne.

2022, en chiffres

Par rapport à 2021, la SPL a connu une baisse de ses engagements² en matière de marchés publics. En effet, en 2021, les premiers appels d'offres fondamentaux au fonctionnement de l'activité ont été engagés.

La répartition des engagements par nature de dépenses confirme la prédominance des achats en fournitures et services :

Etat des engagements issus des marchés publics ³	2020	2021	2022
Via la centrale d'achat CADI	215 413,28 € HT	5 738,42 € HT	
En propre	1 683 187,15 € HT	4 879 092,32 € HT	1 546 248,42 € HT
TOTAL ENGAGEMENT	1 898 600,43 € HT	4 884 830,74 € HT	1 546 248,42 € HT



Graphique n°1 : Répartition des engagements 2022 par nature de dépenses

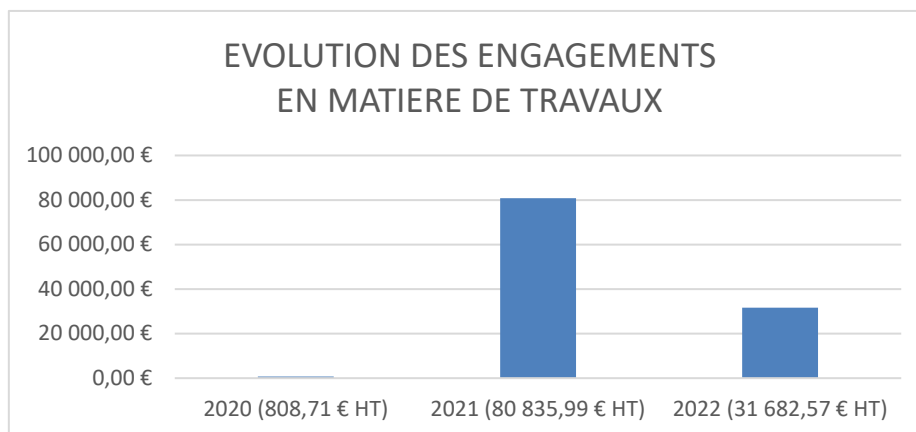
¹ Les centrales d'achat sont régies par les dispositions des articles L 2 113-2 à L 2 113-4 du Code de la Commande Publique. Une centrale d'achat étant un acheteur qui exerce, de façon permanente, au bénéfice de ses adhérents, une activité d'achat centralisée notamment pour l'acquisition de fournitures ou de services. Un acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

² Par « engagement », il convient de comprendre la notion de « nouveaux marchés notifiés », hors bons de commande émis sur les marchés déjà notifiés et quelques dépenses subsidiaires qui n'auraient pas été centralisées au niveau du service marché.

³ Montants reconductions comprises pour les marchés pluriannuelles à bons de commande

Moins de travaux en 2022 avec la stabilisation des équipes opérationnelles dans le Sud et l'Ouest

En 2022, on note une baisse des engagements en matière de travaux avec la finalisation des opérations d'installation des équipes opérationnelles dans le Sud (local situé à la zone Industrielle N° 2 à Saint Pierre) et dans l'Ouest (local à Piton DEFAUD).



Graphique n°2 : Evolution des engagements en matière de travaux

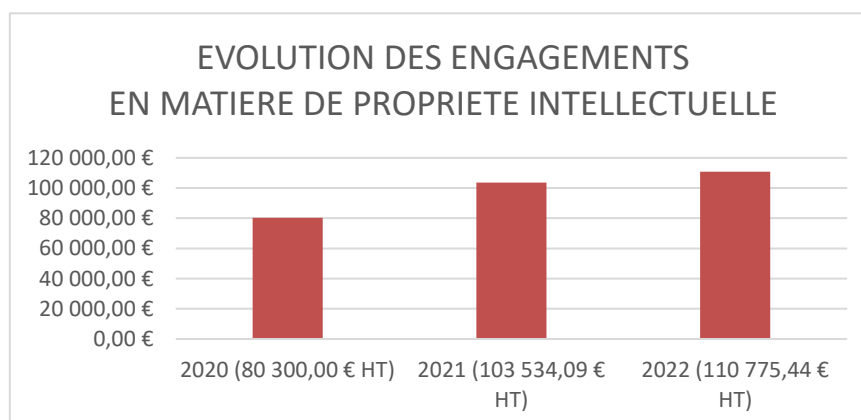
Les travaux les plus importants ont surtout concerné la modification du système d'irrigation de la pépinière Bois de Fer initialement mis en œuvre par le Département.

Compte tenu des difficultés d'arrosage homogène de l'ensemble des tables sous les serres-tunnel, des rampes d'arrosage ont en effet été rajoutées sur le site afin de pouvoir brumiser l'ensemble des contenants de diaspores et les plants (montant de travaux : **18 163.80 € HT**).

Le développement de la formation professionnelle et le recours à de l'expertise extérieure

En 2022, les engagements comptabilisés dans le domaine de la propriété intellectuelle se sont maintenus avec comme évènements notables :

- le développement de l'aspect formation (**38 566,26 € HT** engagés en 2022)
- le recours à de l'expertise extérieure (**28 200.00 € HT** engagés en 2022).



Graphique n°3 : Evolution des engagements en matière de propriété intellectuelle

Concernant l'aspect formation, il est précisé qu'à ce jour, la SPL EDDEN ne dispose pas encore de marché de formation alloti pluriannuel. Les besoins sont en cours de définition en lien avec les orientations stratégiques posées par la Direction Générale en août 2022, et les entretiens professionnels à venir au cours de l'année 2023.

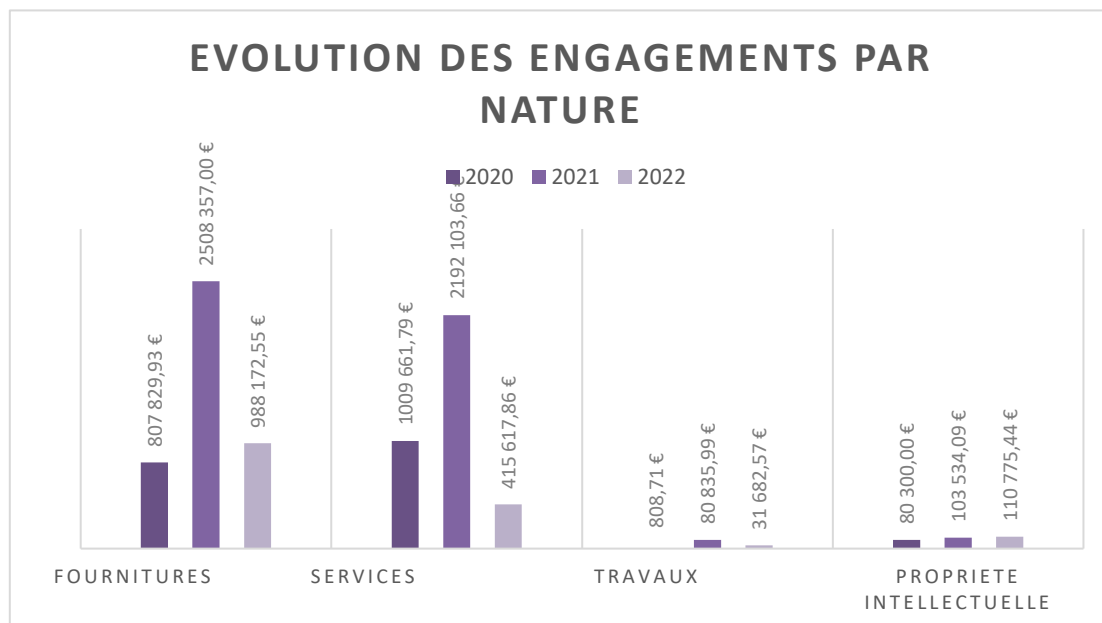
Concernant l'expertise extérieure, elle a principalement concerné des missions d'appui technique et/ou scientifique dans la validation des conclusions et/ou reconnaissance d'espèces complexes ou nouvelles, la définition de pistes de développement dans le domaine du sel ou encore, l'apport de conseils en méthodologie de travaux dans le cadre de la restauration des milieux naturels.

Pour rappel, les missions contractualisées en ce sens ont été reportées ci-dessous :

Détail de la mission	Titulaire	Engagements HT
Mission d'appui technique externalisée concernant la restauration des milieux naturels	Association PLANTALI	10 200,00 € HT
Mission d'appui scientifique externalisé concernant la reconnaissance d'espèces végétales	NESOGENES	5 000.00 € HT
Mission d'appui technique externalisée concernant la réalisation d'un plan de développement budgétisé de la filière salicole à la Réunion	Groupement Louis MERLIN / Cédric FORTUNIER	13 000 € HT

Des interventions publiques qui se poursuivent et une adaptation des outils de travail à l'activité de la structure

La part des engagements en matière de fournitures et services est restée prépondérante en 2022, comparativement aux années précédentes.



Graphique n°4 : Evolution globale des engagements

La participation de la SPL aux manifestations et/ou salons dédiées à l'Ecologie et au Développement Durable s'est accrue y compris hors Département (*Salon RUN Santé, Salon de la Santé, Salon de l'Ecologie, Salon de la Maison, Congrès expo Ambition Planète, Congrès International Horticulture, Congrès de EPL, AdNatura - Salon National des Professionnels de l'Ecologie et de la Biodiversité, Conférence EPL Outre-mer...*). En conséquence, la SPL EDDEN entend mettre en œuvre un marché public pluriannuel de transport aérien.

L'accueil de personnalités extérieures telles que La Fédération des EPL à l'occasion de la remise du trophée des EPL a également marqué la part des engagements en prestations de services.

L'année 2022 a en effet été caractérisée par le développement de l'aspect communication à EDDEN. C'est en ce sens, qu'un marché lié à la réalisation de travaux d'impression et de façonnage de supports de communication pourrait être envisagé.

La visibilité de la SPL EDDEN a été étendue en cette année 2022 avec pour la première fois, le flocage des véhicules de la structure.

En matière de services, des engagements davantage en lien avec l'adaptation des outils de travail à l'activité de la structure ont en outre été enregistrés. Ces engagements ont principalement concerné les camions 3.5T, avec :

- ✦ *le rajout de marche pied pour sécuriser la montée et descente des agents par l'arrière (3 920.00 € HT) ;*
- ✦ *la modification des ridelles arrière en deux vantaux avec fermeture type container (26 600.00 € HT) ;*
- ✦ *la fabrication, fourniture et pose de bâches microperforées de couverture (2 025.40 € HT) ;*
- ✦ *la fabrication et pose de plateaux et tables de transport de plants en pots (11 241.52 € HT).*

L'assurance automobile prise de cours

La non-reconduction du marché d'assurance automobile au **31/08/2022** du fait de l'assureur, suite aux nombreux sinistres enregistrés, a constitué un imprévu en termes de gestion.

La relance d'un marché en ce sens a ainsi eu lieu le **15/06/2022** pour une notification au **30/08/2022**.

Durée du marché : **4 ans** à compter du **1^{er} septembre 2022** avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de **6 mois** avant l'échéance.

Montant de la Prime provisionnelle TTC/an à la souscription de **38 987,32 €**

Montant de la Prime TTC/an pour l'assurance « **Marchandises transportées** » : **4 412.00 €**.

Des commandes de fournitures qui restent à encadrer au vu des consommations enregistrées

Sur le plan opérationnel, l'année 2022 a été marquée par la notification du marché relatif à l'acquisition des pièces détachées pour les machines thermiques de la SPL EDDEN ainsi que les consommables associés et celui relatif à l'acquisition d'articles de plomberie.

Listage des marchés à bons de commande engagés en 2022	
Consommables machines thermiques entretien espaces verts	Sans minimum annuel Maximum annuel de 60 000 € HT Marché 1 an renouvelable 3 fois
Pièces détachées machines thermiques entretien espaces verts	Sans minimum annuel Maximum annuel de 120 000 € HT Marché 1 an renouvelable 3 fois
Articles de plomberie	Sans minimum annuel Maximum annuel de 15 000 € HT Marché 1 an renouvelable 3 fois

Les dépenses liées à la maintenance des machines thermiques se devaient en effet d'être encadrées en prévision d'une consommation importante en la matière au vu du parc de machines neuves acquis depuis la notification du marché de matériels thermiques en 2021.

Pour ce qui concerne la partie plomberie, des besoins récurrents ont émergés s'agissant des sites de Sans-soucis, Terrain Fleurié et BWA DE KARTIE.

En 2022, d'autres achats plus spécifiques ont fait leur apparition avec des besoins exprimés en matériels optiques (*loupe trinoculaire et caméra...*), matériels topographiques (*laser mètre, GPS...*), matériels de laboratoire (*balance, lame chirurgicale, microscope, loupe de poche...*) et matériels de tri (*trousse de dissection, bistouri, tamis...*).

Les nouvelles obligations contractuelles au 1^{er} janvier 2022 avec le Contrat de Prestations Intégrées liées aux pépinières, ont par ailleurs conduit la SPL EDDEN à acquérir du matériel nouveau dans le panel des consommations de la structure, à savoir du matériel de jardinage à batterie (*brouette, débrouailleuse, souffleur, transpalette, taille haie, élagueurs sur perche*).

Autre fait marquant des consommations 2022 : la création d'un service interne dédié à la sécurité et santé au travail qui a généré de nouvelles dépenses avec l'acquisition d'équipements ergonomiques pour l'amélioration des conditions de travail des agents ou encore la location de défibrillateurs pour l'ensemble des sites de la SPL EDDEN et vérification des EPI des élagueurs.

Bilan et perspectives 2023

Après trois années de consommations, l'année 2022 a été l'occasion de faire le bilan rétrospectif des consommations passées et de créer la nomenclature interne des achats catégorisant l'ensemble des dépenses de la structure.

La visibilité financière et opérationnelle des besoins est donc à ce jour maîtrisée, **mais au vu des augmentations constantes liées à la crise économique générale, la volumétrie des dépenses pourrait se voir être fortement impactés à la hausse.**

Certaines catégories d'achat restent à encadrer à l'instar des articles de quincaillerie dont la relance effectuée en 2022 n'a pas abouti en présence d'une seule offre irrégulière.

Le recensement des besoins se poursuit concernant la partie matériaux de construction (sable, gravier, scorie, ciment, béton, ciment, bois, fer) et peinture. La terre végétale est à ce jour en cours d'attribution. Suite aux nouveaux besoins de la SPL EDDEN, le montage d'un marché pour l'acquisition de matériels de jardinage à batterie et accessoires est par ailleurs en cours de préparation. Il en va de même du matériel électroportatif notamment pour les besoins en chantier des ENS (service Espaces Naturels Sensibles).

En 2023, les engagements dans le domaine de la sécurité et santé au travail devraient se développer. De même s'agissant du domaine de la communication. On devrait également voir émerger des marchés en lien avec l'extension de la société et les premiers marchés relancés de 2020 qui commenceront à arriver à échéance.

Après le cadrage de l'ensemble de ses dépenses, la SPL EDDEN entend s'inscrire dans une démarche d'achats responsables.

IX. RAPPORT FINANCIER

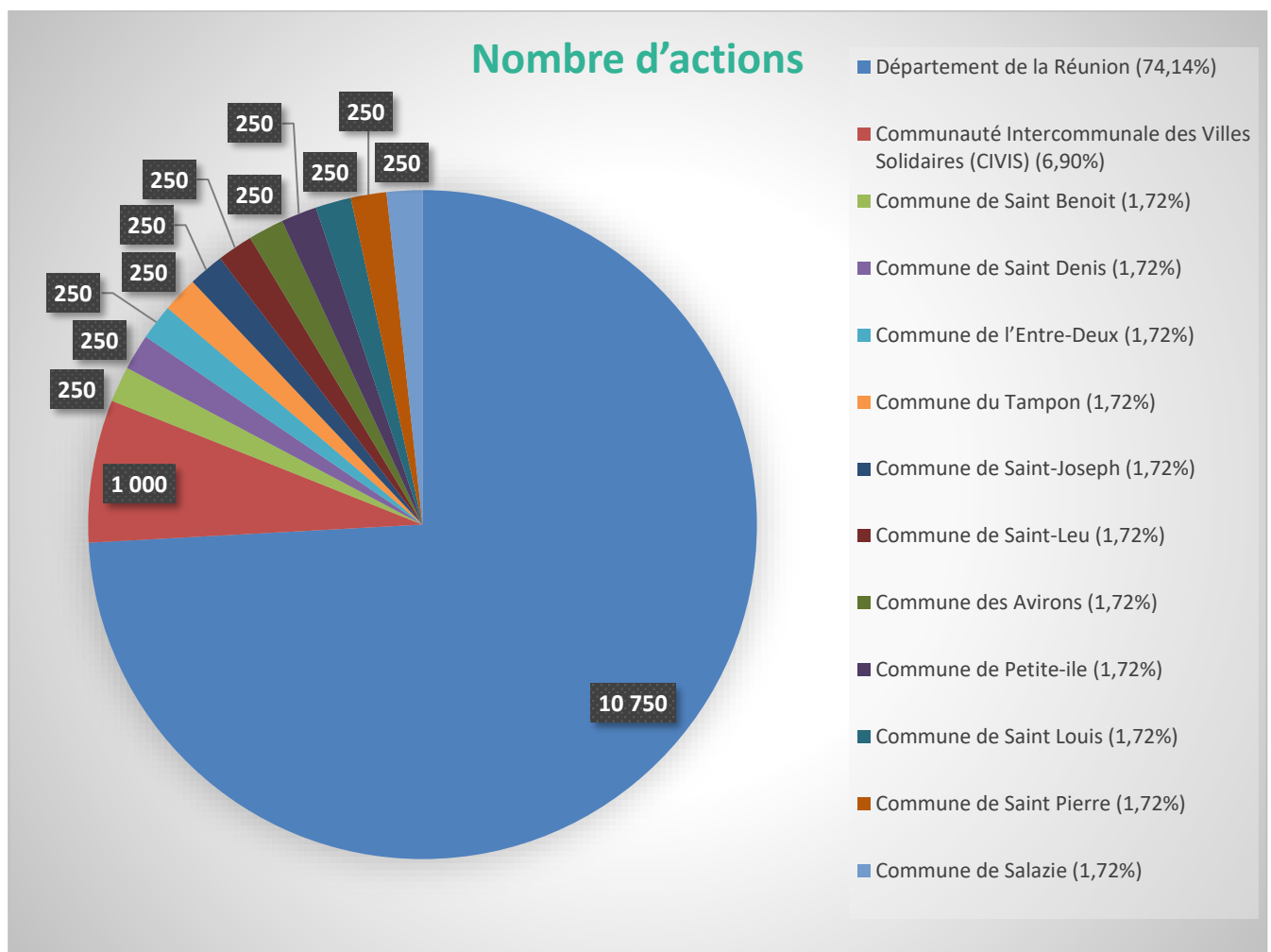
Créée le 1^{er} mars 2019, l'année 2022 est le troisième exercice complet de la Société Publique Locale EDDEN (Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels).

Pour rappel, La SPL EDDEN a repris les activités de l'environnement de la SPL AVENIR REUNION et des associations GCEIP, ADIVEP et GLAIVE.

Conformément au statut, le capital social de la société est de 1 450 000 € et a été libéré de moitié à sa création soit 725 000 euros. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. En date du 20 décembre 2022, la Caisse des Dépôts et Consignation a fait savoir à la SPL EDDEN que le capital apporté en 2019 était de 812 500 € et qu'un solde consigné de 87 500 € pouvait être libéré. Le capital restant non appelé au 31/12/2022 s'élève donc à 37 500 euros.

Au cours de l'exercice 2021, le Département de La Réunion a cédé 250 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune aux communes des Avirons, Petite-Ile, St Louis, St Pierre et de Salazie afin qu'elles puissent intégrer l'actionnariat de la SPL EDDEN.

L'Actionnariat de la société est entièrement public conformément à la loi ; le capital se compose de la manière suivante :



Les comptes annuels de la SPL EDDEN relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 correspondent à la mise en œuvre de son objet social, au travers des missions et actions suivantes pour le compte exclusif de ses actionnaires :

- ❖ La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- ❖ La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables ;
- ❖ Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires ;
- ❖ La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

Nous vous présentons dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

LE COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE	2020	2021	2022	Variation en %
PRODUITS				
REMUNERATIONS	5 399 995 €	7 484 716 €	9 164 909 €	22 %
CPI Espaces Naturels Sensibles	1 765 380 €	1 824 131 €	1 816 935 €	0 %
CPI Parcs et Jardins	1 791 482 €	1 918 930 €	2 238 930 €	17 %
CPI Insertion	926 233 €	851 061 €	1 513 302 €	78 %
CPI Lutte Antivectorielle	1 237 690 €	2 890 594 €	2 689 122 €	-7 %
Report rémunération COVID	- 320 790 €	- €	320 790 €	
CPI Pépinière	- €	- €	522 136 €	
CPI Parc des Palmiers	- €	- €	33 356 €	
CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores	- €	- €	30 338 €	
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 646 053 €	3 011 451 €	3 907 974 €	30 %
AUTRES PRODUITS	11 €	19 021 €	304 746 €	1502 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 046 059 €	10 515 187 €	13 377 629 €	27 %
CHARGES				
ACHAT MARCHANDISES STOCKEES	140 753 €	70 810 €	3 190 €	-95 %
VARIATION DE STOCK	- 6 703 €	- 44 706 €	- 13 652 €	-69 %
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	851 214 €	1 681 691 €	2 432 292 €	45 %
IMPOTS ET TAXES	132 808 €	187 588 €	223 448 €	19 %
CHARGES DE PERSONNEL	5 187 400 €	7 895 380 €	9 818 398 €	24 %
Salaires et Traitements	4 556 925 €	6 991 209 €	8 830 191 €	26 %
Charges sociales	630 475 €	904 171 €	988 207 €	9 %
AMORTISSEMENT ET PROVISION	210 655 €	256 964 €	199 028 €	-23 %
Dotation aux amortissement	68 628 €	126 374 €	198 742 €	57 %
Dotation pour risque et charges	142 027 €	130 590 €	286 €	-100 %
AUTRES CHARGES	422 €	36 532 €	30 090 €	-18 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 516 549 €	10 084 259 €	12 692 794 €	26 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	529 510 €	430 928 €	684 835 €	59 %
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 13 806 €	5 518 €	21 580 €	291 %
PARTICIPATION DES SALRIES AUX RESULTAT	41 363 €	10 414 €	120 163 €	1054 %
IMPOT SUR LES BENEFICES	65 513 €	41 940 €	103 062 €	146 %
RESULTAT NET	408 828 €	384 092 €	483 190 €	26 %

RESULTATS ET ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- ✦ Le chiffre d'Affaires s'élève à **9 164 909** euros.
- ✦ Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à **4 207 720** euros.
- ✦ Le montant des achats de marchandises, des autres achats et charges externes s'élève à **2 421 830** euros contre **1 707 795** euros lors du précédent exercice.
- ✦ Le montant des impôts et taxes s'élève à **223 448** euros contre **187 588** euros pour 2021.
- ✦ Le montant des traitements et salaires s'élève à **8 830 191** euros contre **6 991 209** euros en 2021.
- ✦ Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à **988 207** euros contre **904 171** euros en 2021.
- ✦ Le montant des dotations aux amortissements et provisions ainsi que les charges exceptionnelles sur l'exploitation s'élève à **229 118** euros contre **293 496** euros en 2021.
- ✦ Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **12 692794** euros contre **10 084 259** euros en 2021.
- ✦ Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **684 835** euros contre **430 928** euros au titre de l'exercice précédent.
- ✦ En l'absence de résultat financier, le résultat courant avant impôts, s'établit à **684 835** euros contre **430 928** euros au titre du précédent exercice.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de **21 580** euros, de l'Impôt sur la société (**103 062** euros) et de la participation versée au salariés (**120 163** euros), le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par bénéfice de **483 190** euros contre un bénéfice de **384 092** euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élève à **6 058 646** euros contre **4 548 582** euros au titre de l'exercice précédent.

La plaquette des comptes 2022 de la SPL EDDEN figure en **Annexe n°2**.

○ **Analyse détaillée des produits**

La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de **9 164 909 €** issus des contrats passés avec le Département de la Réunion et la Commune du Tampon. On note une augmentation du chiffre d'affaires de **22%**.

En fin d'année 2021, l'ensemble des contrats de prestations intégrées déjà signés avec le Département de La Réunion ont été renouvelés pour une période de 3 ans. Le Département de La Réunion a aussi confié à la SPL

EDDEN de nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ».

Ainsi la rémunération des CPI ont été ajustés en fonction des nouvelles missions confiées à la SPL EDDEN :

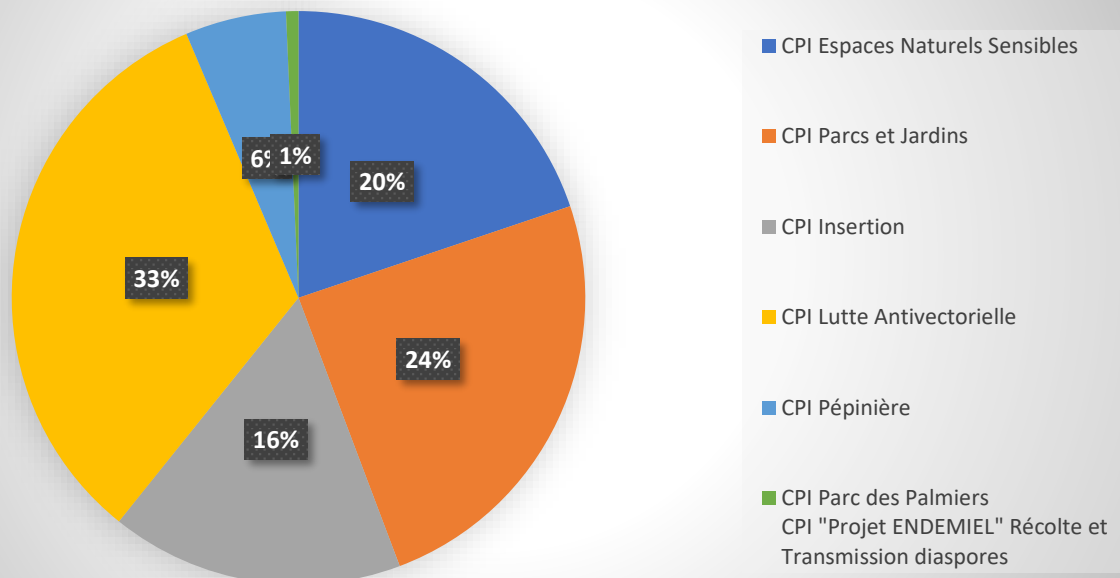
- ❖ CPI Lutte-antivectorielle et protection des personnes vulnérables : Après 2 ans de déploiement de l'activité sur l'ensemble du territoire, le Département de la Réunion a confirmé par avenant les objectifs de réalisation de la SPL EDDEN à 4048 jours d'intervention annuel maximum à un prix unitaire de 664 € HT soit une rémunération annuelle totale de 2 688 000 € HT. Il convient aussi de noter au cours de l'année 2022, la SPL EDDEN a pu effectuer les 386 jours d'intervention non réalisés en 2021 soit une rémunération de 320 790€.
- ❖ CPI Entretien des Parcs et Jardins du Département, notamment aux abords des Routes Départementales : En début d'année 2022, 95 sites départementaux a été confiés à la SPL EDDEN pour une rémunération annuelle de 2 238 930 € HT. En cours d'année la SPL EDDEN a pu optimiser son cadre d'intervention ainsi 3 sites d'intervention et des fréquences supplémentaires sur des sites déjà entretenus ont été réalisés sans actualisation de la rémunération annuelle.
- ❖ CPI Entretien, protection et valorisation des Espaces Naturels et Sensibles : un programme d'action élargie a été confié à la SPL EDDEN. En prenant en considération la mise en œuvre des moyens humain et matériel pour la gestion des nouveaux sites, le taux d'avancement de réalisation du programme d'action en 2022 est de 91% correspondant à une rémunération 1 816 935€.
- CPI Pépinière : La SPL EDDEN dans le cadre d'un CPI expérimental a démarré en 2022 les nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ». L'année 2022 reste une année de démarrage avec des résultats de gestion et de production encourageant.
- ❖ CPI Insertion de bénéficiaires de contrats aidés : La mission principale est l'embauche et la gestion de 335 PEC dédiés aux activités cités précédemment. En complément la SPL EDDEN assure aussi le suivi socioprofessionnel de 114 PEC ONF. En cours d'année 2022, la SPL EDDEN a réalisé des missions d'ingénierie d'insertion et d'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre de la mise en œuvre de l'ACI expérimental du Maïdo.

En 2022, un de ses autres actionnaire, la Commune du Tampon a confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions dans le cadre de deux contrats de prestations intégrées

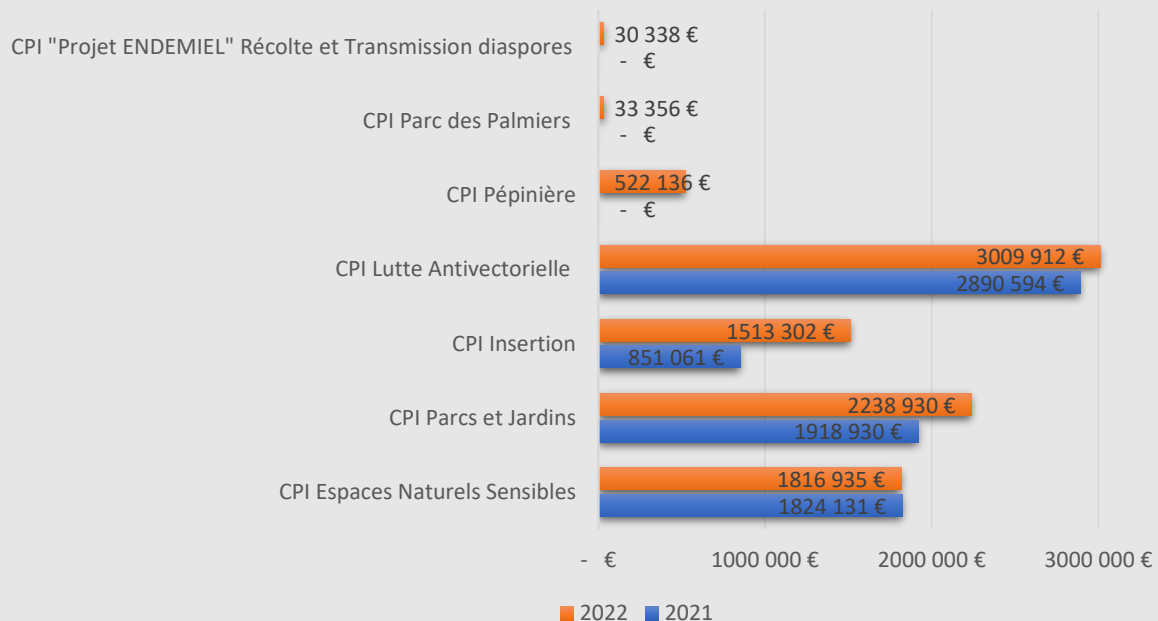
- ❖ CPI Parc des PalmierS : des missions d'appui technique pour une durée de 3 ans et un montant total de 126 925 HT.
- ❖ CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores : mission de récolte de diaspores de plantes indigènes pour une durée de 2 ans et une rémunération totale de 70 550€.

L'évolution et la répartition du chiffre d'affaires se présentent de la manière suivante :

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

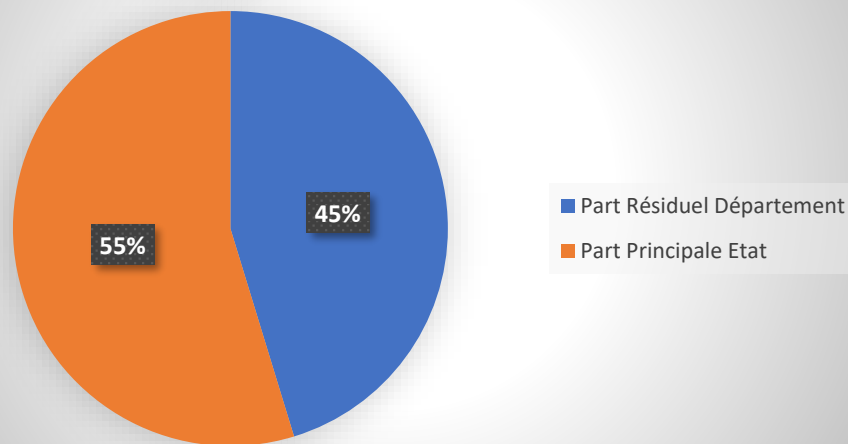


Evolution du chiffre d'affaires



Ces rémunérations ont été complétées par les subventions d'exploitation pour un montant de **3 907 974 €**, correspondant à la subvention de l'Etat et du Département pour l'aide à l'embauche de PEC.

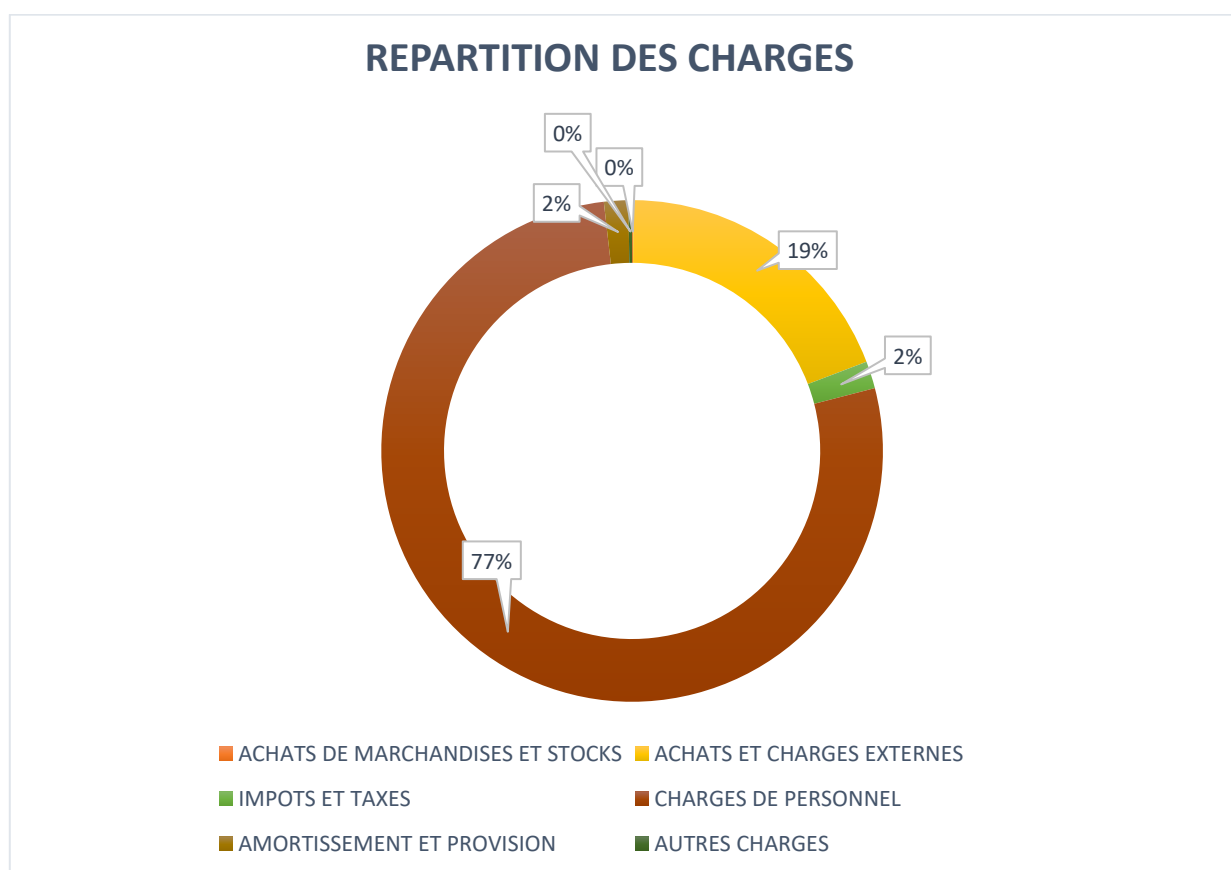
REPARTITION DES SUBVENTIONS PEC



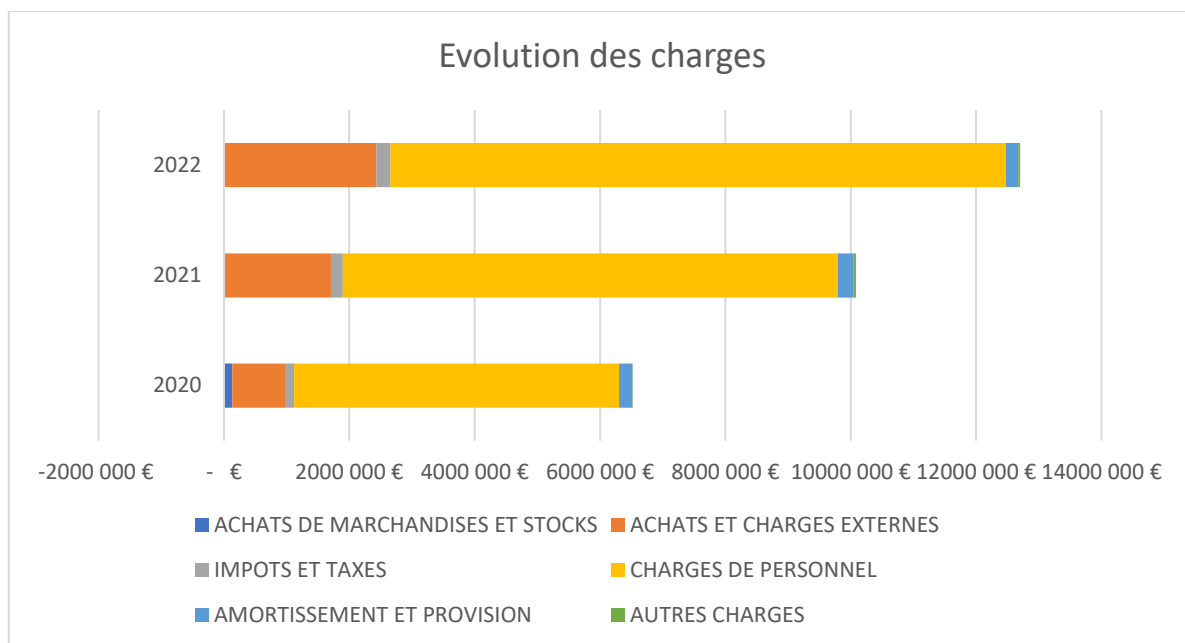
Les autres produits d'un montant de **304 746 €** correspondent à :

- La reprise de la provision pour risque de 267 794 € correspondant à l'exonération sociale des salaires dédiés à la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels et sensibles inscrite en 2020 et 2021. Pour rappel Il convient de noter à la création de la SPL EDDEN, sur la base de son objet social dédié à l'environnement avec des missions d'enlèvement de déchets non-dangereux et en l'absence de la réalité terrain des activités, l'ensemble des rémunérations des salariés de la société a été traité au barème dit de compétitivité renforcée. Cependant avec le développement des activités et l'analyse de celle-ci, la SPL EDDEN par ses missions de lutte-antivectorielle et d'entretien des parcs et jardins réalise bien l'enlèvement de déchets. Concernant la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles, la collecte des déchets reste relativement résiduelle. De ce fait, une provision pour risque d'un montant total de 267 794 € correspondant à l'exonération sociales des salaires dédiés à la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels et sensibles a été inscrite et provisionnée dans les comptes 2020 et 2021. Ainsi afin de lever le doute, la SPL EDDEN a interrogé par rescrit social la CGSS. Courant 2022, la CGSS a répondu positivement au bénéfice de l'exonération sociale de l'ensemble des activités de la SPL EDDEN sur le barème dit de compétitive renforcé.
 - Conformément aux modalités financières convenues avec le Département de la Réunion, La refacturation de la fourniture de trois pompes spécifiques pour la production de sel sur le site de la Pointe au Sel. **(20 160€)**
 - Des transferts de charges neutralisant des charges d'exploitation **(16 767 €)**.
- **Analyse détaillée des charges**
L'ensemble des charges de fonctionnement représentent un montant global de **12 692 794 €**, avec en premier lieu, **77 %** de charge de personnel (charges sociales comprises). Vient ensuite le poste « achats et prestations externes » (**19 %** des charges) :

	2021	2022	Evolution
ACHATS DE MARCHANDISES	70 810 €	3 190 €	-95 %
VARIATION DE STOCK	- 44 706 €	- 13 652 €	-69 %
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 681 691 €	2 432 292 €	45 %
IMPOTS ET TAXES	187 588 €	223 448 €	19 %
CHARGES DE PERSONNEL	7 895 380 €	9 818 399 €	24 %
Salaires et Traitements	6 991 209 €	8 830 191 €	26 %
Charges sociales	904 171 €	988 208 €	9 %
AMORTISSEMENT ET PROVISION	256 964 €	199 028 €	-23 %
Dotation aux amortissement	126 374 €	198 742 €	57 %
Dotation provision pour risque	130 590 €	286 €	-100 %
AUTRES CHARGES	36 532 €	30 089 €	-18 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 084 259 €	12 692 794 €	26 %



Nous pouvons noter une augmentation globale de 26 % des charges correspondant aux moyens mis en œuvre pour réaliser les nouvelles prestations confiées.



○ **Charges du personnel : 9 818 399 €**

A sa création, la SPL EDDEN a repris l'ensemble du personnel environnement de la SPL Avenir Réunion et des associations GCEIP, ADIVPEP et GLAIVE soit un total de 94 salariés. Entre 2019 et 2020 pour la réalisation des prestations conclues, la SPL EDDEN a embauché 180 PEC ainsi que du personnel encadrant et des services supports. Au cours de l'année 2021, 132 PEC supplémentaires ainsi que l'encadrement dédiés au Plan de Relance « Lutte-Antivectorielle » ont été recrutés. En 2022, la SPL EDDEN a continué son plan de recrutement afin d'assurer et optimiser les missions confiées, PLUS particulièrement autour du contrat de récolte et de production de diaspores.

Les charges de personnel se composent ainsi de **8 830 191 €** de rémunérations brutes et de **988 208 €** de charges sociales patronales représentant un taux moyen de **11 %** de charges pour un effectif moyen global de près de **150** salariés. Il convient de préciser que les démarches de recrutement restent inachevées en 2022. En effet plusieurs poste reste encore à pourvoir.

Il convient aussi de noter que le taux de charges est faible, car à la création de la SPL EDDEN, sur la base de son objet social dédié à l'environnement avec des missions d'enlèvement de déchets non-dangereux et en l'absence de la réalité terrain des activités, l'ensemble des rémunérations des salariés de la société a été traité au barème dit de compétitivité renforcée. Cependant avec le développement des activités et l'analyse de celle-ci, la SPL EDDEN par ses missions de lutte-antivectorielle et d'entretien des parcs et jardins réalise bien l'enlèvement de déchets. Concernant la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles, la collecte des déchets reste résiduelle. De ce fait, une provision pour risque d'un montant total de 267 794 € correspondant à l'exonération sociales des salaires dédiés à la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels et sensibles a été inscrite dans les comptes 2020 et 2021. Ainsi afin de lever le doute, la SPL EDDEN a interrogé par rescrit social la CGSS. Courant 2022, la CGSS a répondu positivement au bénéfice de l'exonération sociale de l'ensemble des activités de la SPL EDDEN sur le barème dit de compétitive renforcé. Ainsi la SPL EDDEN peut confirmer dans ses comptes cet avantage social.

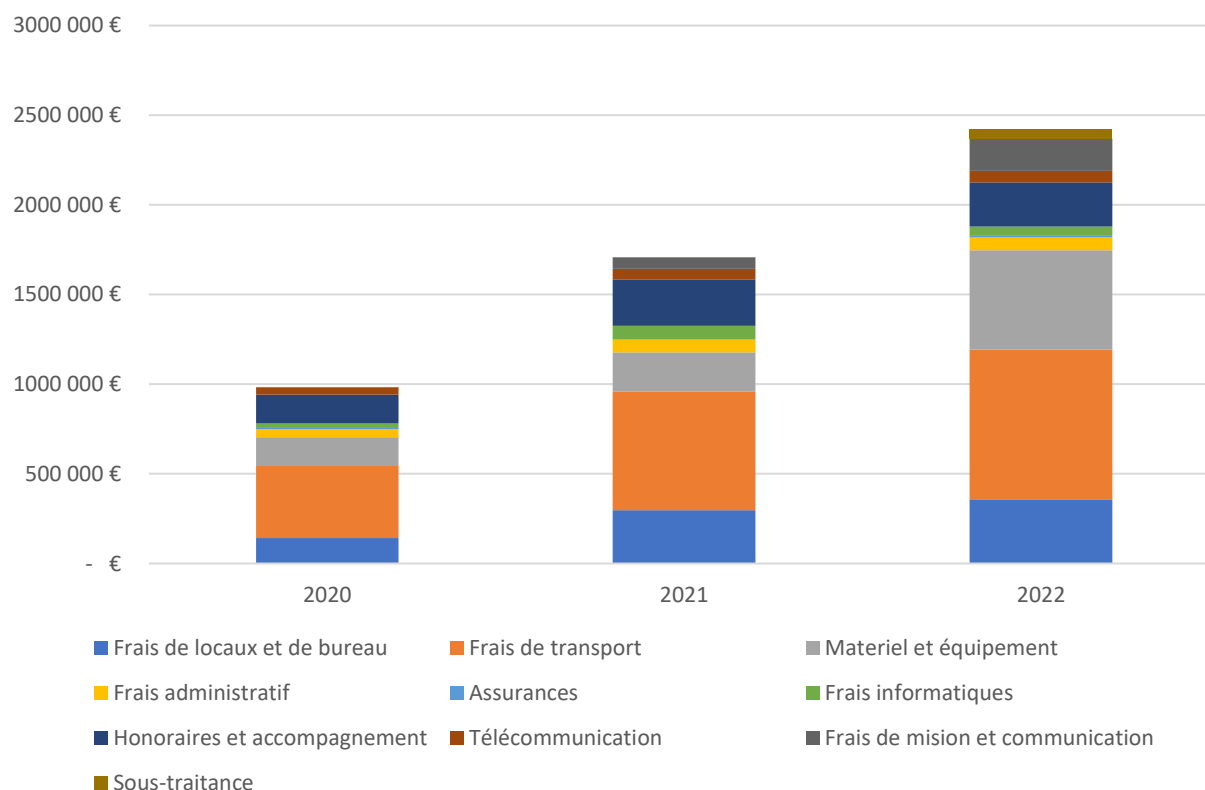
Dans le cadre de l'harmonisation sociale, les négociations avec les délégués syndicaux se sont achevées en fin d'année 2020 avec une application au 1^{er} janvier 2021. L'instauration du dialogue sociale au sein de la société

a permis de faire évoluer les rémunérations courant 2022. Les comptes 2022 intègrent les éléments financiers de nouveaux accords salariaux.

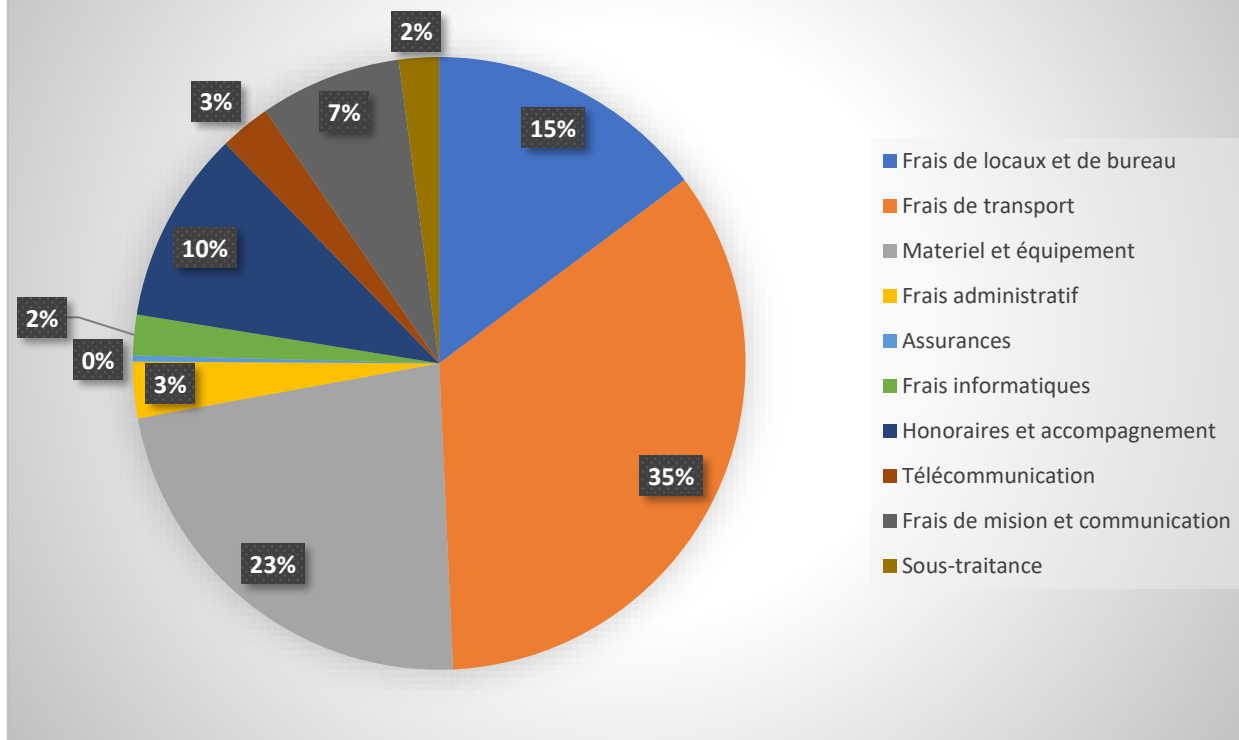
○ **Achat et charges externes : 2 421 832 €**

	2021	2022	Variation
FRAIS DE LOCAUX ET DE BUREAU	297 727 €	358 261 €	20 %
Frais de transport	659 564 €	835 074 €	27 %
Matériel et équipement	219 368 €	553 267 €	152 %
Frais administratif	73 064 €	72 016 €	-1 %
Assurances	1 698 €	7 899 €	365 %
Frais informatiques	74 398 €	51 631 €	-31 %
Honoraires et accompagnement	258 726 €	246 386 €	-5 %
Télécommunication	58 607 €	64 977 €	11 %
Frais de mission et communication	64 643 €	181 052 €	180 %
Sous-traitance		51 269 €	
TOTAL	1 707 795 €	2 421 832 €	42 %

EVOLUTION DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES



Répartition des achats et charges externes



L'augmentation de **42%** de ces dépenses correspond essentiellement à l'activité pleine et constante de la lutte antivectorielle sur l'ensemble du territoire sur l'année 2022 ainsi que l'augmentation des dépenses de la mise en œuvre des missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre » avec la mise en exploitation de deux pépinières départementales.

Les dépenses principales constituent les moyens mis en œuvre pour la réalisation des nouvelles missions confiées à savoir :

- Un parc automobile étendu sur toute l'île (**835 074 €**)
- Location de nouveaux locaux afin d'assurer la logistique des activités sur toute l'île (**358 261 €**)
- Dotation des équipements des nouvelles équipes (**553 207 €**)
- Sous-traitance pour la maintenance des équipements mise en gestion (**51 269€**)

Les autres charges d'un montant total de **623 961 €** représentent l'ensemble de moyens généraux déployés afin d'assurer l'organisation générale de la SPL EDDEN.

Le coût significatif des honoraires de **246 386 €** correspondent à l'accompagnement juridique, comptable et social d'expert sur les sujets tels que :

- Mise en place comptabilité écologique ;
- Questionnement juridique et sociale
- Mise en place de logiciel ;

En 2022, la SPL EDDEN a pu engager les dépenses de son budget de communication de l'entreprise et de recherche et développement pour un montant **de 181 052€**.

○ **Dotation aux amortissements : 198 742 €**

Les dotations d'amortissement sont rattachées aux investissements faits pour assurer le développement des missions de la SPL EDDEN :

- Acquisition de matériel de transport
- Acquisition et développement de logiciels dédiés
- Remise à niveau du matériel de bureau et du parc informatique
- Acquisition d'équipements et outillages neufs

○ **Impôts et taxes : 223 448 €**

Les dépenses d'impôts et taxes correspondent aux obligations fiscales et sociales de la SPL EDDEN.

Les taxes les plus conséquentes sont :

- Les obligations de versement pour la formation **(119 404 €)**
- La contribution à l'effort construction **(20 088 €)**
- CFE **(29 271 €)**
- La CVAE **(40 862 €)**
- La Taxe sur les véhicules de société **(11 856 €)**

○ **Résultat d'exploitation de l'exercice**

En comptabilisant les charges et les produits précédemment explicités, la SPL EDDEN affiche un excédent de **684 835€** contre **430 928 €** en 2021.

Il convient de noter que le montant significatif de la reprise de la provision pour risque lié à l'exonération sociale « Lodeom renforcée » d'un montant de **267 794 €** vient augmenter le résultat d'exploitation.

○ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de **21 580 €** correspond à la plus-value de la vente aux enchères des véhicules de la société non-conforme aux activités professionnelles de la SPL EDDEN.

○ **Participation et Impôt sur la société**

La SPL EDDEN a pu déduire de son résultat fiscal les abattements calculés selon les taux appliqués pour le secteur dit de Compétitivité renforcée. L'impôt sur les sociétés et la participation des salariés au résultat ont été calculés sur un résultat fiscal de **712 534 €** :

- Impôt sur les sociétés : **103 062 €**
- Participation des salariés au résultat : **120 163 €**

Après déduction de l'impôt sur la société et de la participation la SPL EDDEN affiche un bénéfice net de **483 190€**.

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	2021	2022	Variation en %
REMUNERATIONS	7 484 716 €	9 164 909 €	22 %
Report rémunération COVID	- €	320 790 €	
CPI Espaces Naturels Sensibles	1 824 131 €	1 816 935 €	0 %
CPI Parcs et Jardins	1 918 930 €	2 238 930 €	17 %
CPI Insertion	851 061 €	1 513 302 €	78 %
CPI Lutte Antivectorielle	2 890 594 €	2 689 122 €	-7 %
CPI Pépinière	- €	522 136 €	
CPI Parc des Palmiers	- €	33 356 €	
CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores	- €	30 338 €	
Achats marchandises	70 810 €	3 190 €	-95 %
Variation de stock	- 44 706 €	- 13 652 €	-69 %
Sous-traitance	2 343 €	41 788 €	1684 %
MARGE GLOBALE	7 456 269 €	9 133 583 €	22 %
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 679 348 €	2 390 504 €	42 %
VALEUR AJOUTEE	5 776 921 €	6 743 079 €	17 %
Impôts, taxes et verst assimilés	187 588 €	223 448 €	19 %
Subvention d'exploitation		5 000 €	
Charges de personnel	7 895 380 €	9 818 398 €	24 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 2 306 047 €	- 3 293 767 €	43 %
Autres produits et Reprises s/ charges et Transferts	3 030 472 €	4 207 720 €	39 %
Dot. Amortissements et provisions	256 964 €	199 028 €	-23 %
Autres charges	36 532 €	30 090 €	-18 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	430 929 €	684 835 €	59 %
RESULTAT FINANCIER	- €	- €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 518 €	21 580 €	291 %
Impôts sur les société et participation	52 354 €	223 225 €	326 %
RESULTAT NET	384 093 €	483 190 €	26 %
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	693 411 €	905 443 €	31 %

- **La Valeur ajoutée**

La Valeur ajoutée correspond à des ressources disponibles, à la richesse créée par l'activité, permettant de rémunérer les différents facteurs de production (sous forme de salaires, d'amortissement comptable, d'impôts).

La valeur ajoutée est le résultat formé du chiffre d'affaires de la SPL EDDEN diminué des charges liées aux consommations.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion indique une valeur ajoutée positive de **6 743 079 €**, contre **5 776 920 €** en 2021.

- **L'Excédent Brut d'exploitation**

La valeur ajoutée, diminué des charges correspondant aux impôts et taxes et aux charges de personnel, indique l'Excédent Brut d'Exploitation.

L'excédent brut d'exploitation exprime la rentabilité économique de l'activité de la SPL EDDEN, qui est négatif de - **3 293 767 €** contre - **2 306 047 €** en 2021.

Cela signifie que seules les rémunérations encaissées ne suffisent pas à couvrir les charges liées à sa réalisation. En effet les subventions de l'état et du Département au titre de l'embauche de personnel PEC viennent couvrir l'Excédent Brut d'Exploitation.

- **La Capacité d'autofinancement**

L'excédent brut d'exploitation ajouté au résultat exceptionnel et autres produits et charges, indique la capacité d'autofinancement qui s'élève à **905 443 €** contre **693 409 €** en 2021.

La capacité d'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par l'activité de la SPL EDDEN. Elle permet de financer son fonds de roulement.

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	37 500 €	- €	37 500 €
Immobilisation incorporelle			
Concessions, brevets et droits assimilés	67 240 €	31 128 €	36 112 €
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles			
Immobilisation corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage	352 504 €	144 466 €	208 038 €
Autres immobilisations corporelles	424 009 €	218 153 €	205 856 €
Immobilisation financières			
Prêts	125 €	- €	125 €
Autres immobilisations financières	30 574 €	- €	30 574 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	874 452 €	393 747 €	480 705 €
Stocks			
Matière premières et autres approvisionnement	65 061 €		65 061 €
Fournisseurs acomptes s/commandes	13 408 €		13 408 €
Créance			
Clients et comptes rattachés	1 865 779 €	- €	1 865 779 €
Personnel	753 290 €	5 109 €	748 181 €
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	68 640 €		68 640 €
Autres créances	24 600 €		24 600 €
Divers			
Disponibilités	2 716 352 €	- €	2 716 352 €
Charges constatées d'avance	38 420 €	- €	38 420 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 545 550 €	5 109 €	5 540 441 €
TOTAL ACTIF	6 457 502 €	398 856 €	6 058 646 €

PASSIF	Net au 31/12/2022
Capital social ou individuel	1 450 000 €
Réserve légale	37 948 €
Autres réserves	721 009 €
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	483 190 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 692 147 €
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 044 555 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	563 854 €
Dettes fiscales et sociales	1 519 735 €
Autres dettes	46 074 €
Produits constatés d'avance	192 281 €
TOTAL DETTES	3 366 499 €
TOTAL PASSIF	6 058 646 €

o **Analyse des comptes du bilan**

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	874 452 €	Capitaux propre	3 053 503 €
		Capital social appelé	1 412 500 €
		Réserves	758 957 €
		Report à nouveau	- €
Actif circulant	2 829 198 €	Résultat de l'exercice	483 190 €
Stocks	65 061 €	Subvention d'investissement	
Avances et acomptes versés	13 408 €	Amortissement et dépréciation	398 856 €
Créances d'exploitation	2 712 309 €	Dettes	3 366 499 €
Charges constatées d'avance	38 420 €	Avances et acomptes reçus	1 044 555 €
		Dettes fournisseurs	563 854 €
		Dettes fiscales et sociales	1 519 735 €
		Autres dettes	46 074 €
Trésorerie	2 716 352 €	Produits constatés d'avance	192 281 €
	6 420 002 €		6 420 002 €

Le Bilan fonctionnel ci-dessus présente le patrimoine détaillé de la SPL EDDEN

o **Capitaux propres/ capitaux permanents**

Le capital social de la SPL EDDEN, d'un montant de **1 450 000 €**, a été libéré à sa création pour un montant de **812 500 €**. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. Le capital restant non appelé au 31/12/2022 s'élève à **37 500 €**.

Le capital social a été augmenté du résultat excédentaire de l'exercice **483 190 €**.

Ainsi les capitaux propres de la SPL EDDEN s'élèvent à **2 692 145 €** au 31/12/2022.

- **Actif immobilisé**

L'actif immobilisé, qui s'élève à **874 452 €** est composé des actifs repris des entités transférées (**43 911 €**) ainsi que des investissements de la SPL EDDEN, pour un montant de **830 541 €**, comprenant :

- Acquisition de matériel de transport,
- Acquisition et développement de logiciels dédiés,
- Remise à niveau du matériel de bureau et du parc informatique,
- Acquisition d'équipements et outillages neufs.

- **Le fonds de roulement**

Les capitaux permanents diminués de l'actif immobilisé font ressortir des ressources permanentes correspondant à un fonds de roulement de **2 179 051 €** au 31/12/2022. Le fonds de roulement représente le degré d'équilibre de financement, il constitue la garantie de liquidité de la SPL EDDEN.

Celui-ci positif traduit la bonne santé financière de la société qui dispose d'une marge de sécurité suffisante en termes de trésorerie.

- **Créances**

Les créances s'élèvent à **2 712 309 €** dont :

- ✚ **1 865 779 €** de créances sur la collectivité,
- ✚ **695 751 €** de subvention d'aide à l'embauche de PEC à recevoir,
- ✚ **116 450 €** au titre d'organismes sociaux et fiscaux
- ✚ **24 600 €** au titre de vente aux enchères de véhicules non-conforme à l'usage des activités

- **Dettes**

Les dettes se décomposent de la manière suivante :

- ❖ **1 044 555** d'avance sur les rémunérations des CPI,
- ❖ **563 854 €** de dettes fournisseurs,
- ❖ **1 519 735 €** de dettes sociales et fiscales,

- ❖ **23 705 €** d'autres dettes correspondant à la provision du montant alloué aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

- **Besoin en fonds de roulement**

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) permet à une entreprise de payer ses charges à tout moment.

Les créances d'exploitations diminuées des dettes d'exploitation génèrent un besoin en fonds de roulement négatif de – **537 301 €**.

En effet, les modalités de paiement des rémunérations avec le versement d'acompte permettent à la SPL EDDEN de dégager un Besoin en Fonds de Roulement négatif et de générer un flux positif de trésorerie.

- **Trésorerie**

Le fonds de roulement (FR) diminué du besoin en fonds de roulement dégage une trésorerie positive de **2 716 352 €**.

L'étude du FR/BFR permet de constater que la SPL EDDEN respecte l'équilibre financier grâce à :

- ❖ Sa trésorerie positive ;
- ❖ Sa capacité à faire face à ses dettes circulantes à moins d'un an par son actif circulant composé essentiellement de créances liées à son exploitation.

ETAT DES DETTES ET DES CREANCES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	125,00	X				164	1	X				3
Montant total des factures concernées <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	99 196,91	118 052,74	10 744,92	7,45	5 272,62 €	134 077,73	101 486,56	-	359 705,61	0	21 873,60	381 579,21
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : cf échéances s/ factures.						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	* Délais légaux						* Délais légaux					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 483 190 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

▪ Réserve légale	:	37 948 euros
▪ Autres réserves	:	721 009 euros
▪ <u>Résultat de l'exercice (résultat positif)</u>	:	<u>483 190 euros</u>
▪ Solde	:	758 957 euros

Section 2 – Affectation

▪ Affectation à la Réserve Légale (5%)	:	24 160 euros
▪ Affectation en « autres réserves »	:	459 031 euros

A l'issue de cette affectation les capitaux propres se décomposeraient comme suit :

▪ Capital social	:	1 450 000 euros
▪ Réserve légale	:	62 707 euros
▪ <u>Autres Réserves</u>	:	<u>1 180 039 euros</u>
▪ Capitaux propres	:	2 692 146 euros

Section 3 – Capitaux propres

Le capital social de la SPL EDDEN, d'un montant de 1 450 000 €, a été libéré à sa création pour un montant de 812 500 €. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. Le capital restant non appelé au 31/12/2022 s'élève à 37 500 €.

L'affectation du résultat ramène ainsi les capitaux propres à 2 692 146 euros.

Section 4 – Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours de l'exercice précédent.

MENTIONS LEGALES

Activités de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et développement.

Filiales et participations

Nous vous rappelons que notre société ne possède aucune filiale et qu'aucune prise de participation n'a été effectuée sur l'exercice écoulé.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022, aucune action de la société n'était détenue par le personnel de la Société.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39-4 du CGI correspondant à l'amortissement des véhicules pour un montant de 1 506 €.

Tableau des résultats

Le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-104 du code de commerce figure en annexe 1 du présent rapport de gestion.

Observations du Comité Social et Economique (CSE)

A ce jour, il n'existe aucune observation du CSE sur la situation économique et sociale de la société.

Administration et contrôle de la société

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration.

Pour rappel, ont été nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'au 31 Décembre 2024, le Cabinet de Patrick PATCHEZ, situé au 6 rue Pasteur, Apt 8 à SAINT-DENIS, (97400) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que le Cabinet de Yannick JARRIER, situé au 53 rue du Général de Gaulle à Saint-Leu (97436) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Jetons de présence

Au 31/12/2022, La SPL EDDEN enregistre dans ses comptes la somme de 8 100 € pour des jetons de présence.

Contrôle des Commissaires aux comptes

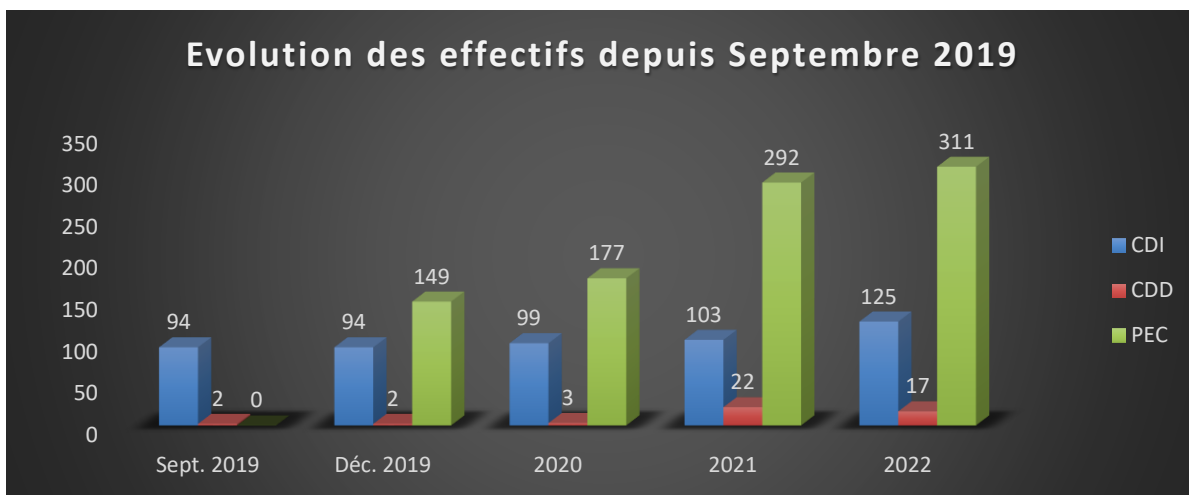
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.

X. BILAN SOCIAL

EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES EFFECTIFS

A. Evolution globale des effectifs depuis septembre 2019

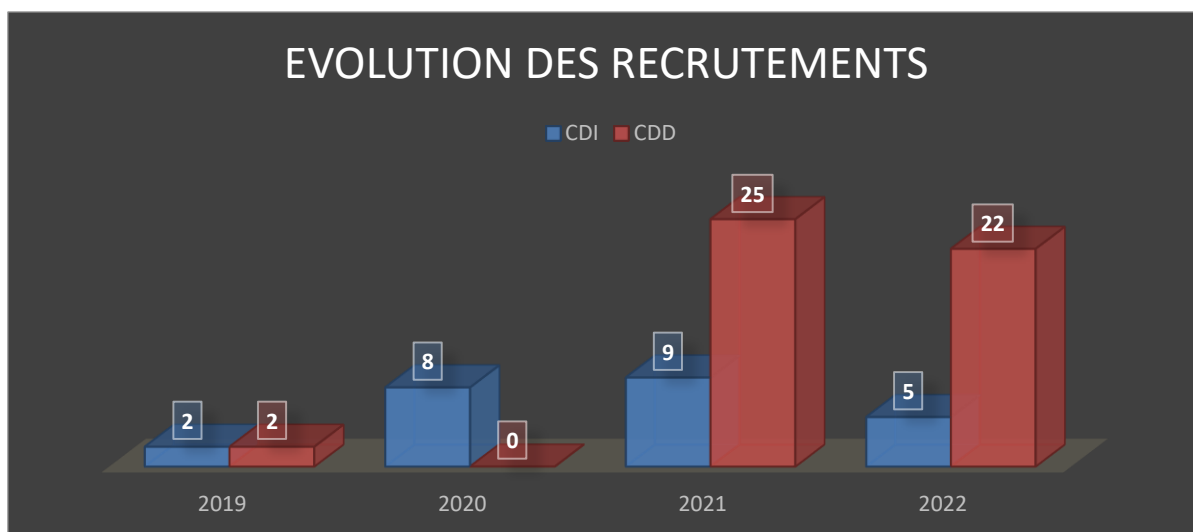
La SPL EDDEN a vu ses effectifs évoluer à partir du mois de septembre 2019 avec le personnel issu des structures regroupées au sein de la SPL EDDEN :



La structure a ainsi été

composée initialement de 94 personnes en CDI et 2 personnes en CDD en septembre 2019, puis les premiers personnels en insertion ont été recrutés à partir du mois de décembre 2019, pour un effectif physique initial de 149 PEC. Cet effectif a ensuite constamment évolué au rythme des missions confiées par nos actionnaires et à titre principal le Conseil Départemental. Ainsi, à fin 2022, l'effectif physique total était égal à 453, **soit une évolution de 472% en 3 ans et 4 mois.**

D'autre part, l'évolution des embauches CDI-CDD depuis 2019 est représentée comme suit avec 73 recrutements effectifs :



B. Effectif CDI et CDD en 2022

L'effectif 2021 a été complété par 5 CDI et 22 CDD en 2022 :

- **Pour les CDI**, il s'agit de l'embauche de 5 CDI avec un responsable Qualité Sécurité Environnement et Economie Circulaire pour l'encadrement ainsi qu'un chargé de mission Santé Sécurité afin de structurer la cellule Qualité Santé Sécurité et Environnement au sein de la SPL EDDEN et de répondre à la stratégie de développement de la société en la matière. L'effectif CDI a également été complété par un CDI pour le service Parc Automobile avec l'embauche d'un technicien Méthodes et Exploitation Flotte Automobile. Les recrutements de l'année 2022 ont permis le recrutement de 2 Cadres supplémentaires avec l'arrivée du nouveau Directeur de Pôle Opérationnel ainsi qu'une Chargée d'Etudes et de communication rattachée à la Direction Générale.
- **Pour les CDD**, il s'agit de 8 CDD embauchés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise en place d'une pépinière pour répondre à une commande supplémentaire de production de plantes endémiques et indigènes confiée à la SPL EDDEN dans le cadre du plan « 1 millions d'arbres » porté par le Conseil départemental avec l'embauche de 2 responsables de site Pépinières, un pour la Pépinière Bois de Fer et un pour la Pépinière Bois de Nêfles, ainsi que 4 agents récolteurs et 2 chefs d'équipe afin de pouvoir assurer l'encadrement du personnel en insertion également recrutés dans ce cadre. Les autres embauches en CDD pour 2022 ont été les suivantes :
 - 1 nouveau chef d'équipe affecté à la Pépinière Bois de Fer
 - 4 gardes animateurs
 - 2 techniciens de suivi scientifique
 - 4 chefs d'équipe élagueur LAV
 - 1 chef d'équipe et 1 chef d'équipe suppléant ENS

Enfin, les recrutements de 2022 auront permis de recruter 1 CDD affecté au service RH/Insertion avec l'embauche d'une apprentie en alternance en vue de la préparation du Master Manager d'Entreprise ou de Centre de Profit.

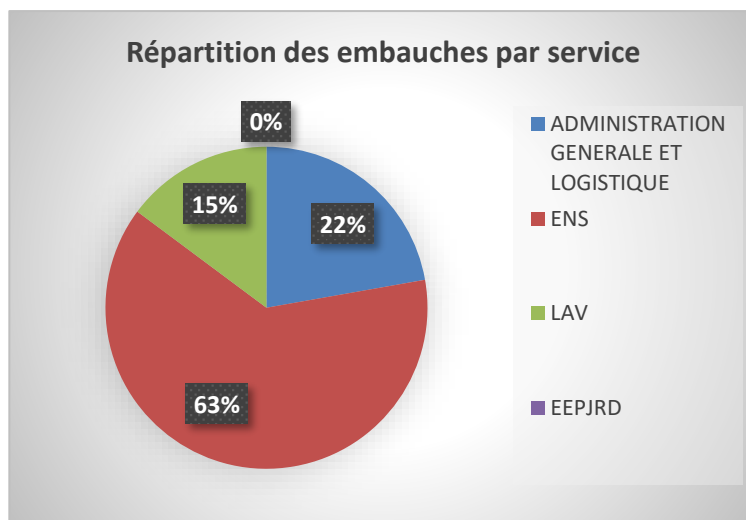
Douze départs sont à comptabiliser à l'effectif avant le 31/12/2022 : 4 départs de CDI pour le service Parcs et Jardins avec la sortie d'une secrétaire de direction et comptable par voie de licenciement pour inaptitude, d'un ouvrier polyvalent par rupture conventionnelle et d'un chef d'équipe suppléant avec un départ à la retraite, et le directeur du Pôle Opérationnel (fin de détachement).

Les départs de 2022 concernent également 8 départs de CDD avec pour le service ENS la sortie de 2 gardes animateur dont une fin de contrat et une rupture de période d'essai, 1 technicienne scientifique par rupture d'un commun accord et 1 responsable de site Pépinière par voie de licenciement. Le plan de relance LAV comptabilise le départ d'un Chef d'équipe Elagueur et d'un agent de médiation par fin de contrat. Enfin, 2 départs par fin de contrat concernent également la sortie d'un magasinier pour le service SMGL et la sortie d'une apprentie au sein du service Parcs et Jardins.

Répartition des embauches en 2022 par service

L'effectif des embauches CDI-CDD s'établit au 31/12/2022 à 27 personnes réparties comme suit :

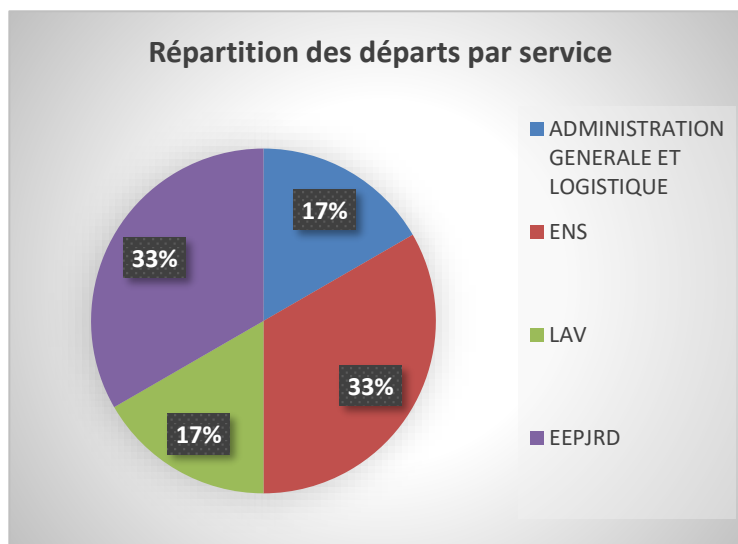
<i>Service</i>	<i>TOTAL</i>
ADMINISTRATION GENERALE	6
ENS	17
LAV	4
EEPJRD	0
TOTAL	27



Répartition des départs en 2022 par service

L'effectif des départs CDI-CDD s'établit au 31/12/2022 à 12 personnes réparties comme suit :

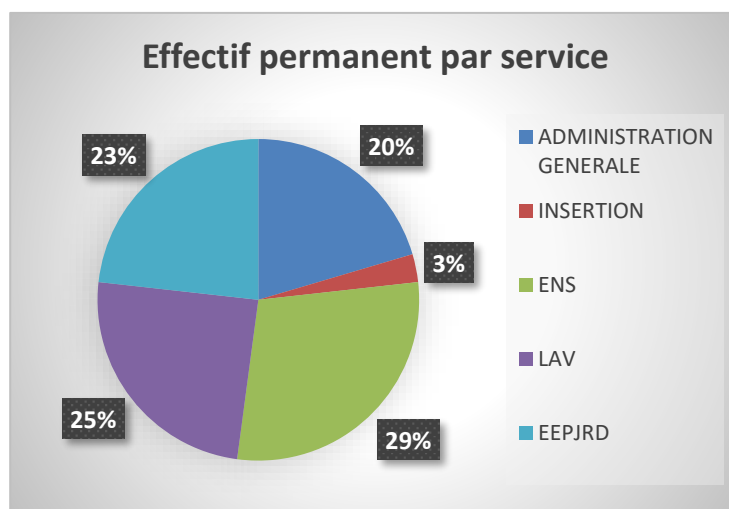
<i>Service</i>	<i>TOTAL</i>
ADMINISTRATION GENERALE	2
ENS	4
LAV	2
EEPJRD	4
TOTAL	12



Répartition globale par service au 31/12/2022

Au regard des entrées et sorties depuis le 01/01/2022, l'effectif CDI-CDD s'établit au 31/12/2022 à 142 personnes physiques correspondant à 141,70 Equivalent Temps Plein :

Service	TOTAL
ADMINISTRATION GENERALE	29
INSERTION	4
ENS	41
LAV	35
EEPJRD	33
TOTAL	142



S'ajoute à cet effectif, les postes de Présidente et de Directeur Général en qualité de mandataire social.

C. Effectif Parcours Emploi Compétences (PEC) en 2022

S'agissant du personnel en Parcours Emploi Compétences, l'année 2022 a été principalement marquée par le recrutement du personnel en insertion du CPI Pépinière afin de répondre à la commande du Conseil départemental sur la mise en place de deux pépinières pour faire face à un besoin de production supplémentaire de plants endémiques et indigènes dans le cadre du plan « 1 millions d'arbres ». Dans ce contexte, deux Pépinières ont vu le jour dans le Sud et l'Ouest de la Réunion, la Pépinière Bois de Fer et la Pépinière Bois de Nèfles. A cette occasion et suivant les objectifs du CPI Pépinière en matière de quotas à recruter, les recrutements ont été réalisés aux dates suivantes :

- **Au 15 mars 2022** : 13 Parcours Emploi Compétences
 - **Au 01 avril 2022** : 6 Parcours Emploi Compétences
 - **Au 15 avril 2022** : 7 Parcours Emploi Compétences
- **Soit un total de 26 PEC sur le CPI.**

Il est important de mettre en avant le fait que le public recherché et embauché en contrats aidés sur les 2 pépinières a été exclusivement féminin. Cette volonté de mettre à l'honneur les femmes sur ce recrutement s'est accompagnée du choix de positionner les signatures de contrat des ouvrières sur la date du mardi 08 mars 2022, journée internationale des droits de la femme. Au dernier trimestre 2022, une salariée en contrat PEC a été nommée chef d'équipe suppléante sur la pépinière Bois de Nèfles.

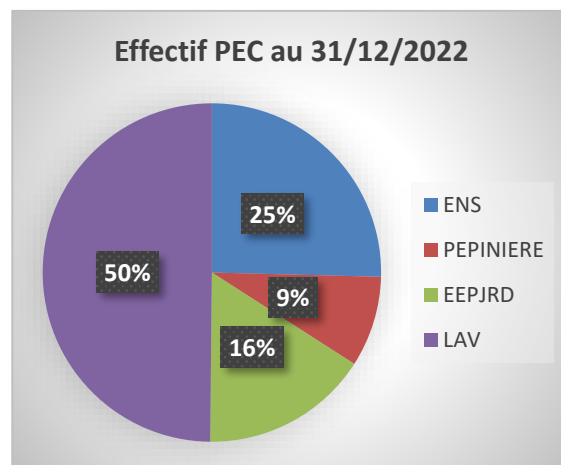
Sur l'année 2022, il y a également eu des renouvellements pour les contrats PEC avec un total de 208 contrats PEC renouvelés au total.

Au cours de l'année 2022, la SPL EDDEN a enregistré un total de 86 fin de contrats PEC pour un total de 105 entrées.

Les salariés PEC représentent au 31/12/2022 un effectif physique de 311 personnes pour un effectif en Equivalent Temps Plein égal à 199,80. La répartition des salariés PEC au sein de chaque CPI s'est faite de la façon suivante :

Répartition de l'effectif PEC au 31/12/2022

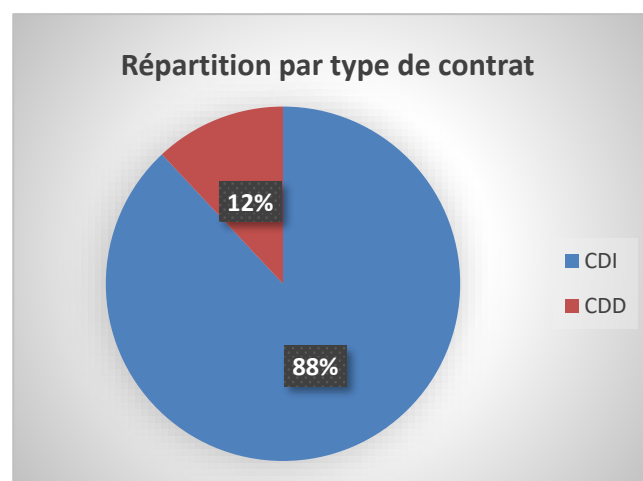
SERVICE	Présents au 31/12/2021	Embauches	Sorties	Effectif au 31/12/2022
ENS	74	23	18	79
PEPINIERE		27		27
EEPJRD	39	20	9	50
LAV	179	35	59	155
TOTAL	292	105	86	311



D. Répartition des effectifs par type de contrat au 31/12/2022

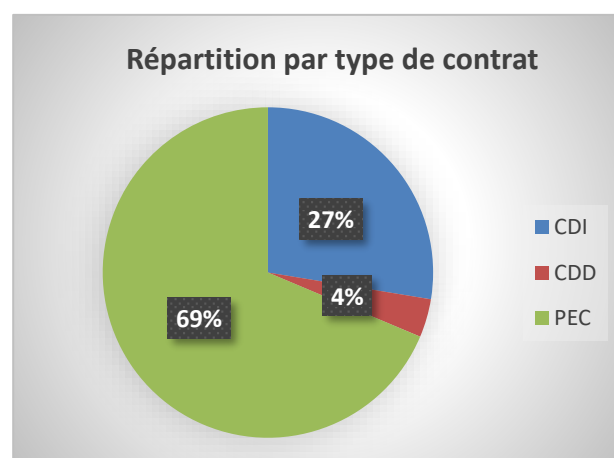
D1. CDI et CDD

Type de contrat	Nombre
CDI	125
CDD	17
TOTAL	142



D.2 CDI, CDD et PEC

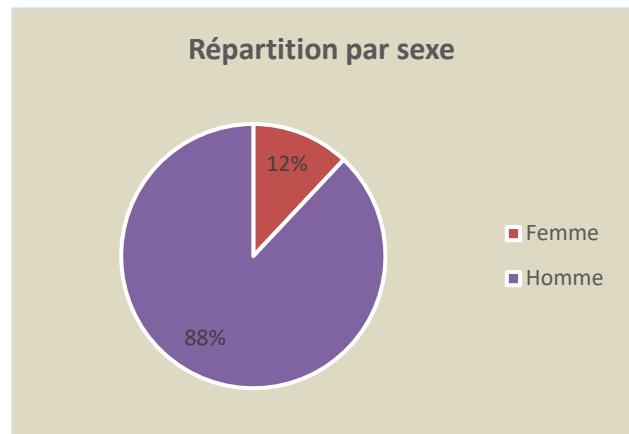
Type de contrat	Nombre
CDI	125
CDD	17
PEC	311
TOTAL	453



E. Répartition des effectifs par sexe CDI, CDD et PEC

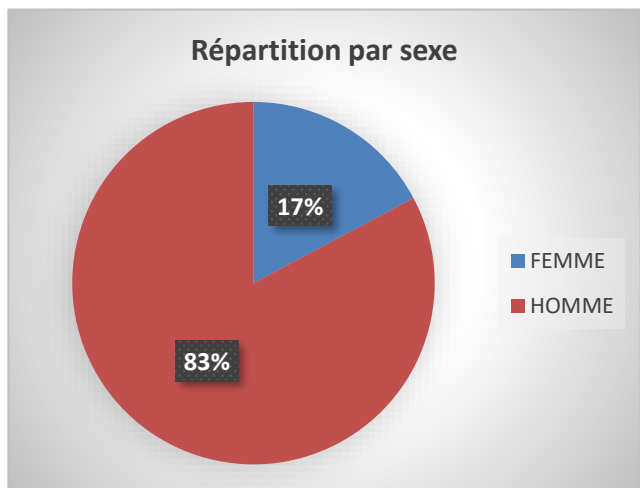
Au 31/12/2021, les femmes représentaient 12% de l'effectif global.

Catégorie	Nombre
Femmes	50
Homme	367
TOTAL	417



Au 31/12/2022, les femmes représentaient 17% de l'effectif global.

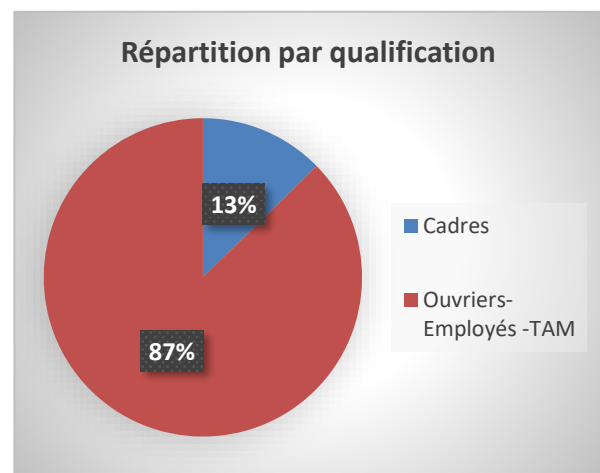
Catégorie	Nombre
Femmes	78
Homme	375
TOTAL	453



F. Répartition des effectifs par statut

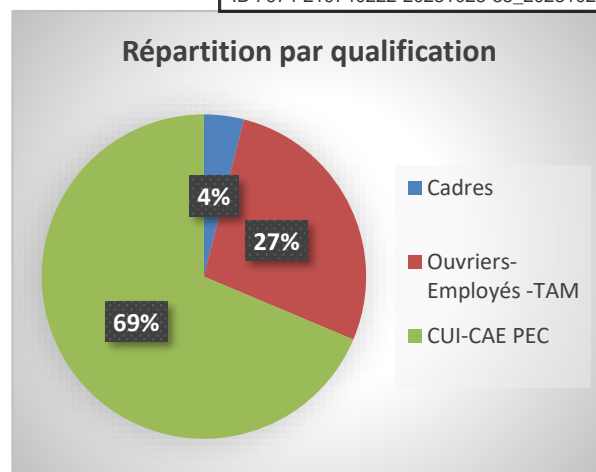
Effectif CDI et CDD

Catégorie	Nombre
Cadres	18
Ouvriers-Employés -TAM	124
TOTAL	142



Effectif CDI, CDD et PEC

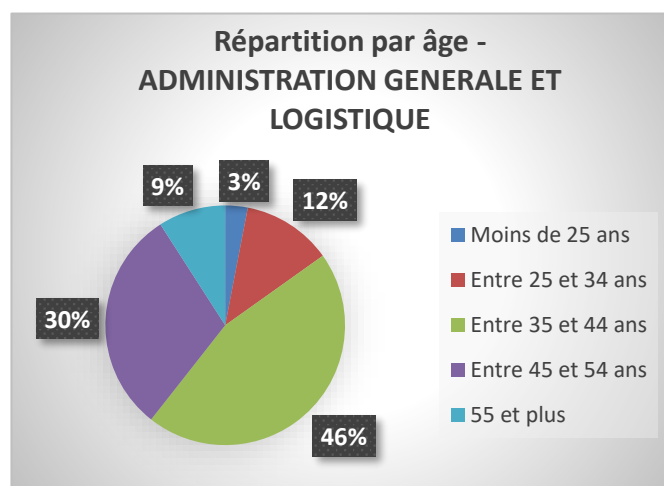
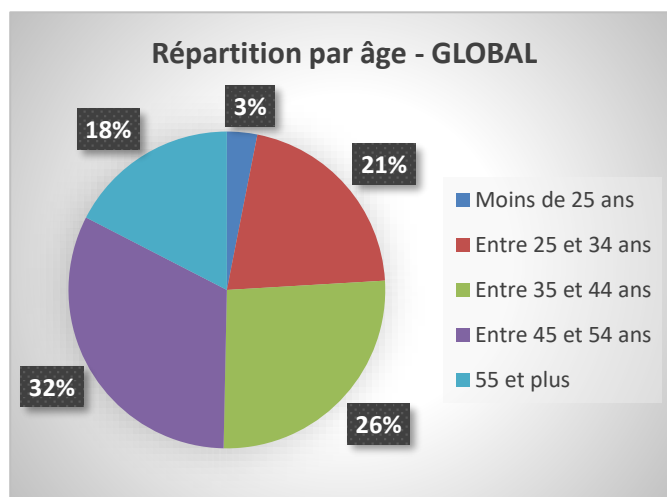
Catégorie	Nombre
Cadres	18
Ouvriers-Employés -TAM	124
CUI-CAE PEC	311
TOTAL	453



G. Répartition des effectifs selon l'âge

Répartition globale et par service

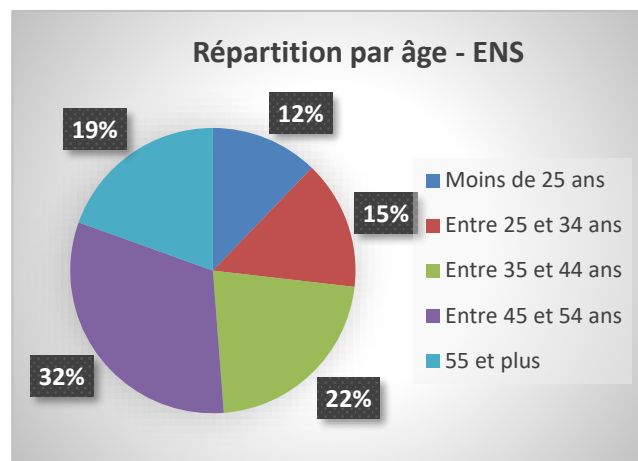
GLOBAL CDI-CDD-PEC	Nb	%
Moins de 25 ans	14	3 %
Entre 25 et 34 ans	95	21 %
Entre 35 et 44 ans	119	26 %
Entre 45 et 54 ans	146	32 %
55 et plus	79	17 %
TOTAL	453	100 %



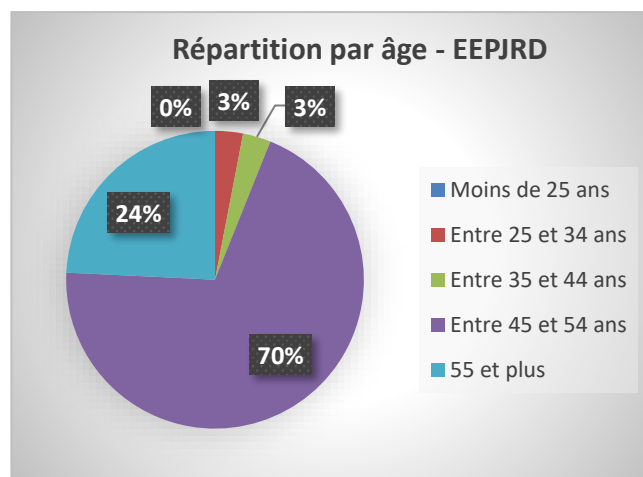
ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE	Nb	%
---------------------------------------	----	---

Moins de 25 ans	1	3 %
Entre 25 et 34 ans	4	12 %
Entre 35 et 44 ans	15	45 %
Entre 45 et 54 ans	10	30 %
55 et plus	3	9 %
TOTAL	33	100 %

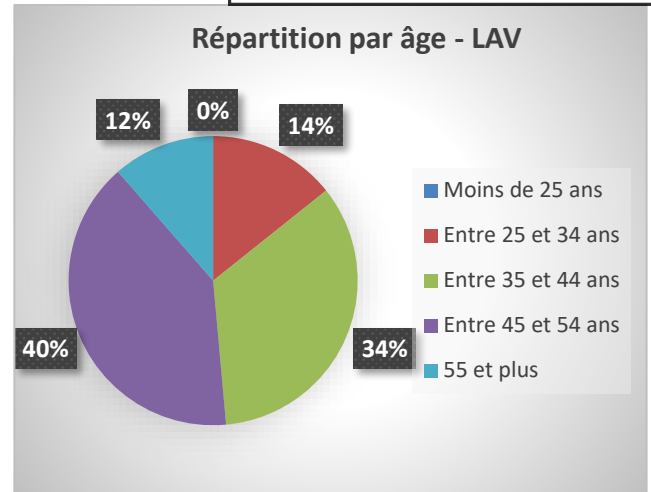
ENS	Nb	%
Moins de 25 ans	5	12 %
Entre 25 et 34 ans	6	15 %
Entre 35 et 44 ans	9	22 %
Entre 45 et 54 ans	13	32 %
55 et plus	8	20 %
TOTAL	41	100 %



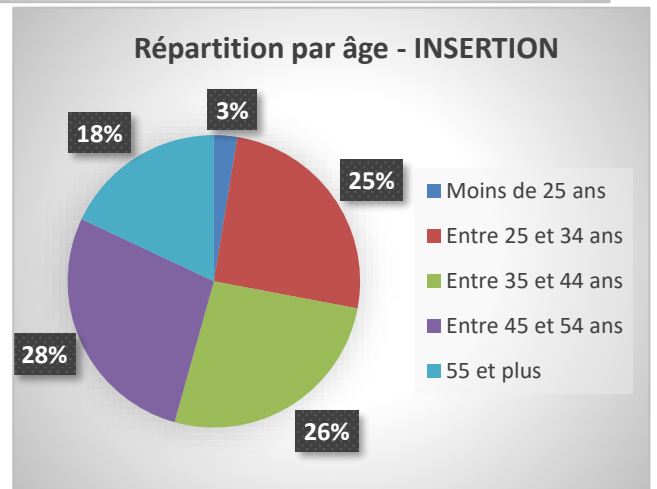
EEPJRD	Nb	%
Moins de 25 ans	0	0 %
Entre 25 et 34 ans	1	3 %
Entre 35 et 44 ans	1	3 %
Entre 45 et 54 ans	23	70 %
55 et plus	8	24 %
TOTAL	33	100 %



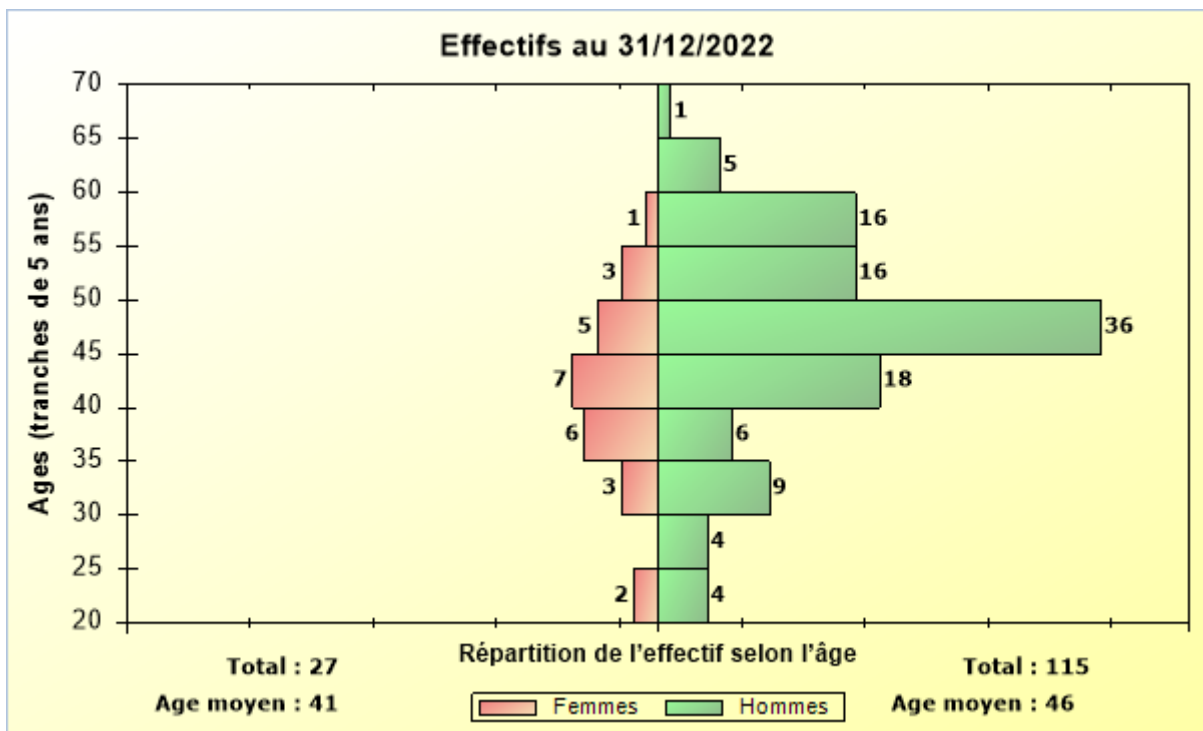
LAV	Nb	%
Moins de 25 ans	0	0 %
Entre 25 et 34 ans	5	14 %
Entre 35 et 44 ans	12	34 %
Entre 45 et 54 ans	14	40 %
55 et plus	4	11 %
TOTAL	35	100 %



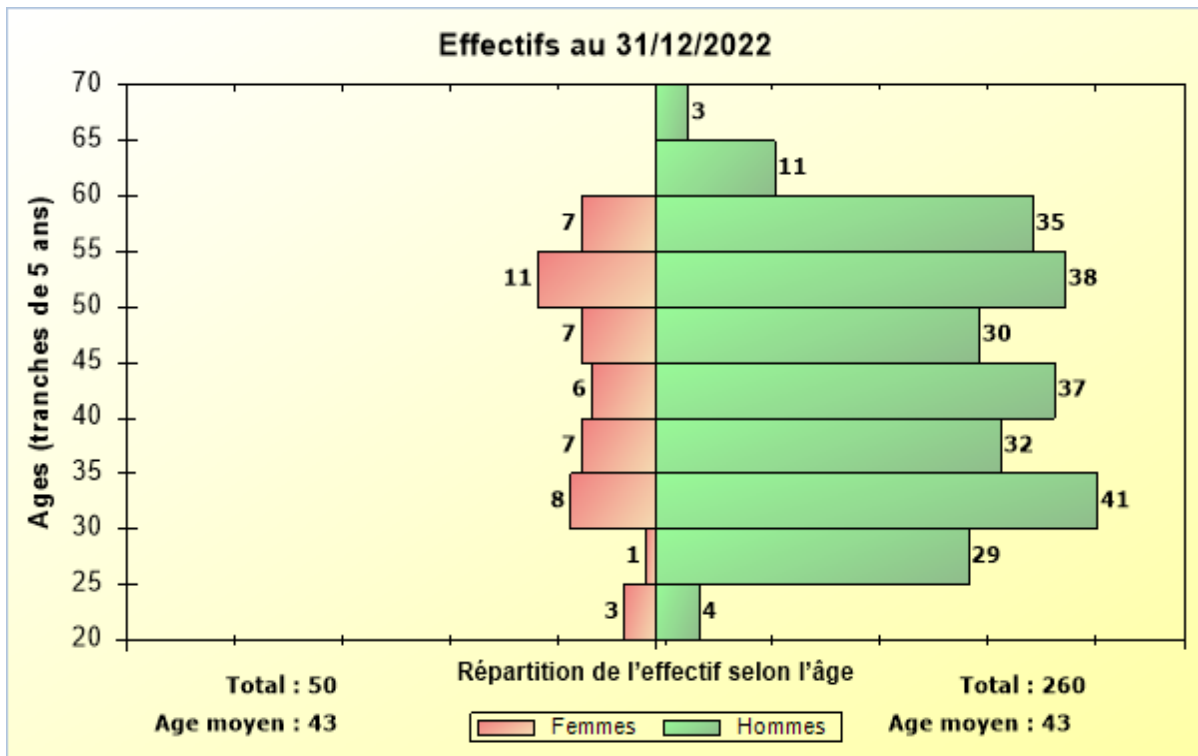
INSERTION	Nb	%
Moins de 25 ans	8	3 %
Entre 25 et 34 ans	79	25 %
Entre 35 et 44 ans	82	26 %
Entre 45 et 54 ans	86	28 %
55 et plus	56	18 %
TOTAL	311	100 %



G. 2 Pyramide des âges CDI et CDD (Effectifs = 142)

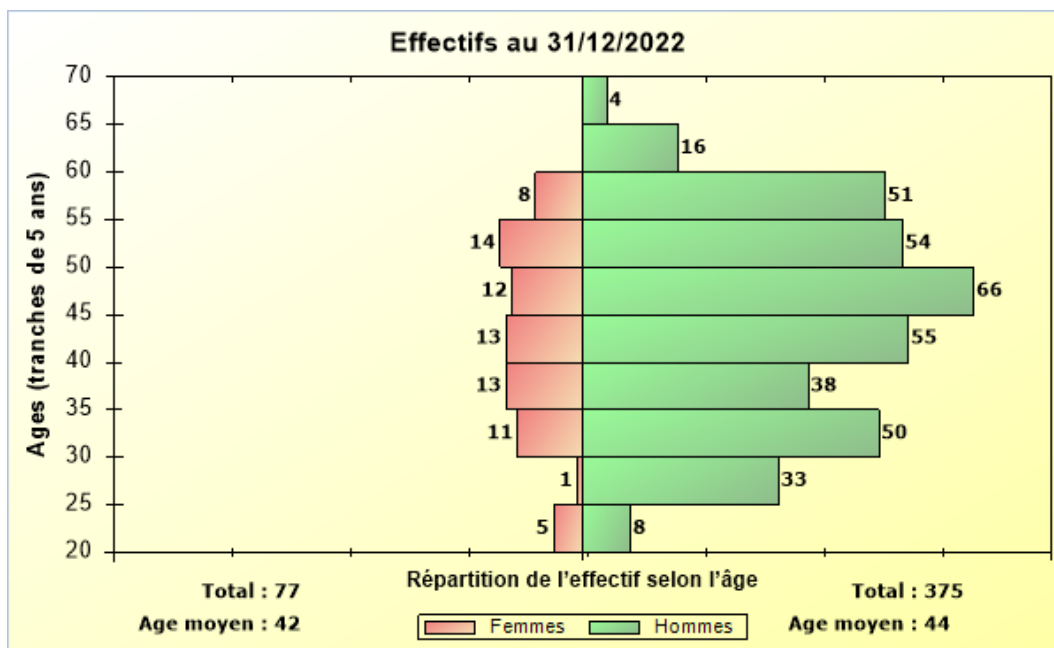


G. 3 Pyramide des âges PEC (Effectifs = 311)



G. 4

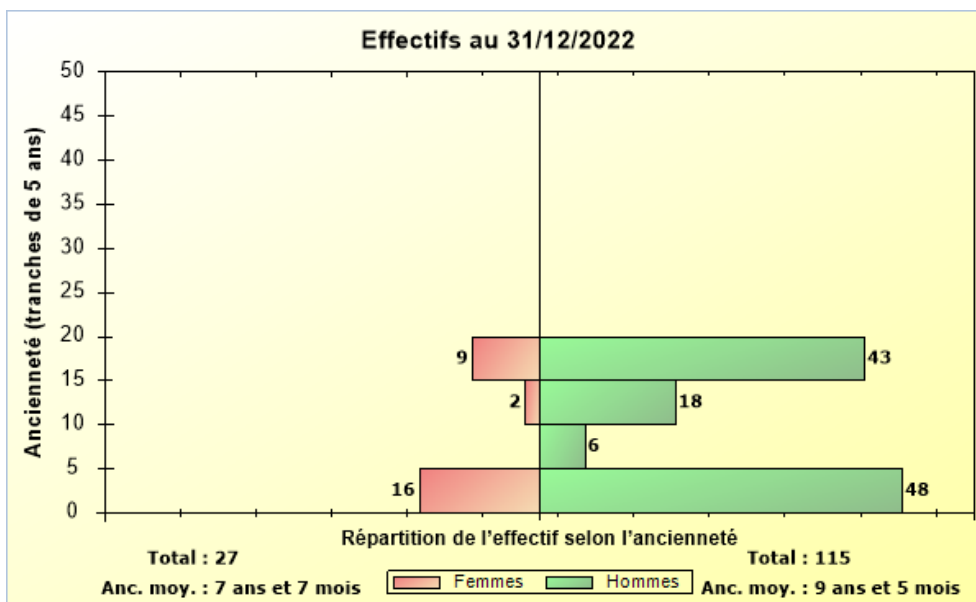
Pyramide des âges CDD/CDI et PEC (Effectif = 453)



H. Ancienneté

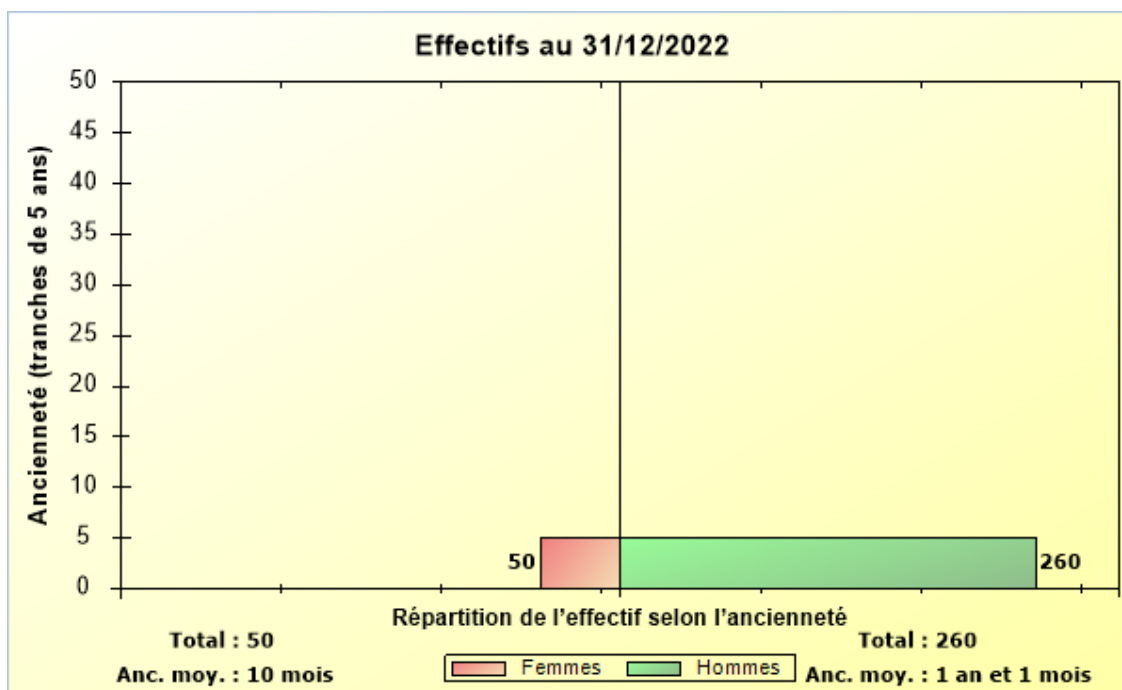
H. 1 Ancienneté des CDI et CDD

50% de l'effectif CDI-CDD a plus de 10 ans d'ancienneté, avec une ancienneté moyenne pour les hommes de 9 ans et 5 mois et pour les femmes de 7 ans et 7 mois.



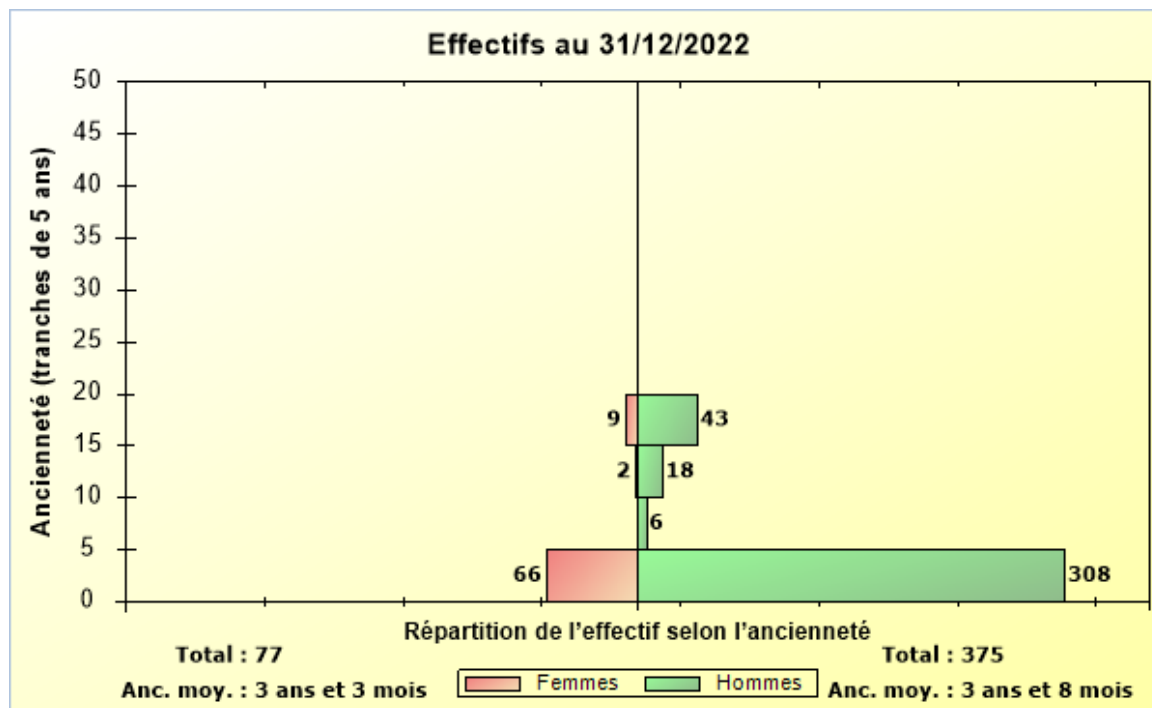
H. 2 Ancienneté des PEC

La majorité de l'effectif PEC a plus de 11 mois d'ancienneté, avec une ancienneté moyenne pour les hommes de 1 an et 1 mois et pour les femmes de 10 mois.



H. 3 Ancienneté des CDI, CDD et PEC

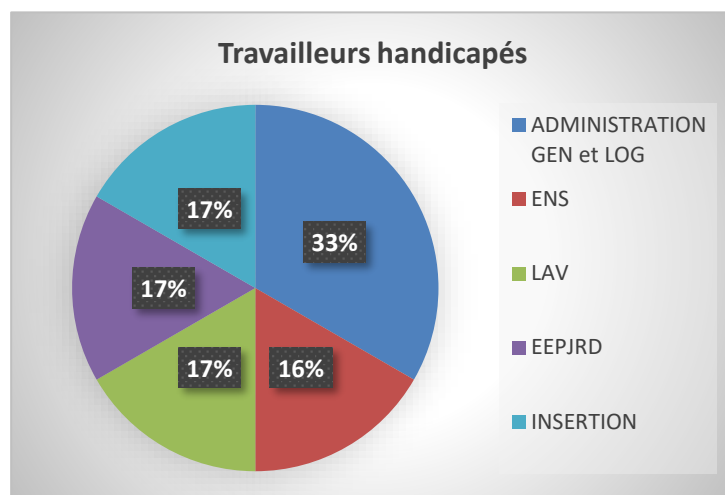
En observant l'effectif global, y compris les PEC, l'ancienneté moyenne est de 3 ans et 8 mois pour les hommes et de 3 ans et 3 mois pour les femmes.



I. Répartition des travailleurs handicapés

J.

Service	Nombre
ADMINISTRATION GEN et LOG	2
ENS	1
LAV	1
EEPJRD	1
INSERTION	1
TOTAL	6

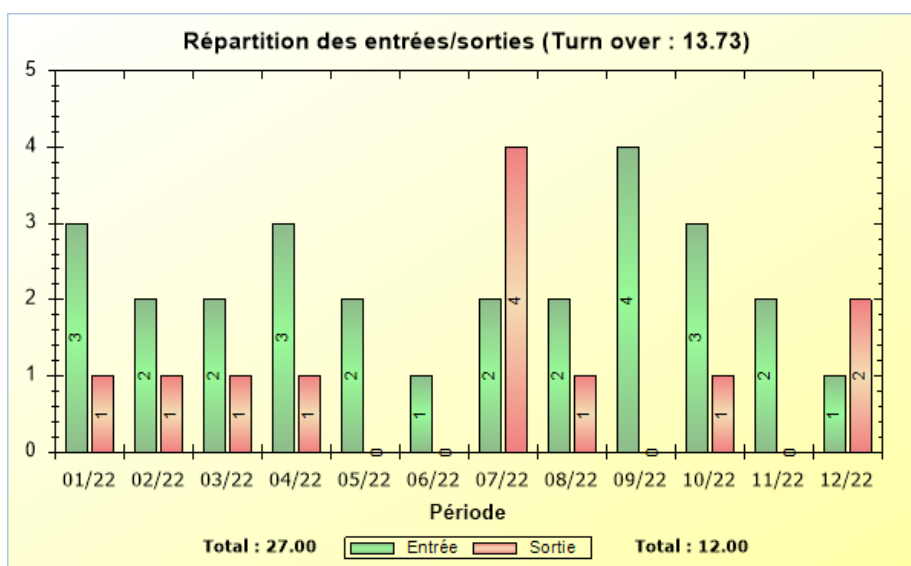


Seul 1 salarié en CUI-CAE PEC est reconnu travailleur handicapé au regard de son attestation RQTH. L'auto-déclaration n'étant pas une pratique usuelle, nous constatons cependant a posteriori que certains PEC rencontrent des difficultés qui relèveraient d'une reconnaissance du statut de travailleur handicapé. Aussi, s'engage un travail partenarial avec la médecine du travail et le cas échéant avec la MDPH.

TURN-OVER (TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL)

A. Turn-over des CDI et CDD

Mouvements	Nombre
ENTREES	27
SORTIES	12
TURN-OVER	13,73

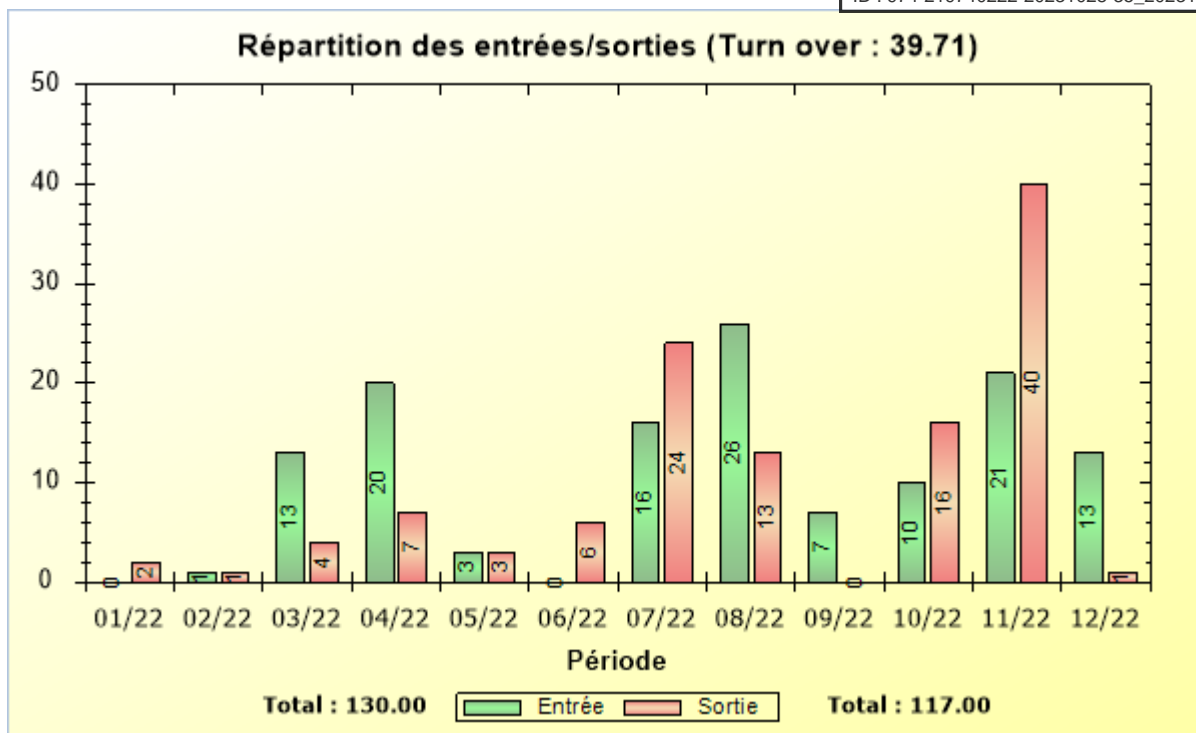


Le taux de turnover, également appelé « **taux de renouvellement du personnel** » ou « **taux de rotation du personnel** », est un ratio qui permet d'appréhender dans une organisation, le rythme de renouvellement des effectifs. Ce taux à 13,73 pour la SPL EDDEN sur l'exercice 2022. Il est d'usage de considérer un taux normal de turnover entre 10 et 15% en fonction des secteurs d'activités. Le taux de la SPL EDDEN se situe dans cette moyenne. Par ailleurs, 1 rupture conventionnelle, 1 fin de détachement, 2 ruptures anticipées, un départ à la retraite, 1 licenciement pour inaptitude et 1 rupture de CDD pour faute grave ainsi que 5 fin de CDD sont à comptabiliser.

D'autre part, sur les 27 entrées indiquées sur le graphique, le recrutement de 3 Cadres sur l'année 2022 est à noter avec l'embauche d'un Directeur de Pôle Opérationnel, d'un Responsable qualité sécurité environnement et économie circulaire et d'une Chargée d'Etudes et Communication.

B. Turn-over des PEC

Mouvements	Nombre
ENTREES	130
SORTIES	117
TURN-OVER	39,71



Le taux de turn-over du personnel en insertion est directement lié à la nature des contrats CUI-CAE PEC d’une durée maximale de 22 mois renouvellement compris, avec cependant des dérogations possibles pour certaines catégories de bénéficiaires (sénior, TH,...). Ce taux à 39,71 pour l’année 2022 est beaucoup moins important par rapport à l’année précédente du fait de la stabilisation des équipes en lien avec le renouvellement des 2^{ème} années de contrat.

IV.1 Absences

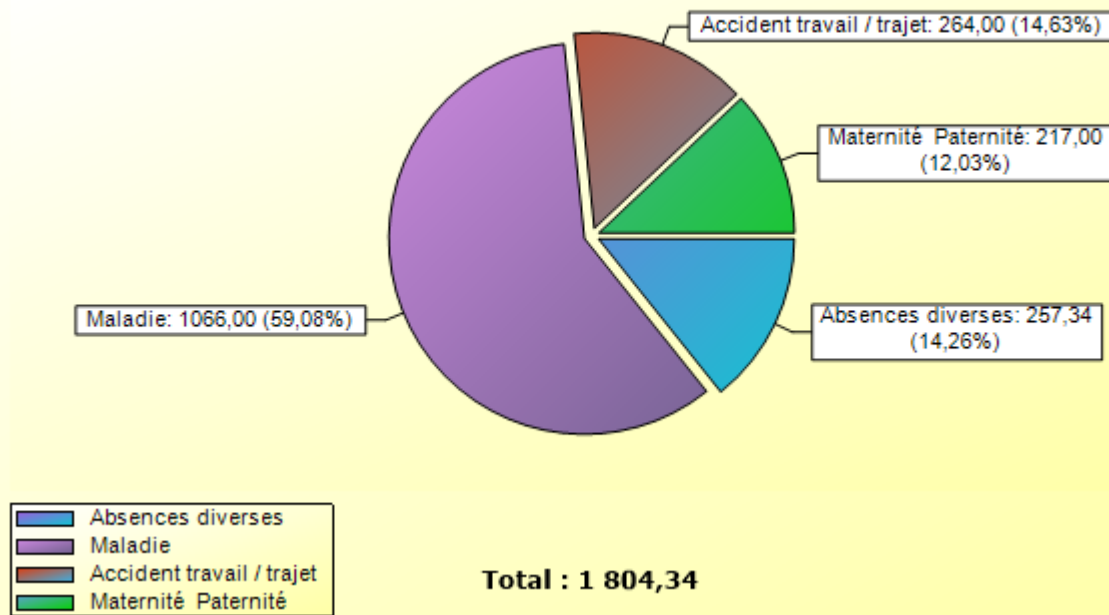
A. Répartition des absences CDI et CDD

Type	Nombre
Jours travaillés théoriques	33 549,00
Jours d’absences	1 804,34
Maladie	1066,00
Maternité / Paternité	217,00
Accident du travail	264,00
Absences diverses	257,34

Formule de calcul du taux d’absentéisme :
 Nombre de jours d’absences / Nombre de jours travaillés théoriques

Taux d’absentéisme (toutes absences confondues) = 5,38 %

Répartition en jours des absences du 01/01/2022 au 31/12/2022



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2022

Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	33 549,00	1 066,00	3,18

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2022

Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	2	79	30	1	1

Il est d'usage de considérer qu'un taux d'absentéisme en dessous de 4% peut être analysé comme faible. Au-delà de 8%, la situation devrait susciter une interrogation. Bien que ces moyennes ne soient pas absolues, elles ont tout de même l'intérêt de donner des chiffres de référence.

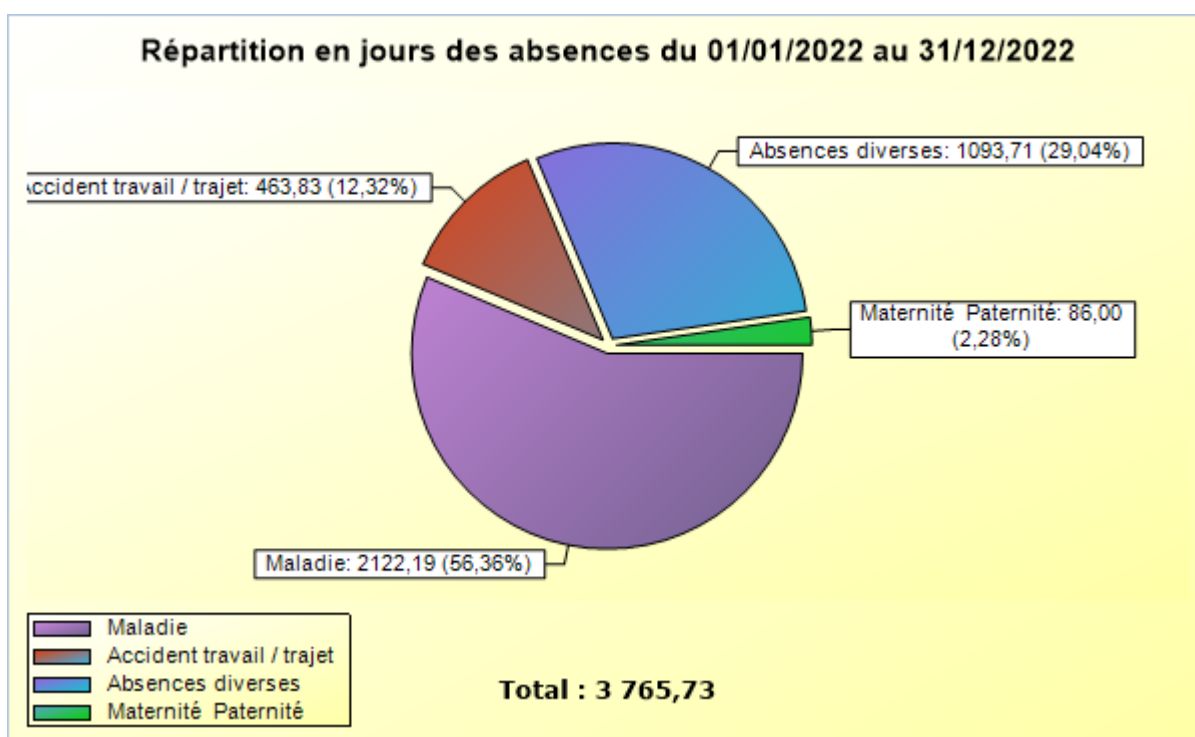
En considérant toutes les absences (y compris les absences autorisées par nos accords), le taux d'absentéisme est à 5,38% (6,57% en 2021). En ne considérant que les absences pour maladie, le taux est à 3,18% (4,58% en 2021). Sous les deux angles le taux d'absentéisme de la SPL EDDEN renvoie à une valeur normative et est en baisse par rapport à 2021. Cette baisse peut en partie s'expliquer par la diminution des arrêts maladie liés à la COVID 19.

B. Répartition des absences PEC

Type	Nombre
Jours travaillés théoriques	78 878,00
Jours d'absences	3 765,73
Maladie	2 122,19
Maternité / Paternité	86,00
Accident du travail	463,83
Absences diverses	1 093,71

Formule de calcul du taux d'absentéisme :
 Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

Taux d'absentéisme = 4,77 %



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2022			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	78 878,00	2 122,19	2,69

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2022					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	68	242	67	2	

En considérant toutes les absences, le taux d'absentéisme des salariés PEC est à 4,77 % et à 2,69% uniquement sur les arrêts maladie.

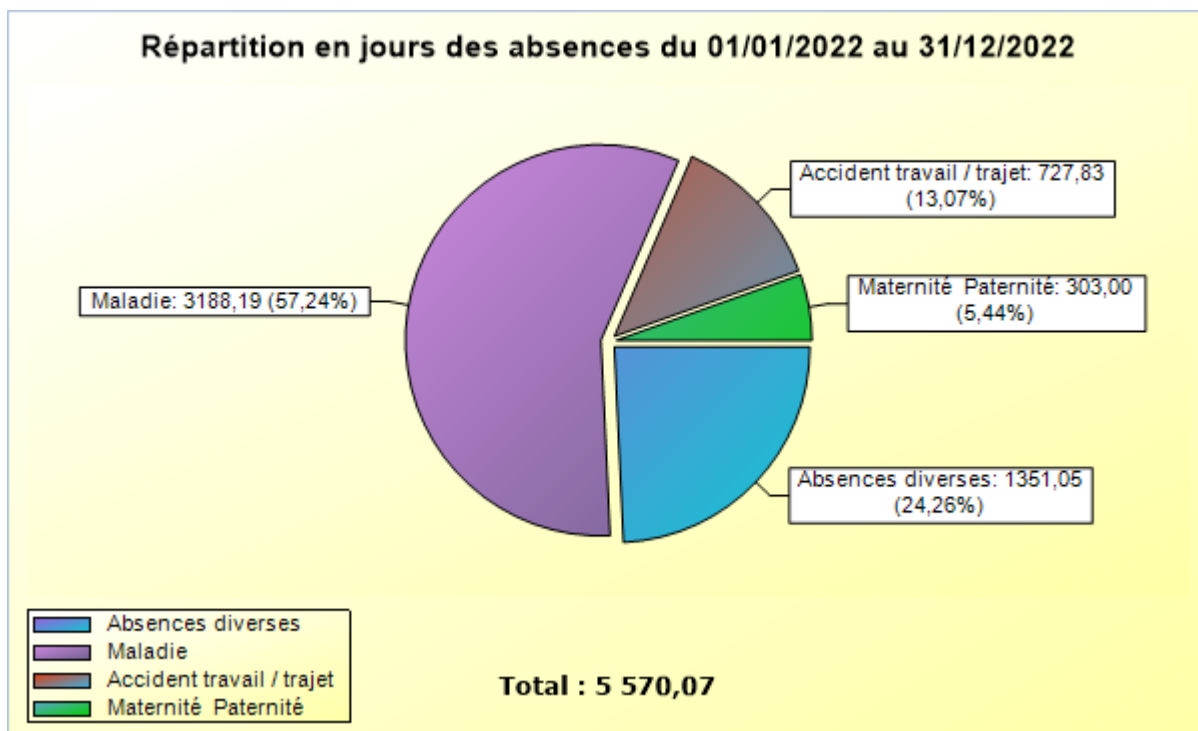
C. Répartition des absences CDI, CDD et PEC (à titre indicatif)

Type	Nombre
Jours travaillés théoriques	112432,00
Jours d'absences	5 570,07
Maladie	3188,19
Maternité / Paternité	303,00
Accident du travail	727,83
Absences diverses	1351,05

Formule de calcul du taux d'absentéisme : Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

d'absentéisme = 4,95 %

Taux



En ne considérant que les absences liées aux arrêts maladie, le taux d'absentéisme sur l'année 2022 est de 2,84%.

SANTE / SECURITE AU TRAVAIL

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les risques auxquels sont exposés les salariés de la SPL EDDEN, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Il s'agit de l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

À la suite de l'intégration de 2 nouveaux collaborateurs, 1 Responsable Qualité Sécurité Économie Circulaire et 1 Chargé de Mission en Santé Sécurité, les services de la SPL EDDEN ont entrepris la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels en juillet 2022 et octobre 2022.

A. Avancement des actions 2021/2022



Le plan d'actions défini pour

	Actions à mener au plus tôt	Actions à mener à moyen terme	Actions à mener à long terme	Total
Réalisées	16	15	3	34
En Réalisation	6	15	8	29
Non Réalisées	0	4	8	12
	22	34	19	75

2021/2022 est finalisé à plus de 45%, 39 % des actions sont en cours de finalisation.

Les actions non abouties sont reportées sur le plan 2023/2024.

des risques

B. Méthodologie et mise à jour de l'évaluation

B. 1 Les unités de travail

Afin d'améliorer le traitement des données recueillies pour la mise à jour de l'évaluation des risques, la SPL EDDEN a fait l'acquisition d'une solution logiciel dédié Prévisoft.

Le référentiel d'évaluation des risques professionnels a été défini selon de nouvelles unités de travail :

- Risques Généraux communs
- Bâtiments Bureaux SPL (Local Ligne Paradis/ Local Nord/ Local Piton Défaud/ Siège Étang Salé)
- Les pépinières (Pépinière Archambaud/ Pépinière Bois de Fer/ Pépinière Bois de Nêfles/ Pépinière Sans Soucis)
- Les Salines
- Opérationnels terrains communs (Espaces Naturels Sensibles / Lutte Antivectorielle/ Parcs& Jardins et Routes Départementales)

B. 2 Répartition de la criticité par risque

Le référentiel d'évaluation des risques ordonne les principaux risques à traiter.

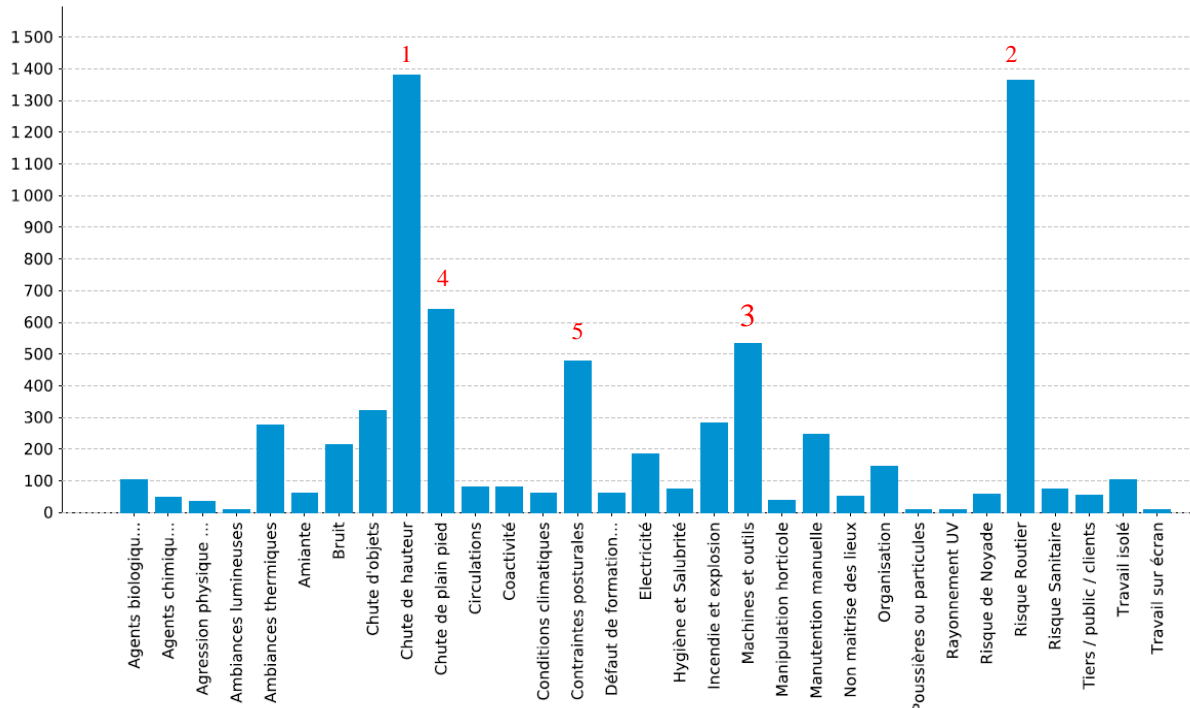


Figure 1: Criticité des risques identifiés et classement des 5 priorités

C. Plan d'actions 2023/2024

Le plan d'actions 2023/2024 est établi autour de 3 axes :

Axe 1 : Garantir la conformité réglementaire de nos installations et nos interventions

Objectifs	Besoin
1.A. Définir le référentiel des textes en santé sécurité et environnement s'appliquant à nos activités et évaluer notre conformité réglementaire	- Acquérir outil de veille et de conformité réglementaire qualifiées en santé sécurité et environnement
1.B. Répertoire et faire contrôler les équipements/ engins/ Matériels et EPI soumis à VGP (électrique / incendie/ portail /dératisation/ etc.)	- Marché de VGP / contrôle des EPI - Suivi des VGP et matériel - ATAL
1.C. Communiquer régulièrement aux actionnaires les problèmes récurrents rencontrés sur les sites, nécessitant leur validation	- Intégrer des aspects QSE lors des comités adhoc
1.D. Communiquer et informer nos prestataires sur les exigences SSE qui s'appliquent à nos sites	- plan de prévention + manuel SSE pour les externes

Axe 2 : Promouvoir la culture de prévention en entreprise

Objectifs	Besoin
2.A. Former le personnel aux formations sécurité obligatoires à leur poste de travail (PRAP/ SST/ Hab. Électrique/ etc.)	- DUER - Listing du personnel - Previsoft formation
2.B. Procédures d'urgence à rédiger (cyclone-intempéries/AT en montagne / AT de La route etc.)	- définition des procédures par les opérationnels et co-rédiger avec service QSE
2.C. Établir un plan de communication/ sensibilisation sur les 5 principaux risques significatifs + définir les exercices capacités à réagir en situation d'urgence	- Plan de communication/sensibilisation/ exercices d'urgence - les AT des années antérieures
2.D. Intégrer l'apprentissage de l'hygiène SST à la formation en situation de travail.	- formation des agents QSE (x2)
2.E. Formation santé sécurité environnement à l'embauche – intégrer à la démarche d'accueil – procédure accueil SST du nouvel arrivant	
<i>Infographie/vidéo/visuel en SST HSE</i>	- alternant en infographique Licence/master info-com
<i>Procédure d'accueil SST du nouvel arrivant</i>	- mettre à jour la procédure du nouvel arrivant
<i>Manuel SSE au poste de travail - rédaction + diffusion</i>	- budget support communication - devis + impression
2.F. Référentiel SSE/ Fiche d'identité des activités / cartographie des risques (canva) - les sites fixes dans un premier temps puis ENS/PJRD	previsoft ou myedden
<i>Compléter les fiches emploi par les risques associés au métier</i>	- partir de PREVISOFT ou compléter à partir du DU
<i>Rédiger les procédures/protocoles d'intervention spécifiques (ENS/ LAV/)</i>	- budget support communication - devis
<i>Protocole d'intervention et d'approche spécifique au site</i>	- budget support communication - devis
<i>Matériels spécifiques pour réduire la pénibilité du métier</i>	Relier au capital humain et dégradation capital humain /
2.G. Sensibilisation de l'encadrement aux rôles et responsabilités en SST	- définir un planning + salle
<i>Support de formation sensibilisation PPT</i>	
2.H. Envisager une journée sécurité en 2023 et 2024 / RSE santé en général des salariés	- Plan de communication/sensibilisation/ exercices d'urgence

Axe 3 : Réduire/ éliminer les risques spécifiques aux activités

Objectifs	Besoin
3.A. Formation éco-conduite et conduite citoyenne	-budget formation
3.B. Procédure d'intervention à proximité des réseaux et en sécurité à la LAV - formation des CE / CE suppléant et hommes de pied à BS BE HO	
3.C. Fiche de vie du matériel de travail en hauteur des équipes LAV	
3.D. Acquisition de sièges assis debout pour les pépinières Piton Défaud et Bois de Fer	
3.E. Établir un référentiel d'EPI adapté par postes / activités et hommes-femmes	
3.F. Location de toilettes mobiles/ modulaires / wc chimique de chantier à pépinière sans-soucis	-devis + marché
3.G. Établir une liste de plantes / espèces qui peuvent présenter des particularités urticantes	
3.H. Couper le tube carré et renforcer sur les côtés de l'entrée / sortie ou marquage jaune/rouge	
3.I. Installer des stores aux fenêtres de l'open space au siège Étang Salé et dans le bureau à la pépinière Bois de Fer	
3.J. Établir un plan de circulation Mettre en place toute la signalisation liée à la circulation sur le site (panneaux, marquage au sol)	
3.K. Remplacer les louses par des modèles plastiques	- Devis
3.L. Achat de tabouret en pépinières	- devis

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES & FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le contexte de la crise sanitaire, le plan de développement des compétences n'a pu être pleinement élaboré. De surcroît, le plan de développement des compétences se devait d'accompagner le projet des orientations stratégiques de la structure (structure naissante) qui ont été présentées au CA du mois d'août 2022.

Ces orientations ont ensuite fait l'objet d'une information consultation du CSE au mois de septembre 2022 et a reçu de la part du CSE un avis favorable.

Cependant, afin de permettre une appropriation le plus large possible de ses orientations stratégiques, depuis la fin d'année 2022, plusieurs groupes de travail ont pu être constitués afin de faire des propositions de déclinaison des axes stratégique en objectif opérationnels.

C'est ainsi que le calendrier suivant a pu être proposé en accord avec les membres du CSE afin d'aboutir à un plan de développement des compétences pluriannuel aligné sur les orientations stratégiques et intégrant la remontée des besoins issus des entretiens professionnels :

- Janvier à Avril 2023 : groupe de travail sur la déclinaison des objectifs opérationnels
- Mai à Août 2023 : Campagne des entretiens professionnels

- Septembre à Octobre 2023 : Elaboration du plan de développement des compétences
- Novembre à Décembre 2023 : Information/Consultation du CSE
- Début 2024 : déploiement du plan de développement des compétences 2024-2025

Ce calendrier devra également inclure lancement du marché de formation.

Evidemment, les demandes 2023 seront traitées en fonction des priorités déjà identifiées.

Ci-après un état des actions de formation réalisées en 2022 :

Intitulé de la formation	Nombre d'heures	Organisme de Formation	Effectifs	H	F
Formation Cléa Numérique	364	FEI	4	4	
SST	126	ATRIA / BI WAS / DCK	9	9	
Formation Eco Conduite	56	AFTRAL	8	8	
Perfectionnement en techniques managériales	182	Training Formation Conseil	9	9	
"Révision - Cléa Numérique"	33	FEI	3	3	
Formation durable et nouveaux marchés environnementaux	18	SCIENCES PO	2	1	1
SST	28	ATRIA / BI WAS / DCK	2	1	1
Formation Pilotage Drone	70	SARL ILOTDRONES	2	2	
Formation niveau 1 - logiciel Previsoft	42	LEFEBVRE DALLOZ	6	3	3
Formations Actualités sociales	14	SESAME	2	1	1
Formation Cléa Numérique	427	FEI	3	3	
SST	196	ATRIA / BI WAS / DCK	14	12	2
Formation Eco Conduite	14	AFTRAL	2	2	
"Révision - Cléa Numérique"	22	FEI	2	2	
GSA	238	FORMA'TERRA	12	12	
Formation CléA Numérique	819	FEI	5	5	
SST	154	ATRIA / BI WAS / DCK	11	10	1
Formation CERTIPHYTO	84	FORMA'TERRA	6	5	1
"Révision - Cléa Numérique"	44	FEI	4	4	
Gestes & postures de travail	140	Réunion Portage	20	19	1
PRAP	196	Réunion Portage	14	13	1
Formation durable et nouveaux marchés environnementaux	9	SCIENCES PO	1	1	
TOTAL	3 276		141	129	12

IV.2 Index Egalite professionnelle

Chaque année au plus tard le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et rendre publique, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant

Ce résultat doit également être communiqué, avec le détail des différents indicateurs, au CSE ainsi qu'à l'inspection du travail (Deets).

L'Index, sur **100 points**, est composé de **4 indicateurs** pour les entreprises de moins de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place et publier des mesures adéquates et pertinentes de correction et des objectifs de progression pour chacun des indicateurs dans un délai de 3 ans. Ces mesures, annuelles ou pluriannuelles, et ces objectifs doivent être le cas échéant définis dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. A noter que ne peuvent être pris comme base de calcul et de comparaison les groupes des plus 3 personnes dans chaque catégorie hommes/femmes.

Indicateur d'écart de rémunération annuelle

Catégorie socioprofessionnelle	Tranche d'âge	Rémunération Femmes	Rémunération Hommes	Ecart (%)	Ecart après seuil pertinence	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré
Ouvriers	Moins de 30 ans					0	4	0	0	
	30 à 39 ans					0	1	0	0	
	40 à 49 ans					0	12	0	0	
	50 ans et plus					0	10	0	0	
Employés	Moins de 30 ans					0	0	0	0	
	30 à 39 ans					1	2	0	0	
	40 à 49 ans					3	1	0	0	
	50 ans et plus					0	1	0	0	
Techniciens et agents de maîtrise	Moins de 30 ans					0	3	0	0	
	30 à 39 ans	27 509,95	27 336,35	-0,60		4	9	1	13	
	40 à 49 ans	35 023,11	29 071,04	-20,50	-15,50	9	30	1	39	-7,85
	50 ans et plus	38 896,62	29 239,06	-33,00	-28,00	4	21	1	25	-9,09
Ingénieurs et cadres	Moins de 30 ans					0	0	0	0	
	30 à 39 ans					4	0	0	0	
	40 à 49 ans					0	8	0	0	
	50 ans et plus					0	3	0	0	
Total		35 951,85	30 933,66	-16,20	-11,20	25	105	0	77	-16,94
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :					0	0	0	0	1,00	
Indicateur d'écart de rémunération (%)					0	0	0	0	16,90	
Note obtenue sur 40 (effectif = 126.58)					0	0	0	0	11,00	

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Catégorie socioprofessionnelle	Taux Femmes	Taux Hommes	Ecart (%)	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré	Ecart absolu	Ecart salariés
Ouvriers		100,00	100,00	0	27	1	27			
Employés	75,00	100,00	25,00	4	4	1	8			
Techniciens et agents de maîtrise	94,10	98,40	4,30	17	63	1	80			
Ingénieurs et cadres	100,00	100,00		4	11	1	15			
Total	92,00	99,00	7,00	25	105	0	130	7,00	7,00	1,80
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :				0	0	0	0	1,00		
Indicateur d'écart d'augmentations (points de %)				0	0	0	0	7,00		
écart en nombre équivalent de salariés				0	0	0	0	1,80		
Note écart absolu de taux d'augmentation				0	0	0	0	15,00		
Note écart en nombre équivalent de salariés				0	0	0	0	35,00		
Note obtenue sur 35 (effectif = 126.58)				0	0	0	0	35,00		

Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité

	Effectif Femmes	Taux Femmes	Résultat
Salariées revenant de congé maternité	1	100,00	100,00
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0		1,00
Salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%)	1		100,00
Note obtenue sur 15 (effectif = 126.58)	0		15,00

La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Résultat
Salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations	4	6	4,00
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0	0	1,00
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	0	4,00
Note obtenue sur 10 (effectif = 126.58)	0	0	10,00

Le score de la SPL est égal à 11+ 35+ 15+ 10 soit 71 points.

Il est à noter que sur le premier indicateur, celui de l'écart de rémunération annuelle, la SPL obtient un score de 11 sur 40 points. La perte de points se faisant sur un écart de rémunération plus favorable pour les femmes que pour les hommes dans la catégorie techniciens / agents de maîtrise et dans la tranche d'âge 40-49 ans, et 50 ans et plus. L'analyse de cet écart de rémunération permet d'expliquer cette différenciation par la typologie des emplois rattachés à la catégorie socioprofessionnelle Technicien Agent de Maîtrise. Cette typologie regroupe des emplois très hétérogènes notamment l'emploi de chef d'équipe (quasi exclusivement masculin) rattaché à la catégorie Agent de Maîtrise à l'issue de l'harmonisation sociale.

Par ailleurs, la catégorie Technicien regroupe des emplois (exclusivement féminin) selon un profil différent de celui de chef d'équipe tels qu'Assistante RH, Accompagnatrice socio-professionnelle, Responsable de gestion, Responsable de service, Assistante de direction, Gestionnaire de marché, Gestionnaire comptable et financier, Contrôleur de gestion, Technicien suivi scientifique.

RELATIONS SOCIALES

A. Comité Social et Economique

En 2022, 7 réunions du Comité Social et Economique se sont tenues dont 4 ont porté sur des thématiques relatives à la santé et la sécurité et notamment l'évolution du protocole sanitaire relatif à la crise COVID, mais aussi la mise à jour du DUER et la présentation du plan annuel de prévention des risques.

B. Négociations Annuelles Obligatoires

Dans le contexte actuel d'inflation généralisée que connaît bon nombre de pays, dont La France et en particulier La Réunion, il a été convenu lors d'un échange avec les délégués syndicaux et les membres du CSE de démarrer les négociations annuelles obligatoires de façon anticipée afin de tenir compte du contexte.

Dans le cadre de ces Négociations Annuelles Obligatoire (« NAO ») pour l'année 2022, et conformément à l'article L. 2242-1 du Code du travail, les Parties se sont rencontrées pour négocier sur :

- la rémunération, notamment les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et la qualité de vie au travail.

Une première réunion préparatoire s'est tenue le 11 juillet 2022, à l'occasion de laquelle les Parties sont convenues

:

- de la liste des informations communiquées aux Organisations Syndicales et la date de leur transmission ;
- du calendrier des réunions de négociation suivant :
 - o Date de remise des documents préparatoires à la NAO : 10 août 2022 ;
 - o Première réunion : 12 août 2022 ;
 - o Deuxième réunion : 17 août 2022 ;

En application de ce calendrier, les documents nécessaires ont été transmis le 10 août 2022, à savoir :

Données génériques sur les emplois et les qualifications

- Données sur les effectifs CDI-CDD-PEC au 30/06/2022 par qualification et par sexe
- Pyramide des âges
- Pyramide d'ancienneté

Données sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée

- Evolution de la masse salariale brute (2021 au 30/06/2022)
- Salaire moyen / médian par sexe (référence année 2021 et décembre 2021)
- Durée du travail : Temps complet, Temps partiel, Forfait jour
- Absences (congés, maladie)
- Epargne salariale : participation 2020 et 2021

Données sur l'égalité professionnelle et la Qualité de Vie au Travail (QVT)

- Salaire moyen brut par sexe, par catégorie socio-professionnelle (Ouvrier/Employé ; Technicien/AM ; Cadre)
- Accord don de jours de repos (solde des jours utilisés)
- Données sur la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Accords collectifs au sein de la SPL EDDEN et mesures Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Données liées à l'index égalité professionnelle Homme/Femme

A l'issue des différentes réunions, les Parties :

- ont manqué de temps pour finaliser leurs négociations sur le thème de l'égalité hommes femmes et ont ainsi décidé de poursuivre leurs négociations sur ce thème selon un nouveau calendrier.
- sont parvenues à un accord à l'unanimité sur les points suivants relatifs à la négociation sur la rémunération. Elles ont donc décidé de conclure un accord mettant fin à la NAO sur ce thème ce qui s'est traduit par :
 - o le versement d'une prime de partage de la valeur d'un montant de 150€ brut par salarié éligible
 - o d'une évolution des coefficients de la grille de classification
 - Une première augmentation de 10 points qui prendra effet à compter du 1er septembre 2022 correspondant à une augmentation de 81€ bruts ;
 - Une seconde augmentation de 5 points qui prendra effet au 1ier janvier 2023 correspondant à une augmentation de 40.5€ bruts.

- Soit au total une augmentation de 121.50€ bruts.

La valeur du point restant à 8,10 €.

C. Négociations sociales - accords collectifs

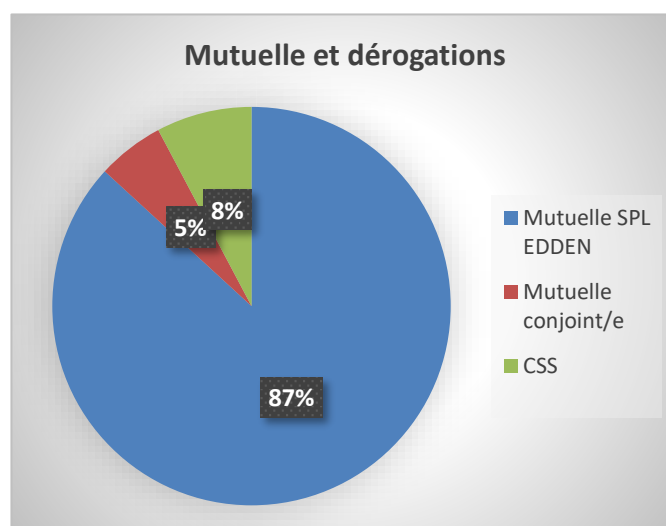
En parallèle des négociations annuelles obligatoires, plusieurs négociations ont été engagées en 2022 sur :

- Le temps de trajet
- Les congés pour évènements familiaux
- Le temps de travail en dehors de la période du lundi au vendredi

Avantages sociaux

A. Mutuelle et dérogation au 31/12/2022

Complémentaire santé	Nombre
Mutuelle SPL EDDEN	112
Mutuelle conjoint/e	7
CSS	10
TOTAL	129



L'adhésion à la Mutuelle revêt un caractère obligatoire, sauf cas dérogatoires autorisés par la loi. L'organisme retenu pour assurer les services de la Mutuelle était l'AGRR et l'UMS en 2020. À la suite d'un appel d'offre, dès le 1^{er} janvier 2021, la Prudence Créole – AFOI a été choisie pour assurer la complémentaire santé de la SPL.

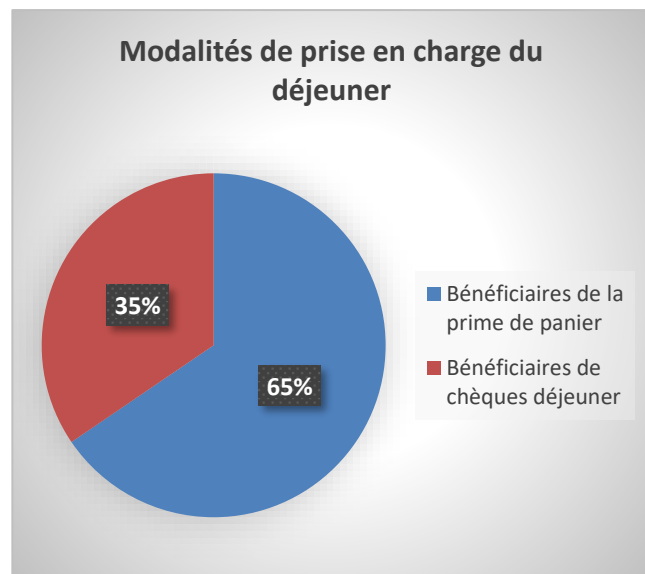
A noter que la SPL EDDEN prend en charge la moitié du coût de la Mutuelle pour ses salariés tout en neutralisant le surcôt éventuel pour le salarié du fait du changement de mutuelle d'une structure à l'autre.

B. Prévoyance

La convention collective prévoit que l'ensemble des salariés de la SPL EDDEN soit adhérent au régime de prévoyance mis en place dans l'entreprise. L'organisme retenu pour assurer les services de la Prévoyance est la CRR.

C. Tickets restaurant / primes de panier

Modalités de prise en charge du déjeuner	Nombre
Bénéficiaires de la prime de panier	93
Bénéficiaires de chèques déjeuner	49
TOTAL	142



D. Epargne Salariale

En 2022, une réserve spéciale de participation de 10414€ a été versée aux salariés en lien avec le résultat de l'exercice 2021, selon les modalités définies dans l'accord collectif. Ainsi, la somme attribuée à chaque salarié n'excédant pas 80€, il a été opéré au versement direct conformément à nos accords en vigueur.

XI. MODALITES D'EXERCICE DU CONTRÔLE ANALOGUE ET TAUX DE PRESENCE DES ACTIONNAIRES

Les modalités de fonctionnement de La SPL EDDEN intègrent la notion de **contrôle analogue**, permettant aux collectivités actionnaires **d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société**.

Le présent rapport de gestion de la société **rappelle les modalités d'exercice du contrôle analogue**, tels que précisé au sein du Règlement Intérieur de la SPL EDDEN, et **présente un tableau de bord du taux de présence des actionnaires** de La SPL EDDEN pour chaque instance de gouvernance : Comité Technique et d'Engagement, Assemblée Spéciale, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Comité de Suivi et de Contrôle Analogue.

Ces documents, transmis annuellement à l'ensemble des Actionnaires, permettent à ceux-ci de prendre connaissance du taux de présence de leurs représentants dans les différents Comités de gouvernance de La SPL EDDEN.

Modalités d'exercice du contrôle analogue au sein de la SPL EDDEN

Le Règlement Intérieur de la SPL EDDEN fixe les règles de fonctionnement des instances organisées par la société dans le cadre du contrôle analogue.

La SPL EDDEN travaille légalement au service de ses actionnaires et ce, **de manière exclusive**. Les actionnaires sont en effet libres de faire travailler la SPL EDDEN.

Les modalités de fonctionnement de la SPL EDDEN intègrent la notion générale de Contrôle Analogue définie par la jurisprudence européenne comme **un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante, tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société**. En conséquence et dans l'état actuel du droit, il convient d'en limiter l'application aux seuls actionnaires représentés au Conseil d'Administration.

Le contrôle exercé par les Collectivités s'effectue par l'intermédiaire de ses représentants dans la SPL EDDEN. Il porte sur les trois niveaux de fonctionnement de la SPL EDDEN. On distingue ainsi trois niveaux de contrôle :

- ✚ Orientations stratégiques,
- ✚ Gouvernance,
- ✚ Activité opérationnelle.

En matière d'orientations stratégiques

- Décisions sur toutes les opérations s'inscrivant dans les projets, contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires dans le cadre de l'objet statutaire de la société ;
- Approbation des modalités de rémunération sur les contrats et opérations ;
- Approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels ;
- Information sur les contrats, opérations en cours et confiées ;
- Validation de la politique financière de la société et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations et de la Société ;
- Validation des procédures de commandes et de procédures de marchés.

Les tâches de contrôle et de validation sont effectuées, selon le dossier, par la Collectivité concernée ; lorsque ces tâches portent sur la société elle-même, elles sont effectuées par la Collectivité actionnaire majoritaire.

Le contrôle effectué dans ces conditions sera considéré par les autres Collectivités comme analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

En matière de gouvernance

Le nombre minimum de réunions annuelles du Conseil d'Administration a été fixée à trois. Dans la limite des pouvoirs que la Loi reconnaît en la matière au Président du Conseil d'Administration, les collectivités pourront proposer au Président de la SPL EDDEN l'inscription de dossiers à l'ordre du jour des séances.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que sur les dossiers d'opérations confiées par les actionnaires qui auront fait l'objet d'un avis du Comité Technique et d'Engagement.

Au-delà du contrôle normal qu'assureront les élus en qualité de représentants des Collectivités, les Directeurs Généraux des Services des Collectivités, ou leurs représentants, seront invités à assister aux Assemblées Générales.

Les collectivités bénéficient également d'un suivi de l'activité des contrats et de la réalisation du budget des opérations confiées en Conseil d'Administration et en Comité de Suivi et de Contrôle Analogue.

En matière d'activité opérationnelle

Les Collectivités exercent un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la société.

Les services de la société effectuent un *reporting* de l'activité de celle-ci auprès des services des Collectivités concernées.

Dans tous les cas, chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la SPL EEDDEN est passé dans son cadre juridique et fait l'objet des dispositifs et contrôles contractuels.

Avec l'ouverture des données via la mise en œuvre de **Fenêtres numériques** à l'attention des Actionnaires, la SPL EDDEN a voulu aller plus loin, et s'est engagée dans la mise en place d'un **contrôle analogue renforcé** : le contrôle de l'activité opérationnelle est réalisé en temps réel.

Enfin, le Contrôle Analogue est également matérialisé par :

- La présence permanente des actionnaires au sein des instances de la société assurant les orientations stratégiques ;
- L'obligation de communication (délibérations des Assemblées Générales, ensemble des documents comptables et financiers relatif à l'arrêté des comptes annuel,)
- La transmission du rapport de gestion et des rapports des mandataires ;
- La mise en place, pour chaque contrat de prestations intégrées, d'un ou plusieurs fonctionnaires de la collectivité actionnaire chargé(s) du suivi du dossier confié à la SPL EDDEN.
- L'invitation des Directeurs Généraux de Service des collectivités actionnaires aux Assemblées Générales.
- La mise en place de comités qui établissent un contrôle permanent des opérations confiées par les Actionnaires, tels que :
 - Le Comité Technique et d'Engagement (CTE) chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL EDDEN par les Actionnaires afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis. Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès du Président ou du Directeur Général de la SPL EDDEN. et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la société à la collectivité porteur du projet ;
 - Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue (CSCA) réalise un suivi permanent des opérations confiés à la SPL EDDEN, il est chargé d'examiner l'état d'avancement trimestriel de chaque opération.

La société organise également un **suivi de ses décisions**, avec la rédaction de comptes-rendus et la production d'indicateurs à échéances régulières.

L'effectivité de ce contrôle analogue est matérialisée, notamment, **par la présence permanente des actionnaires** au sein des instances de la société assurant les orientations stratégiques.

L'article 4 du règlement intérieur « Obligations, devoirs et droits » de La SPL EDDEN dispose que :

« Chaque élu s'engage à être assidu à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles créées par le Conseil d'Administration, notamment les Comités Technique et d'Engagement et les Comités de Contrôle Analogue, dont il serait membre ».

La participation active des représentants de nos actionnaires est un des facteurs clé dans l'exercice du contrôle analogue des collectivités sur la SPL EDDEN.

De plus, les éléments relatifs au taux de présence de chaque représentant des différents actionnaires de La SPL EDDEN sont transmis à sa collectivité de désignation pour information.

Taux de présence en Conseil d' Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE 2022						
	Dates des réunions					TAUX DE PARTICIPATION PAR COLLECTIVITE
	22 MARS	17 MAI	31 AOÛT	08 NOV	13 DEC	
Le Département	90 %	70 %	50 %	70 %	40 %	64 %
CIVIS	50 %	100 %	50 %	100 %	50 %	70 %
SAINT-DENIS	100 %	100 %	0 %	100 %	100 %	80 %
LE TAMPON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ENTRE-DEUX	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SAINT-JOSEPH	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
LES AVIRONS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SAINT-PIERRE	100 %	100 %	100 %	0 %	0 %	60 %
Taux de participation par réunion	92,50 %	96,25 %	75,00 %	83,75 %	73,75 %	

Taux de présence en Assemblée Spéciale

ASSEMBLEE SPECIALE ANNEE 2022						
	Dates des réunions					TAUX DE PARTICIPATION PAR COLLECTIVITE
	16 MARS	11 MAI	25 AOÛT	08 NOV	13 DEC	
SAINT-JOSEPH	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
LE TAMPON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SAINT-DENIS	100 %	100 %	0 %	100 %	100 %	80 %
SAINT-BENOIT	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
SAINT-LEU	100 %	0 %	100 %	100 %	0 %	60 %
ENTRE-DEUX	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
LES AVIRONS	100 %	0 %	100 %	100 %	100 %	80 %
SALAZIE	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
SAINT-PIERRE	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %	40 %
SAINT-LOUIS	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	20 %
PETITE-ILE	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de participation par réunion	72,73 %	45,45 %	45,45 %	54,55 %	45,45 %	

Taux de présence en Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire 22 avril 2022			
Taux de présence			
Actionnaires	Montants du capital en Euros	État	Total actions
Département de la Réunion	1 0750 00	Présent	10 750
CIVIS	100 000	Présent	1 000
Saint Denis	25 000	Présent	250
Le Tampon	25 000	Présent	250
L'Entre-Deux	25 000	Présent	250
Saint Joseph	25 000	Absent	0
Saint Benoît	25 000	Absent	0
Saint Leu	25 000	Présent	250
Salazie	25 000	Absent	0
Petite-Ile	25 000	Absent	0
Les Avirons	25 000	Présent	250
Saint-Pierre	25 000	Présent	250
Saint-Louis	25 000	Présent	250
Taux de présence		69,23%	13 500

Présence aux Comités Technique et d'Engagement

Le Conseil d'Administration procède **tous les ans** à la désignation des membres du Comité Technique et d'Engagement issus du Conseil d'Administration.

Le Comité Technique et d'Engagement est chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL EDDEN par les Actionnaires dans le cadre d'une vision globale afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis.

Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès de la Direction Générale de la SPL EDDEN et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la Direction Générale à la collectivité porteur du projet d'aménagement.

Le Comité Technique et d'Engagement instruit et formule un avis circonstancié de faisabilité sur les dossiers qui auront été déposés ou transmis à la SPL EDDEN, ainsi que toutes observations ou demandes de précision alliant efficacité et productivité.

Lorsqu'un dossier obtient un avis technique favorable du Comité Technique et d'Engagement, il est transmis au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration délibère ensuite sur les dossiers qui auront fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique et d'Engagement.

Ce comité est institué afin de répondre à l'impérieuse nécessité d'un contrôle analogue exercé par l'actionnaire client mais aussi n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence.

Composition minimale du Comité Technique et d'Engagement et présentation des membres :

Composition des membres	Désignés avant le 22/03/2022	Désignés depuis le 22/03/2022
La Présidente Directrice Générale de SPL EDDEN ou son représentant	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Adèle ODON	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Adèle ODON
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : René SOTACA Suppléant : Virgile KICHENIN	Titulaire : René SOTACA Suppléant : Virgile KICHENIN
	Titulaire : Camille CLAIN Suppléant : Valérie RIVIERE	Titulaire : Camille CLAIN Suppléant : Valérie RIVIERE
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphano DIJOUX	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphano DIJOUX
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : Jacky CODARBOX Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT	Titulaire : Pierrot CANTINA Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT

Avant le 22/03/2022

		DATES DES COMITES
		16 MARS
	Nombre de CTE	2
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU	Présent
	René SOTACA	
	Camille CLAIN	
	Jean-Pascal MANGUE	
	Jacky CODARBOX	
Membres suppléants	Adèle ODON	
	Virgile KICHENIN	
	Valérie RIVIERE	
	Stéphano DIJOUX	
	J-Pierre THERINCOURT	Présent

A partir du 22/03/2022

		DATE DES REUNIONS		
		25 AOUT	02 NOV.	12 DEC.
Nombre de CTE		1	3	1
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU			Présente
	René SOTACA	Présent		
	Camille CLAIN	Présente		Présent
	Jean-Pascal MANGUE	Présent		
	Pierrot CANTINA	Présent		
Membres suppléants	Adèle ODON			
	Virgile KICHENIN			
	Valérie RIVIERE			
	Stéphano DIJOUX			
	J-Pierre THERINCOURT			

Présence aux Comités de Suivi et de Contrôle Analogue

Le Conseil d'Administration procède à la désignation des membres du Comité de Suivi issus du Conseil d'Administration.

Le Contrôle Analogue est défini par la jurisprudence européenne comme **un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.**

Afin de se conformer à l'article 28 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, **un Comité de Suivi affecté au suivi de chaque opération confiée par les collectivités.**

Ce Comité désigne un Président de séance différent du Président de la SPL E.D.D.E.N. Il devra formuler les avis du comité et en rendre compte au Président ou au Directeur Général de la SPL E.D.D.E.N.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet et l'ensemble des actionnaires.

L'élu référent de la collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL E.D.D.E.N. Dans ce cadre, il pourra se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

Composition minimale du Comité de suivi et de Contrôle Analogue :

Composition des membres	Désignés avant le 22/03/2022	Désignés depuis le 22/03/2022
L'élu(e) délégué(e) de la collectivité actionnaire	Eglantine VICTORINE	Eglantine VICTORINE
La Présidente Directrice Générale de SPL EDDEN ou son représentant	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Valérie RIVIERE	Béatrice SIGISMEAU/ Représentante : Valérie RIVIERE
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : Adèle ODON Suppléant : Camille CLAIN	Titulaire : Adèle ODON Suppléant : Camille CLAIN
	Titulaire : Sidoleine PAPAYA/ Suppléant : Augustin CAZAL	Titulaire : Sidoleine PAPAYA Suppléant : Augustin CAZAL
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphan DIJOUX	Titulaire : Jean-Pascal MANGUE Suppléant : Stéphan DIJOUX
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : Jacky CODARBOX Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE	Titulaire : Jean-Denis NAZE Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE

Avant le 22/03/2022

		DATES DES COMITES
		17 MARS
		5
Membres titulaires	Nombre de CSCA	5
	Béatrice SIGISMEAU	Présente
	Adèle ODON	
	Sidoleine PAPAYA	
	Jean-Pascal MANGUE	
	Jacky CODARBOX	
Membres suppléants	Valérie RIVIERE	
	Camille CLAIN	
	Augustin CAZAL	
	Stéphano DIJOUX	
	M. Annick ANDAMAYE	

A partir du 22/03/2022

		DATES DES COMITES				
		04 MAI	19 AOUT	12 SEPT	16 NOV	29 NOV
Nombre de CSCA		5	3	3		
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU	Présente			Présente	Présente
	Adèle ODON					
	Sidoleine PAPAYA					
	J-Pascal MANGUE				Présent	Présent
	Jean-Denis NAZE	Présent	Présent	Présent		Présent
Membres suppléants	Valérie RIVIERE					
	Camille CLAIN					
	Augustin CAZAL					
	Stéphano DIJOUX					
	M. Annick ANDAMAYE					



Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20231028-35_20231028-DE



XII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, il est à noter les éléments déclinés ci-dessous :

- ❖ **Nomination le 14 février 2023 de la SPL EDDEN aux Trophées de la Journée internationale des forêts 2023**
- ❖ **Préparation d'une signature d'une convention de partenariat entre le CIRAD et la SPL EDDEN**
- ❖ **Préparation de la mise en œuvre d'une fiche d'action entre le Parc national de La Réunion et la SPL EDDEN**
- ❖ **Préparation du déménagement des moyens généraux et de la logistique au sein des locaux de la société JINA (3ème trimestre 2023)**
- ❖ **Obtention de l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) dans le cadre la récolte d'espèces protégées et la réalisation d'Arboretums le 02 mars 2023**
- ❖ **Obtention de l'autorisation du Parc national de La Réunion de récoltes de diaspores en cœur de parc le 14 mars 2023**
- ❖ **EDDEN lauréat du Trophée National Outre-Mer dans le cadre de la journée Internationale de la Forêt le 21 mars 2023**
- ❖ **Préparation de deux nouveaux CPI pour la commune du Tampon portant sur :**
 - ❖ La plantation de 70 000 plantes indigènes au niveau de 10 hectares aux abords des 36 km de la route du projet Endémiel ;
 - ❖ La géolocalisation et l'identification précise des espèces indigènes au sein de l'Arboretum Marc RIVIERE
- ❖ **Préparation de deux nouveaux CPI pour la commune de Saint-Denis portant sur :**
 - ❖ L'appui à la méthodologie de récolte d'espèces indigènes pour les agents des pépinières communales
 - ❖ La réalisation d'un aménagement végétal et paysager au niveau de la Table Jérôme

- ❖ La Commune de Saint-Pierre nous sollicite également pour la préparation d'un premier Contrat de Prestations Intégrées portant sur :
 - Le conseil en composition végétal des espaces verts de l'arrière-plage ;
 - Le conseil en composition végétal des espaces verts du Boulevard Banks et du Parc Tardiff.

- ❖ La Commune des Avirons nous sollicite pour la préparation d'un premier Contrat de Prestation Intégrées portant sur le conseil en aménagement végétal et paysager d'un terrain communal.

❖ **Contrôles en cours de l'Epl**

Par courrier en date du 05 mai 2023, la direction des impôts a notifié à la SPL EDDEN un contrôle fiscal de la société. Le contrôle porte sur la comptabilité des exercices 2020, 2021 et 2022 et plus spécifiquement sur la TVA.

Le contrôle est assuré par un inspecteur des finances de la Direction Spéciale de Contrôle Fiscal Sud-Est-Outre-Mer (18^{ème} Brigade de Vérification). Il a débuté ces travaux au siège de la société le 17 mai 2023. Les vérifications sont toujours en cours. La restitution des vérifications se fera à la fin du contrôle.



Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20231028-35_20231028-DE

